

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Directrice de la publication : Valérie BAGLIN-LE GOFF - Rectrice de l'académie de Limoges

Responsable de la publication : Valérie BEYNET - Secrétaire Générale Adjointe & Directrice des Ressources Humaines

Coordination de la rédaction : Service Statistique Académique

Pour chaque indicateur, la source vous permettra de voir quel service est responsable de la donnée. Pour les indicateurs où la source est le SSA, les données ont été validées par les services en charge des agents concernés.

Avec la participation des services académiques :

Coordination Académique de Paye

Division des Personnels Enseignants - DPE

Division des Personnels Administratifs et d'Encadrement - DPAE

Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Creuse, de Corrèze et de Haute-Vienne - DSDEN

Direction des Systèmes d'Information - DSI

Ecole Académique de la Formation Continue - EAFC

Service du Contrôle De Gestion - CDG

Service Social en faveur des Personnels – DPPS

Santé et Sécurité au Travail - SST

Service Statistique Académique - SSA

Maquette et mise en page : Service Statistique Académique

Présentation du Rapport Social Unique

Le Rapport Social Unique (RSU) est un instrument analytique conçu pour fournir un panorama des indicateurs clés relatifs à la gestion des ressources humaines. Pour sa première édition, ce rapport présente 38 indicateurs prioritaires organisés autour de dix thèmes essentiels, visant à dresser un état des lieux précis et sans parti pris :

- 1- L'emploi constitue le premier axe d'analyse, avec un recensement détaillé des effectifs ;
- 2- Le recrutement est ensuite abordé, mettant en exergue les statistiques des profils intégrés au sein de l'organisation ;
- 3- Le parcours professionnel fait l'objet d'une étude, révélant les trajectoires et les évolutions de carrière au sein de l'entité ;
- 4- La formation est quantifiée pour évaluer l'investissement en compétences et en développement personnel ;
- 5- La rémunération permettra d'avoir une vue d'ensemble des grilles salariales et des avantages accordés ;
- 6- La santé et la sécurité au travail sont scrutées à travers des indicateurs spécifiques, reflétant les conditions de travail et les mesures préventives mises en œuvre ;
- 7- L'organisation du travail est évaluée, donnant un aperçu de la structuration des horaires et des modalités d'exécution des tâches ;
- 8- L'action sociale est détaillée, présentant les initiatives et les supports disponibles pour le personnel ;
- 9- Le dialogue social est quantifié par le biais des instances participatives et des échanges entre les différentes parties prenantes ;
- 10- Enfin, la discipline est rapportée à travers les procédures et les actions correctives engagées.

Ce RSU sert de référence pour présenter les pratiques en vigueur et pour identifier les potentialités d'amélioration, sans émettre de jugements ou de recommandations. Au fil des années, notre panel d'indicateurs s'étoffera progressivement au-delà des 42 considérés comme prioritaires pour l'exercice en cours. Nous anticipons l'intégration de nouveaux indicateurs permettant une analyse toujours plus précise et exhaustive. Cette démarche représente un engagement significatif de la part des services impliqués, qui devront conjuguer rigueur et précision dans le recueil et le traitement des données, assurant ainsi la pertinence et la richesse de nos futurs rapports.

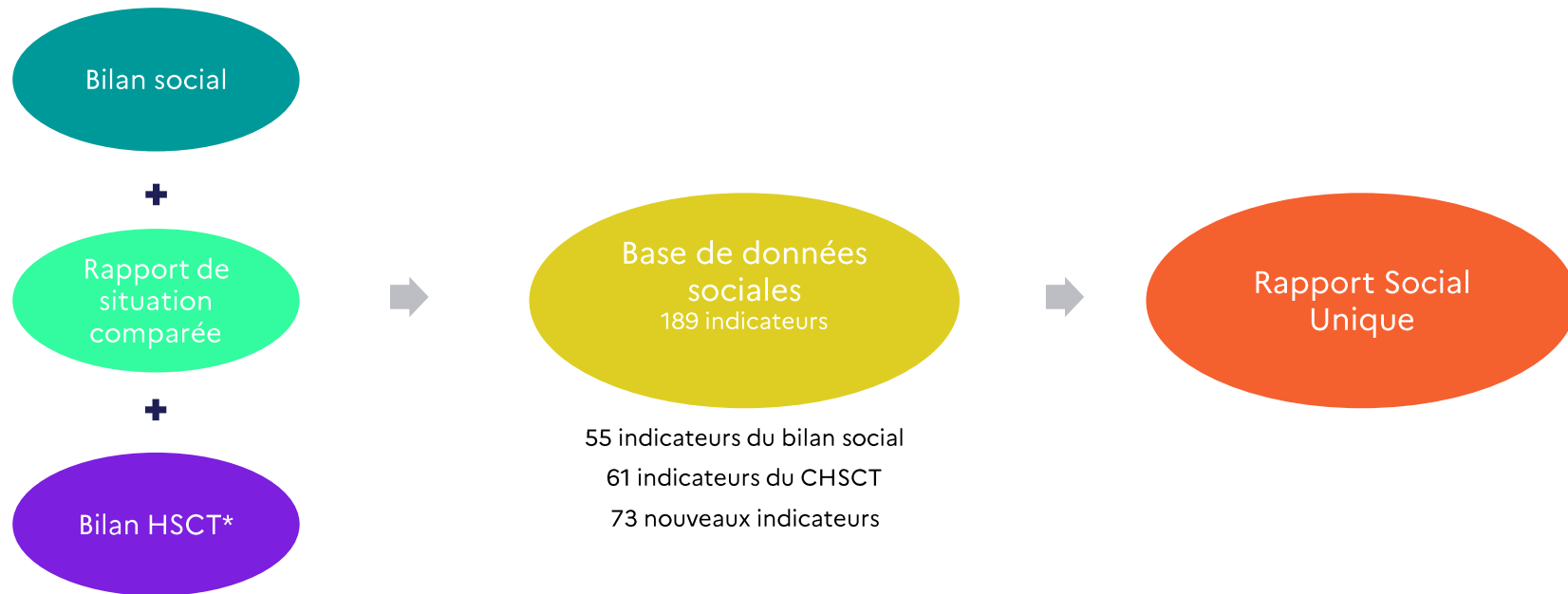
Présentation du Rapport Social Unique

Liens utiles :

- Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038889182?r=QIEbUHwszy>
- Décret du 30 novembre 2020 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042592819>
- Arrêté du 7 mai 2021 fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales :
<https://www.legifrance.gouv.fr/oda/id/JORFARTI000043496657/#JORFARTI000043496657>
- Guide méthodologique avec définition de chacun des indicateurs ainsi les critères de ventilation :
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/base-de-donnees-sociales>

Présentation du Rapport Social Unique

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit ceci :



**HSCT : Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail*

Sommaire des indicateurs

1. Emploi

- 1. Plafond d'emplois autorisés en ETPT – p.10
- 2 et 2 bis. Effectifs physiques et effectifs en équivalent temps plein gérés – p.16
- 3 et 3 bis. Effectifs en équivalent temps plein annuel rémunérés – p.22
- 4 et 4 bis. Effectifs en équivalent temps plein annuel en fonction – p.28
- 5. Nombre de contrat à durée déterminée transformés en contrats à durée indéterminée – p.34
- 7 et 7 bis. Age moyen et âge médian des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent – p.37

2. Recrutement

- 9. Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année – p.44
- 10. Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination – p.47
- 13. Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année – p.49
- 14. Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année – p.53

3. Parcours professionnel

Avancement de grade et promotion interne

- 21. Nombre de promouvables pour chaque grade – p.57
- 21 bis. Nombre de promus pour chaque grade – p.57
- 23. Nombre de promouvables pour chaque corps – p.69
- 23 bis. Nombre de promus pour chaque corps – p.69

Départs

- 26. Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ – p.84

Sommaire des indicateurs

4. Formation

- 28. Nombre d'agents formés – p. 90
- 30. Nombre de jours de formation – p. 90
- 31 bis. Nombre de demandes de congés formation – p. 94

5. Rémunération

- 32. Masse salariale en euros : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS pensions) – p. 98
- 34. Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA – p. 101
- 35. Distribution des rémunérations nettes p. 103
- 36. Total des rémunérations annuelles brutes versées (titulaires) – p. 103
- 37. Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés – p. 113
- 38. Nombre de mois de personnes physiques payées (agents emplois permanents) – p. 118
- 40. Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires (autres catégories) – p. 103
- 41. Nombre d'équivalents temps plein rémunérés – p. 113
- 42. Nombre de mois de personnes physiques payées (agents autres catégories) – p. 118

6. Santé et sécurité au travail

- 43. Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles, maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service – p. 122
- 113. Nombre d'agents placés en retraite pour invalidité au cours de l'année, par sexe – p. 128

Sommaire des indicateurs

7. Organisation du travail

147. Nombre d'agents en fonction exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail – p. 130

153. Répartition des effectifs en fonction – p.133

159. Nombre total de comptes épargne-temps ouverts – p. 138

160. Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année – p. 139

161. Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps – p. 141

163. Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année –p. 143

164. Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année – p. 143

170. Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année – p.145

8. Action sociale

172. Exécution n-1 en AE et CP et ventilation par nature de prestation et de dépenses – p. 151

9. Dialogue social

188. Nombre de jours non travaillés au cours de l'année pour faits de grève – p.155

10. Discipline

189. Nombres de sanctions prononcées – p. 157

Présentation du Rapport Social Unique

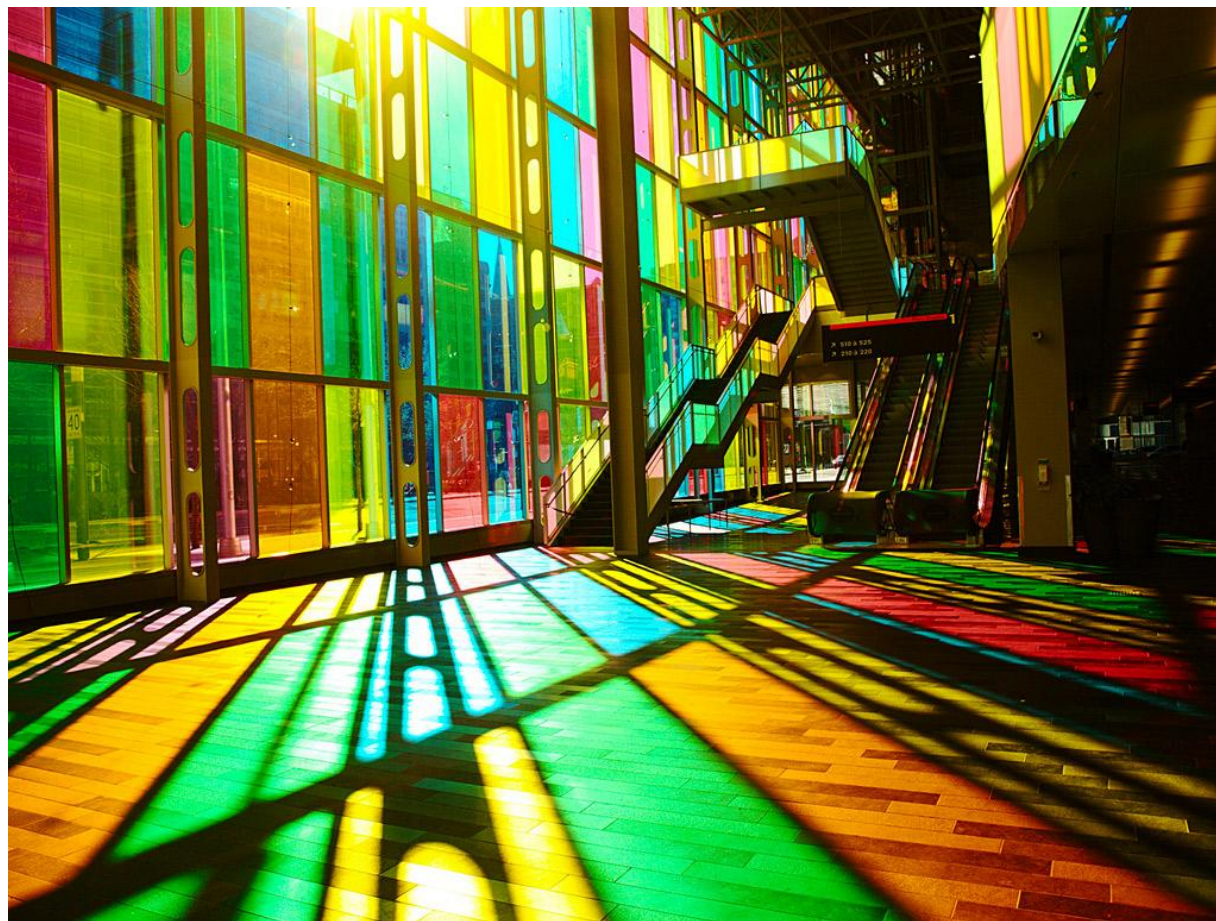
Quelques précisions concernant ce document :

- Les numéros des indicateurs ne se suivent pas car nous avons gardé la numérotation de la DGRH qui a demandé 42 indicateurs en priorité pour cette année. Nous sommes parvenus à en présenter 38. Pour certains indicateurs nous n'avons pas eu l'ensemble des ventilations demandées par la DGRH, mais d'ici le prochain RSU, nous aurons accès à plus d'informations.

- Les données peuvent être :
 - une photographie à date fixe (30 novembre 2023, 1^{er} septembre 2023) ;
 - une vue sur 1 an (année scolaire 2022-2023 ou année civile 2023) ;

Ceci sera préciser à chaque page.

1. Emploi



THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°1 - Plafond d'emplois autorisés en ETPT pour l'année 2023

Définition et éléments de contexte

Chaque ministère se voit affecter un plafond d'emplois rémunérés par l'État à ne pas dépasser, libre à lui de répartir ce volume d'équivalents temps plein travaillé (ETPT) selon les besoins de l'action publique. Ces plafonds sont regroupés et votés une fois par an dans la loi de finances de l'année. L'Equivalent Temps Plein Annuel (ETPA) est la moyenne annuelle des ETPT :

$$ETPA = \frac{\text{ETPT de janvier} \times 8 + \text{ETPT de septembre} \times 4}{12}$$

Finalité de l'indicateur

Connaître la limite maximale de personnels pouvant être employés par chaque ministère au cours d'une année civile

Origine

Contrôle de gestion – Budgets opérationnels définitifs 2023

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°1 - Plafond d'emplois autorisés en ETPT pour l'année 2023

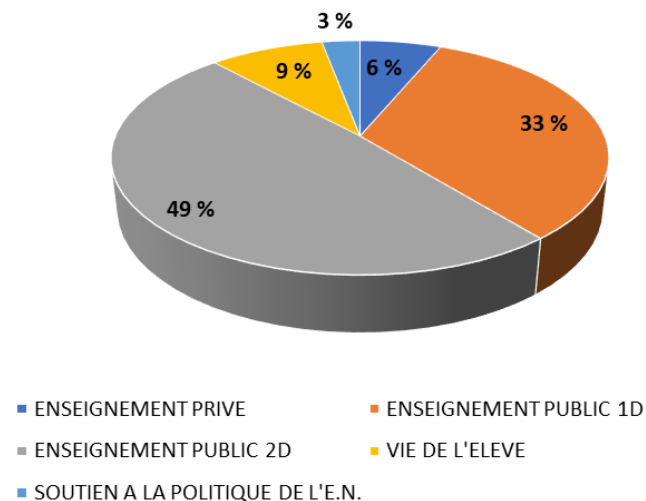
Sur l'ensemble des programmes, l'académie dispose de 10 134 emplois en moyenne sur l'année 2023. L'enseignement du 2nd degré public représente 49 % de l'effectif global de l'académie.

À ces emplois du titre II (T2) s'ajoutent sur le budget hors titre II (HT2) du programme 230 :

- 686 ETP d'assistants d'éducation ;
- 313 ETP d'AESH.

Ces AESH et AED sont rémunérés sur le budget HT2, ils ne sont pas mentionnés dans les plafonds d'emplois du (T2).

Population du titre II académique 2023



Champ : Académie de Limoges

Source : Contrôle de gestion – Budgets opérationnels définitifs 2023

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°1 - Plafond d'emplois autorisés en ETPT pour l'année 2023

139 ENSEIGNEMENT PRIVE	janv 23	sept 23	2023
ENS 1D	164	164	164
ENS 2D	468	469	468
STAGIAIRES	7	3	5
TOTAL	638	636	638

Pour l'enseignement privé, l'académie dispose de 638 Equivalents Temps Plein Annuels Travaillé (ETPT 2023) dont 73,4 % pour le 2nd degré, 25,7 % pour le 1^{er} degré.

140 1ER DEGRE PUBLIC	janv 23	sept 23	2023
ENS 1D	3 246	3 222	3 238
ENS 2D	1	1	1
STG MI-TEMPS	25	28	26
PSYCHOLOGUES	39	39	39
ASS. ETRANGERS	4	4	4
INT. EXTERIEURS	2	2	2
ENCADREMENT	18	19	18
TOTAL	3 335	3 315	3 328

Pour le 1^{er} degré Public, le nombre d'ETPT est de 3 328 dont 97,3 % pour l'enseignement dans le 1^{er} degré.

Champ : Académie de Limoges

Source : Contrôle de gestion – Budgets opérationnels définitifs 2023

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°1 - Plafond d'emplois autorisés en ETPT pour l'année 2022

141 2ND DEGRE PUBLIC	janv 23	sept 23	2023
ENS 1D	122	122	122
ENS 2D	4 008	3 993	4 003
STG MI-TEMPS	55	55	55
PSYCHOLOGUES	53	53	53
ASS. ETRANGERS	14	14	14
PERS. ADM.	418	418	418
VACATIONS ADM.	1	1	1
CADRES ADM.	5	5	5
INSPECTION	32	32	32
DIRECTION	172	172	172
PERS. LABORATOIRE	97	97	97
VACATIONS LABO.	1	1	1
TOTAL	4 976	4 961	4 971

Pour le 2nd degré Public, l'académie dispose de 4 971 Equivalents Temps Plein Annuels Travaillé (ETPT) dont 80,5 % pour l'enseignement dans le 2nd degré, 8,4 % pour les agents administratifs.

230 VIE DE L'ELEVE	janv 23	sept 23	2023
CPE	177	177	177
CPE STAGIAIRES	3	3	3
AESH	436	700	524
AED	23	63	36
MEDECINS	10	10	10
INFIRMIERS	114	114	114
ASS. SOCIAUX	32	32	32
VACATIONS MED.	3	3	3
TOTAL	797	1 102	898

Pour la vie de l'élève, le nombre d'ETPT est de 898 dont 58,3 % pour les AESH, 19,6 % pour les CPE et près de 13 % pour les infirmiers.

Ce second tableau ne tient pas compte des AESH et AED HT2 qui sont rémunérées sur le budget HT2 et ne font donc pas partie des plafonds d'emplois du T2.

Champ : Académie de Limoges

Source : Contrôle de gestion – Budgets opérationnels définitifs 2023

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°1 - Plafond d'emplois autorisés en ETPT pour l'année 2023

214 - SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'E.N.	janv 23	sept 23	2023
ENCADREMENT	17	20	18
DASEN	3	3	3
IA-IPR	1	1	1
EMPLOIS FONCTIONNELS	13	16	14
PSYCHOLOGUES	3	3	3
SANTE	18	18	18
MEDECINS	6	6	6
INFIRMIERS	4	4	4
ASS. SOCIAUX	8	8	8
ADMINISTRATIFS ET TECHNICIENS	249	254	251
ADM. CAT A	29	34	31
ADM. CAT B	103	106	104
ADM. CAT C	66	63	65
ITRF CAT A	15	15	15
ITRF CAT B	10	10	10
ITRF CAT C	21	21	21
IGR	5	5	5
VACATION SANTE	1	1	1
JEUNESSE ET SPORT	-	26	9
PROFESSEURS DE SPORT	-	14	5
CONSEILLERS D'EDUC. POP. ET DE JEUN.	-	12	4
TOTAL	288	322	299

Pour le soutien à la politique de l'Éducation Nationale, l'académie dispose de 299 Equivalents Temps Plein Annuels Travaillé (ETPT) dont près de 84 % pour les agents administratifs et techniques.

A compter de septembre 2023, le plafond d'emplois tient compte de UO RACA (soit 23 ETP) et des emplois Jeunesse et Sport lot 1. En janvier 2023, seuls les emplois Jeunesse et Sport lot 2 faisaient partie du **PAE**.

Champ : Académie de Limoges
 Source : Contrôle de gestion – Budgets opérationnels définitifs 2023

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 2 et 2bis - Effectifs physiques et effectifs équivalent temps plein (ETP) gérés au 30 novembre 2023

Définition et éléments de contexte – 2

Les effectifs gérés comprennent les agents dont le ministère assure la gestion administrative et dans certains cas la paie, mais qui peuvent être rémunérés en dehors de son plafond, par exemple être détachés dans une autre administration (congé de formation non rémunéré, congé de longue durée, congé parental ou de présence parentale, congé sans rémunération ou sans traitement, détachement sortant, disponibilité, position hors cadre, mise à disposition sortant...)

Définition et éléments de contexte – 2 bis

Les effectifs gérés comprennent les agents dont le ministère assure la gestion administrative et dans certains cas la paie, mais qui peuvent être rémunérés en dehors de son plafond, par exemple être détachés dans une autre administration ou placé dans des positions de congés (congé de formation non rémunéré, congé de longue durée, congé parental ou de présence parentale, congé sans rémunération ou sans traitement, détachement sortant, disponibilité, position hors cadre, mise à disposition sortant...)

Effectifs en équivalent temps plein (ET) : nombre d'agents pondéré par leur quotité de travail

Finalité de l'indicateur

Indicateur de volume des agents gérés par le ministère. Pour l'ETP, volume pondéré par le temps de travail et la sur-rémunération du temps partiel

Origine

Service Statistique Académique ; Boxi PIAD – Univers BSA (Base Sociale Académique)

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 2 et 2bis - Effectifs physiques et effectifs équivalent temps plein (ETP) gérés au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques et ETP par statut d'emploi et sexe

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Apprentis	1	1,0	2	2,0	3	3,0
Assistant étranger	21	21,0	11	11,0	32	32,0
Auxiliaire	1	0,5			1	0,5
Contractuel	2114	1444,7	659	538,4	2773	1983,1
Contractuel recruté en remplacement momentané d'un fonctionnaire	34	32,8	7	6,3	41	39,0
Contractuel recruté pour pourvoir temporairement un emploi vacant	57	55,7	10	9,3	67	64,9
Contractuel sur fonctions ou besoins particuliers (niveau A)	15	14,5	4	4,0	19	18,5
Fonctionnaire	5374	5178,2	2178	2132,9	7552	7311,2
Indemnitaire	7	6,5	5	4,5	12	11,0
Stagiaire	43	41,1	11	11,0	54	52,1
Titulaire	767	745,0	262	260,9	1029	1005,9
Total	8434	7540,9	3149	2980,2	11583	10521,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - dossier RSU

Au 30 novembre 2023, 11 583 agents sont gérés dans l'académie. Parmi eux, 65,2 % sont fonctionnaires et 25 % sont contractuels. Tous statuts confondus, l'académie gère 10 521,2 ETP.

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 2 et 2bis - Effectifs physiques et effectifs équivalent temps plein (ETP) gérés au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques et ETP par catégorie ou niveau hiérarchique et sexe

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
A	6166	5911,6	2605	2530,8	8771	8442,4
A+	8	8,0	16	16,0	24	24,0
B	197	192,4	46	45,6	243	238,0
C	2056	1422,4	477	383,4	2533	1805,8
Z	7	6,5	5	4,5	12	11,0
Total	8434	7540,9	3149	2980,2	11583	10521,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - dossier RSU

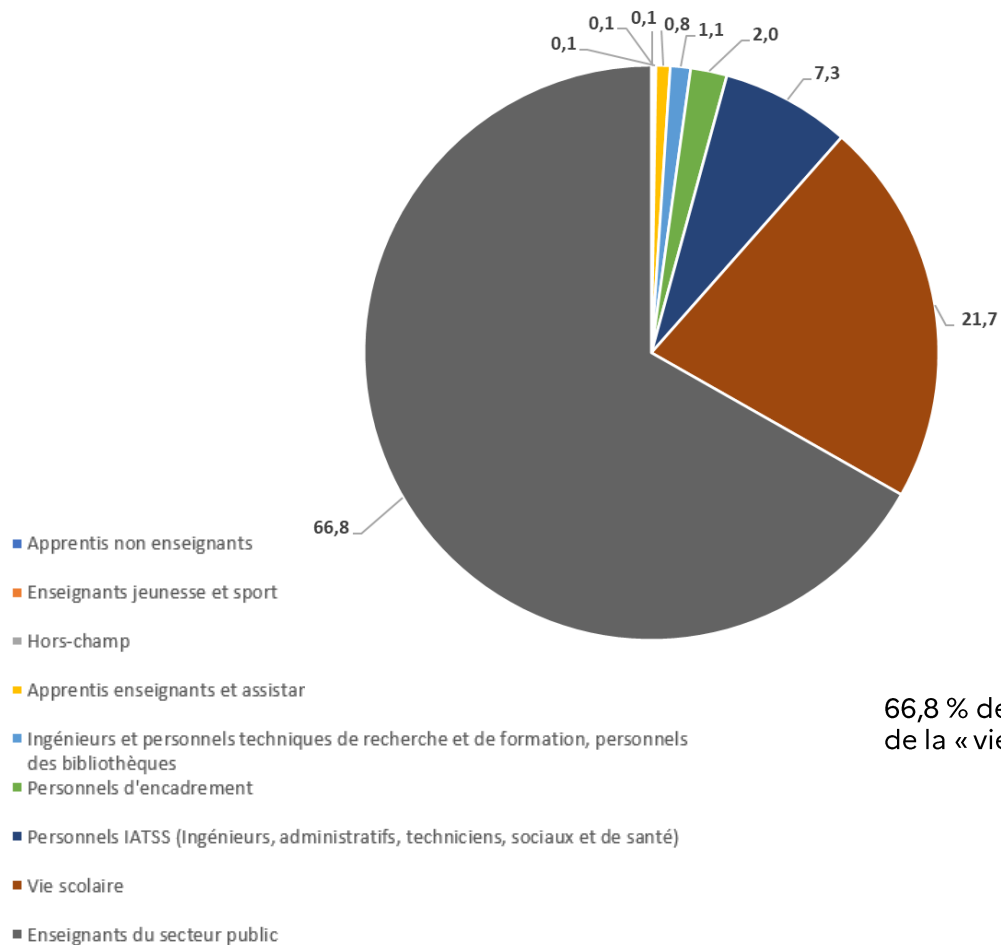
75,7 % des agents sont en catégorie A (80,2 % des ETP).

Toutes catégories confondues, 72,8 % des effectifs physiques gérés sont des femmes (71,6 % des ETP).

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 2 et 2bis - Effectifs physiques et effectifs équivalent temps plein (ETP) gérés au 30 novembre 2023

- Répartition des effectifs physiques gérés par corps (%)



Corps	Répartition (%)
Enseignants du secteur public	66,8
Vie scolaire	21,7
Personnels IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé)	7,3
Personnels d'encadrement	2,0
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	1,1
Apprentis enseignants et assistants étrangers du secteur public	0,8
Hors-champ	0,1
Enseignants jeunesse et sport	0,1
Apprentis non enseignants	0,1

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - dossier RSU

66,8 % des agents gérés sont des enseignants du secteur public et 21,7 % des agents de la « vie scolaire »

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 2 et 2bis - Effectifs physiques et effectifs équivalent temps plein (ETP) gérés au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques et ETP par corps et sexe (1/3)

		Femmes		Hommes		Ensemble	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Apprentis enseignants et assistants étrangers du secteur public	AED en préprofessionnalisation du 2nd degré	6	3,6	3	1,9	9	5,4
	Apprentis enseignants et contractuels alternants du 1er degré	22	7,3	2	0,7	24	7,9
	Apprentis enseignants et contractuels alternants du 2nd degré	11	3,7	17	5,7	28	9,3
	Assistants étrangers du 1er degré	7	7,0	2	2,0	9	9,0
	Assistants étrangers du 2nd degré	14	14,0	9	9,0	23	23,0
Apprentis non enseignants	Apprentis administratifs	1	1,0	2	2,0	3	3,0
	Contractuels alternants CPE	4	1,3	0	0,0	4	1,3
Enseignants du secteur public	Enseignants non titulaires du 1D public	70	70,0	9	9,0	79	79,0
	Enseignants non titulaires du 2D public	162	143,8	185	170,7	347	314,5
	PEGC et adjoints-chargés ens.	1	1,0	0	0,0	1	1,0
	PEPS	119	113,7	179	174,2	298	287,9
	PLP	312	302,5	322	315,7	634	618,2
	Prof. agrégés	282	269,1	236	230,2	518	499,3
	Prof. certifiés	1614	1542,6	839	819,8	2453	2362,4
	Prof. de chaires supérieures	8	8,0	11	11,0	19	19,0
	Professeurs des écoles	2840	2753,5	547	538,4	3387	3291,9
Enseignants jeunesse et sport	Professeurs sports JS	0	0,0	9	9,0	9	9,0
Hors-champ	Contractuels non affectés	1	0,5	0	0,0	1	0,5
	Indemnitaires	7	6,5	5	4,5	12	11,0

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 2 et 2bis - Effectifs physiques et effectifs équivalent temps plein (ETP) gérés au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques et ETP par corps et sexe (2/3)

		Femmes		Hommes		Ensemble	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	Adjoints techniques	44	42,2	22	22,0	66	64,2
	Assistants ingénieurs	1	0,9	1	1,0	2	1,9
	Ingénieurs de recherche	0	0,0	3	3,0	3	3,0
	Ingénieurs d'études	4	4,0	5	5,0	9	9,0
	Personnels ITRF non titulaires	9	7,7	9	7,5	18	15,2
	Techniciens	16	15,6	18	17,6	34	33,2
Personnels d'encadrement	Administrateurs civils, administrateurs ENESR, experts de haut niveau	2	2,0	3	3,0	5	5,0
	Autres pers. titulaires de direction	2	2,0	2	2,0	4	4,0
	DASEN/DASEN adjoint	2	2,0	5	5,0	7	7,0
	IA-IPR	6	6,0	12	12,0	18	18,0
	IEN	14	14,0	18	18,0	32	32,0
	Principal adjoint collège	19	19,0	15	15,0	34	34,0
	Principal collège	38	38,0	30	30,0	68	68,0
	Proviseurs adjoints LGT & LP	20	20,0	7	7,0	27	27,0
	Proviseurs LGT	8	8,0	15	15,0	23	23,0
	Proviseurs LP	4	4,0	7	7,0	11	11,0
	Recteurs, vice-recteurs, conseillers recteurs, Dir acad Paris , SGA	3	3,0	5	5,0	8	8,0

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 2 et 2bis - Effectifs physiques et effectifs équivalent temps plein (ETP) gérés au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques et ETP par corps et sexe (3/3)

		Femmes		Hommes		Ensemble	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Personnels IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé)	Agents/adjoints administratifs	217	209,6	25	24,8	242	234,4
	Assistants service social	27	26,0	1	1,0	28	27,0
	Attachés d'administration de l'Etat	81	80,0	36	36,0	117	116,0
	Conseillers technique service social	7	7,0	1	1,0	8	8,0
	Infirmiers	109	101,0	5	4,5	114	105,5
	Médecins	5	5,0	0	0,0	5	5,0
	Personnels administratifs non titulaires	86	84,3	16	15,8	102	100,1
	Personnels sociaux et de santé non titulaires	17	17,0	1	1,0	18	18,0
	Secrétaires administratifs	181	176,8	28	28,0	209	204,8
Vie scolaire	AED	535	441,0	333	278,8	868	719,8
	AESH	1253	725,1	92	54,0	1345	779,0
	Conseiller principal d'éducation	135	127,0	32	31,6	167	158,6
	Personnels d'éducation non titulaires	45	43,1	13	13,0	58	56,1
	Psychologues EN, conseillers d'orientation psychologue	63	60,9	12	12,0	75	72,9
Total		8434	7540,9	3149	2980,2	11583	10521,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - dossier RSU

Au 30 novembre 2023 voici la répartition des effectifs physiques gérés :

- 66,8 % d'enseignants du secteur public (71 % des ETP et 46,7 % des femmes) ;
- 21,7 % des agents de vie scolaire (17 % des ETP et 17,5 % des femmes) ;
- 7,3 % de personnels IATSS (7,8 % des ETP et 6,3 % des femmes) ;
- 2 % des personnels d'encadrement (2,3 % des ETP et 1,02 % des femmes) ;
- 0,8 % d'apprentis enseignants et assistants étrangers (0,5 % des ETP et 0,51% des femmes).

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 2 et 2bis - Effectifs physiques et effectifs équivalent temps plein (ETP) gérés au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques et ETP par position statutaire et sexe

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Congé parental après congé de maternité	19	0,0	2	0,0	21	0,0
Congé parental après naissance avec ancienneté	1	0,0	0	0,0	1	0,0
Détachement entrant pour stage ou scolarité avant titularisation	5	5,0	0	0,0	5	5,0
Détachement entrant/sortant pour stage ou scolarité avant titularisation	16	16,0	5	5,0	21	21,0
Détachement entrant/sortant sur demande auprès d'une administration	9	9,0	6	6,0	15	15,0
Détachement entrant sur demande auprès d'une administration	11	10,8	9	9,0	20	19,8
Disponibilité sur demande pour suivre son conjoint ou son partenaire	1	1,0	0	0,0	1	1,0
En activité	8372	7499,1	3126	2959,2	11498	10458,4
Mise à disposition d'intérêt général	0	0,0	1	1,0	1	1,0
Total	8434	7540,9	3149	2980,2	11583	10521,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - dossier RSU

Au 30 novembre 2023, 99,3 % des agents sont en activité.

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N°3 et 3bis - Effectifs physiques rémunérés au 30 novembre 2023

Définition et éléments de contexte – 3

Les effectifs physiques rémunérés correspondent aux agents payés sur les programmes budgétaires du ministère au 31 décembre, quelle que soit leur affectation.

Finalité de l'indicateur - 3

Indicateur de volume des agents rémunérés au sein du ministère

Définition et éléments de contexte – 3 bis

Les effectifs en équivalent temps plein rémunérés payés correspondent aux agents payés sur les programmes budgétaires du ministère, quelle que soit leur affectation, pondérés par le temps de travail et la sur-rémunération du temps partiel. Effectifs en équivalent temps plein rémunéré (ETPR) : nombre d'agents pondéré par leur quotité de travail et la sur-rémunération du temps partiel.

Finalité de l'indicateur – 3bis

Indicateur de volume des agents rémunérés au sein du ministère pondéré par le temps de travail et la sur-rémunération du temps partiel.

Origine

Service Statistique Académique ; Boxi PIAD – Univers BSA (Base Sociale Académique) et RenoïRH.

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 3 et 3bis - Effectifs physiques rémunérés et équivalent temps plein (ETP) au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques rémunérés et ETP par statut d'emploi et sexe

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Apprentis	1	1,0	2	2,0	3	3,0
Assistant étranger	21	21,0	11	11,0	32	32,0
Auxiliaire	1	0,5			1	0,5
Contractuel	2 105	1 444,7	659	538,4	2 764	1 983,1
Contractuel recruté en remplacement momentané d'un fonctionnaire	34	32,8	7	6,3	41	39,0
Contractuel recruté pour pourvoir temporairement un emploi vacant	57	55,7	10	9,3	67	64,9
Contractuel sur fonctions ou besoins particuliers (niveau A)	15	14,5	4	4,0	19	18,5
Fonctionnaire	5 363	5 177,2	2 176	2 132,9	7 539	7 310,2
Indemnitaire	7	6,5	5	4,5	12	11,0
Stagiaire	42	41,1	11	11,0	53	52,1
Titulaire	767	745,0	253	251,9	1 020	996,9
Total	8 413	7 539,9	3 138	2 971,2	11 551	10 511,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - dossier RSU

Les effectifs rémunérés s'élèvent à 11 551 pour 10 511,24. ETP dont 69,5 % sont des fonctionnaires

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 3 et 3bis - Effectifs physiques rémunérés et équivalent temps plein (ETP) au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques rémunérés et ETP par catégorie ou niveau hiérarchique et sexe

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
A	6 154	5 910,6	2 594	2 521,8	8 748	8 432,4
A+	8	8,0	16	16,0	24	24,0
B	197	192,4	46	45,6	243	238,0
C	2 047	1 422,4	477	383,4	2 524	1 805,8
A classer	7	6,5	5	4,5	12	11,0
Total	8 413	7 539,9	3 138	2 971,2	11 551	10 511,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - dossier RSU

75,7 % des agents rémunérés sont des agents de catégorie A, 21,9 % des agents de catégorie C.

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 3 et 3bis - Effectifs physiques rémunérés et équivalent temps plein (ETP) au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques rémunérés et ETP par corps et sexe (1/4)

		Femmes		Hommes		Ensemble	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Apprentis enseignants et assistants étrangers du secteur public	AED en préprofessionnalisation du 2nd degré	6	3,6	3	1,9	9	5,4
	Apprentis enseignants et contractuels alternants du 1er degré	22	7,3	2	0,7	24	7,9
	Apprentis enseignants et contractuels alternants du 2nd degré	11	3,7	17	5,7	28	9,3
	Assistants étrangers du 1er degré	7	7,0	2	2,0	9	9,0
	Assistants étrangers du 2nd degré	14	14,0	9	9,0	23	23,0
Apprentis non enseignants	Apprentis administratifs	1	1,0	2	2,0	3	3,0
	Contractuels alternants CPE	4	1,3			4	1,3
Enseignants du secteur public	Enseignants non titulaires du 1D public	70	70,0	9	9,0	79	79,0
	Enseignants non titulaires du 2D public	162	143,8	185	170,7	347	314,5
	PEGC et adjoints-chargés ens.	1	1,0			1	1,0
	PEPS	119	113,7	179	174,2	298	287,9
	PLP	311	302,5	321	315,7	632	618,2
	Prof. agrégés	281	269,1	236	230,2	517	499,3
	Prof. certifiés	1 608	1 542,6	838	819,8	2 446	2 362,4
	Prof. de chaires supérieures	8	8,0	11	11,0	19	19,0
	Professeurs des écoles	2 838	2 753,5	547	538,4	3 385	3 291,9

- Effectifs physiques rémunérés et ETP par corps et sexe (2/4)

		Femmes		Hommes		Ensemble	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Hors-champ	Contractuels non affectés	1	0,5			1	0,5
	Indemnitaires	7	6,5	5	4,5	12	11,0
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	Adjointes techniques	44	42,2	22	22,0	66	64,2
	Assistants ingénieurs	1	0,9	1	1,0	2	1,9
	Ingénieurs de recherche			3	3,0	3	3,0
	Ingénieurs d'études	4	4,0	5	5,0	9	9,0
	Personnels ITRF non titulaires	9	7,7	9	7,5	18	15,2
	Techniciens	16	15,6	18	17,6	34	33,2

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 3 et 3bis - Effectifs physiques rémunérés et équivalent temps plein (ETP) au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques rémunérés et ETP par corps et sexe (3/4)

		Femmes		Hommes		Ensemble	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Personnels d'encadrement	Administrateurs civils, administrateurs ENESR, experts de haut niveau	2	2,0	3	3,0	5	5,0
	Autres pers. titulaires de direction	2	2,0	2	2,0	4	4,0
	DASEN/DASEN adjoint	2	2,0	5	5,0	7	7,0
	IA-IPR	6	6,0	12	12,0	18	18,0
	IEN	14	14,0	18	18,0	32	32,0
	Principal adjoint collègue	19	19,0	15	15,0	34	34,0
	Principal collègue	38	38,0	30	30,0	68	68,0
	Proviseurs adjoints LGT & LP	20	20,0	7	7,0	27	27,0
	Proviseurs LGT	8	8,0	15	15,0	23	23,0
	Proviseurs LP	4	4,0	7	7,0	11	11,0
	Recteurs, vice-recteurs, conseillers recteurs, Dir acad Paris , SGA	3	3,0	5	5,0	8	8,0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - dossier RSU

- Effectifs physiques rémunérés et ETP par corps et sexe (4/4)

		Femmes		Hommes		Ensemble	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Personnels IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé)	Agents/adjoins administratifs	217	209,6	25	24,8	242	234,4
	Assistants service social	27	26,0	1	1,0	28	27,0
	Attachés d'administration de l'Etat	81	80,0	36	36,0	117	116,0
	Conseillers technique service social	7	7,0	1	1,0	8	8,0
	Infirmiers	108	101,0	5	4,5	113	105,5
	Médecins	5	5,0			5	5,0
	Personnels administratifs non titulaires	86	84,3	16	15,8	102	100,1
	Personnels sociaux et de santé non titulaires	17	17,0	1	1,0	18	18,0
	Secrétaires administratifs	181	176,8	28	28,0	209	204,8
Vie scolaire	AED	535	441,0	333	278,8	868	719,8
	AESH	1 244	725,1	92	54,0	1 336	779,0
	Conseiller principal d'éducation	135	127,0	32	31,6	167	158,6
	Personnels d'éducation non titulaires	45	43,1	13	13,0	58	56,1
	Psychologues EN, conseillers d'orientation psychologue	62	59,9	12	12,0	74	71,9
Total		8 413	7 539,9	3 138	2 971,2	11 551	10 511,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - dossier RSU

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEURS N° 3 et 3bis - Effectifs physiques rémunérés et équivalent temps plein (ETP) au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques rémunérés et ETP par position statutaire et sexe

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Détachement	41	40,8	20	20,0	61	60,8
En activité	8 372	7 499,1	3 117	2 950,2	11 489	10 449,4
Mise à disposition			1	1,0	1	1,0
Total	8 413	7 539,9	3 138	2 971,2	11 551	10 511,2

Au 30 novembre 2023, 61 agents rémunérés par l'académie sont en détachement.

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Détachement entrant pour stage ou scolarité avant titularisation	5	5,0			5	5,0
Détachement entrant/sortant pour stage ou scolarité avant titularisation	16	16,0	5	5,0	21	21,0
Détachement entrant/sortant sur demande auprès d'une administration	9	9,0	6	6,0	15	15,0
Détachement entrant sur demande auprès d'une administration	11	10,8	9	9,0	20	19,8
Total	41	40,8	20	20,0	61	60,8

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - dossier RSU

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°4 et 4 bis- Effectifs physiques et en équivalent temps plein en fonction au 30 novembre 2023

Définition et éléments de contexte – 4 et 4 bis

Cela comprend :

- les effectifs payés au 30 novembre sur le plafond d'emplois du ministère ;
- les effectifs en MAD ou affectés entrant dans le ministère, hors plafond (remboursement sur titre 2 hors plafond, ou titre 3, ou sans remboursement) ;
- les effectifs en MAD ou affectés sortant du ministère, imputés sur le plafond (remboursement sur titre II ou sans remboursement).
- Effectifs en équivalent temps plein (ET) : nombre d'agents pondérés par leur quotité de Travail.

Finalité de l'indicateur – 4

Indicateur de volume des agents en fonction au sein du ministère et pour les ETP, pondéré par la quotité de travail.

Origine

Service Statistique Académique ; Boxi PIAD – Univers BSA (Base Sociale Académique)

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°4 et 4 bis - Effectifs physiques et en équivalent temps plein en fonction au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques en fonction et ETP par statut d'emploi, par catégorie et par sexe

Statut	Catégorie	Femmes		Hommes		Ensemble	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Apprentis	C	1	1,0	2	2,0	3	3,0
Assistant étranger	A	21	21,0	11	11,0	32	32,0
Auxiliaire	A	1	0,5			1	0,5
Contractuel	A	320	275,1	231	203,8	551	478,9
	C	1785	1169,6	428	334,6	2213	1504,2
Contractuel recruté en remplacement momentané d'un fonctionnaire	A	34	32,8	7	6,3	41	39,0
Contractuel recruté pour pourvoir temporairement un emploi vacant	A	57	55,7	10	9,3	67	64,9
Contractuel sur fonctions ou besoins particuliers (niveau A)	A	15	14,5	4	4,0	19	18,5
Fonctionnaire	A	5363	5177,2	2176	2132,9	7539	7310,2
Indemnitaire	Z	7	6,5	5	4,5	12	11,0
Stagiaire	A	26	25,6	9	9,0	35	34,6
	B	11	11,0	2	2,0	13	13,0
	C	5	4,5			5	4,5
Titulaire	A	317	308,3	146	145,5	463	453,8
	A+	8	8,0	16	16,0	24	24,0
	B	186	181,4	44	43,6	230	225,0
	C	256	247,3	47	46,8	303	294,1
Total		8413	7539,9	3138	2971,2	11551	10511,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public –

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - dossier RSU

Les fonctionnaires de catégorie A représentent 65,3% des effectifs en fonction dont 71,1 % sont des femmes. 25 % des agents ont un statut contractuel.

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°4 et 4 bis - Effectifs physiques et en équivalent temps plein en fonction au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques en fonction et ETP par statut, par corps et par sexe (1/3)

			Femmes		Hommes		Ensemble	
			Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Apprentis	Apprentis non enseignants	Apprentis administratifs	1	1,0	2	2,0	3	3,0
Assistant étranger	Apprentis enseignants et assistants étrangers du secteur public	Assistants étrangers du 1D	7	7,0	2	2,0	9	9,0
	Apprentis enseignants et assistants étrangers du secteur public	Assistants étrangers du 2D	14	14,0	9	9,0	23	23,0
Auxiliaire	Enseignants du secteur public	Enseignants non titulaires du 2D public	1	0,5			1	0,5
Contractuel	Apprentis enseignants et assistants étrangers du secteur public	AED en préprofessionnalisation du 2D	6	3,6	3	1,9	9	5,4
	Apprentis enseignants et assistants étrangers du secteur public	Apprentis enseignants et contractuels alternants du 1D	22	7,3	2	0,7	24	7,9
	Apprentis enseignants et assistants étrangers du secteur public	Apprentis enseignants et contractuels alternants du 2D	11	3,7	17	5,7	28	9,3
	Apprentis non enseignants	Contractuels alternants CPE	4	1,3			4	1,3
	Enseignants du secteur public	Enseignants non titulaires du 1D public	70	70,0	9	9,0	79	79,0
	Enseignants du secteur public	Enseignants non titulaires du 2D public	161	143,3	185	170,7	346	314,0
	Hors-champ	Contractuels non affectés	1	0,5			1	0,5
	Vie scolaire	AED	535	441,0	333	278,8	868	719,8
	Vie scolaire	AESH	1244	725,1	92	54,0	1336	779,0
	Vie scolaire	Personnels d'éducation non titulaires	45	43,1	13	13,0	58	56,1
	IATSS	Personnels administratifs non titulaires	6	6,0	5	4,8	11	10,8

			Femmes		Hommes		Ensemble	
			Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Contractuel recruté en remplacement momentané d'un fonctionnaire	ITRFPB	Personnels ITRF non titulaires	1	1,0	1	0,3	2	1,3
	IATSS	Personnels administratifs non titulaires	24	22,8	5	5,0	29	27,8
	IATSS	Personnels sociaux et de santé non titulaires	9	9,0	1	1,0	10	10,0
Contractuel recruté pour pourvoir temporairement un emploi vacant	ITRFPB	Personnels ITRF non titulaires	7	5,7	6	5,3	13	10,9
	IATSS	Personnels administratifs non titulaires	44	44,0	4	4,0	48	48,0
	IATSS	Personnels sociaux et de santé non titulaires	6	6,0			6	6,0
Contractuel sur fonctions ou besoins particuliers (niveau A)	ITRFPB	Personnels ITRF non titulaires	1	1,0	2	2,0	3	3,0
	IATSS	Personnels administratifs non titulaires	12	11,5	2	2,0	14	13,5
	IATSS	Personnels sociaux et de santé non titulaires	2	2,0			2	2,0

ITRFPB : Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°4 et 4 bis - Effectifs physiques et en équivalent temps plein en fonction au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques en fonction et ETP par statut, par corps, par catégorie et par sexe (2/3)

			Femmes		Hommes		Ensemble	
			Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Fonctionnaire	Enseignants du secteur public	PEGC et adjoints-chargés ens.	1	1,0			1	1,0
	Enseignants du secteur public	PEPS	119	113,7	179	174,2	298	287,9
	Enseignants du secteur public	PLP	311	302,5	321	315,7	632	618,2
	Enseignants du secteur public	Prof. agrégés	281	269,1	236	230,2	517	499,3
	Enseignants du secteur public	Prof. certifiés	1608	1542,6	838	819,8	2446	2362,4
	Enseignants du secteur public	Prof. de chaires supérieures	8	8,0	11	11,0	19	19,0
	Enseignants du secteur public	Professeurs des écoles	2838	2753,5	547	538,4	3385	3291,9
	Vie scolaire	Conseiller principal d'éducation	135	127,0	32	31,6	167	158,6
	Vie scolaire	Psychologues EN, conseillers d'orientation psychologue	62	59,9	12	12,0	74	71,9
	Hors-champ	Indemnitaires	7	6,5	5	4,5	12	11,0
Indemnitaire	ITRFPB	Ingénieurs d'études			2	2,0	2	2,0
Stagiaire	Personnels d'encadrement	IEN	1	1,0			1	1,0
	Personnels d'encadrement	Principal adjoint collège	5	5,0	2	2,0	7	7,0
	Personnels d'encadrement	Proviseurs adjoints LGT & LP	4	4,0	1	1,0	5	5,0
	IATSS	Agents/adjoints administratifs	5	4,5			5	4,5
	IATSS	Assistants service social	3	2,6			3	2,6
	IATSS	Attachés d'administration de l'Etat	2	2,0	3	3,0	5	5,0
	IATSS	Conseillers technique service social	2	2,0			2	2,0
	IATSS	Infirmiers	9	9,0	1	1,0	10	10,0
	IATSS	Secrétaires administratifs	11	11,0	2	2,0	13	13,0

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°4 et 4 bis - Effectifs physiques et en équivalent temps plein en fonction au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques en fonction et ETP par statut, par corps, par catégorie et par sexe (3/3)

			Femmes		Hommes		Ensemble	
			Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Titulaire	ITRFPB	Adjointes techniques	44	42,2	22	22,0	66	64,2
	ITRFPB	Assistants ingénieurs	1	0,9	1	1,0	2	1,9
	ITRFPB	Ingénieurs de recherche			3	3,0	3	3,0
	ITRFPB	Ingénieurs d'études	4	4,0	3	3,0	7	7,0
	ITRFPB	Techniciens	16	15,6	18	17,6	34	33,2
	Personnels d'encadrement	Administrateurs civils, administrateurs ENESR, experts de haut niveau	2	2,0	3	3,0	5	5,0
	Personnels d'encadrement	Autres pers. titulaires de direction	2	2,0	2	2,0	4	4,0
	Personnels d'encadrement	DASEN/DASEN adjoint	2	2,0	5	5,0	7	7,0
	Personnels d'encadrement	IA-IPR	6	6,0	12	12,0	18	18,0
	Personnels d'encadrement	IEN	13	13,0	18	18,0	31	31,0
	Personnels d'encadrement	Principal adjoint collègue	14	14,0	13	13,0	27	27,0
	Personnels d'encadrement	Principal collègue	38	38,0	30	30,0	68	68,0
	Personnels d'encadrement	Proviseurs adjoints LGT & LP	16	16,0	6	6,0	22	22,0
	Personnels d'encadrement	Proviseurs LGT	8	8,0	15	15,0	23	23,0
	Personnels d'encadrement	Proviseurs LP	4	4,0	7	7,0	11	11,0
	Personnels d'encadrement	Recteurs, vice-recteurs, conseillers recteurs, Dir acad Paris , SGA	3	3,0	5	5,0	8	8,0
	IATSS	Agents/adjoints administratifs	212	205,1	25	24,8	237	229,9
	IATSS	Assistants service social	24	23,4	1	1,0	25	24,4
	IATSS	Attachés d'administration de l'Etat	79	78,0	33	33,0	112	111,0
	IATSS	Conseillers technique service social	5	5,0	1	1,0	6	6,0
	IATSS	Infirmiers	99	92,0	4	3,5	103	95,5
	IATSS	Médecins	5	5,0			5	5,0
	IATSS	Secrétaires administratifs	170	165,8	26	26,0	196	191,8

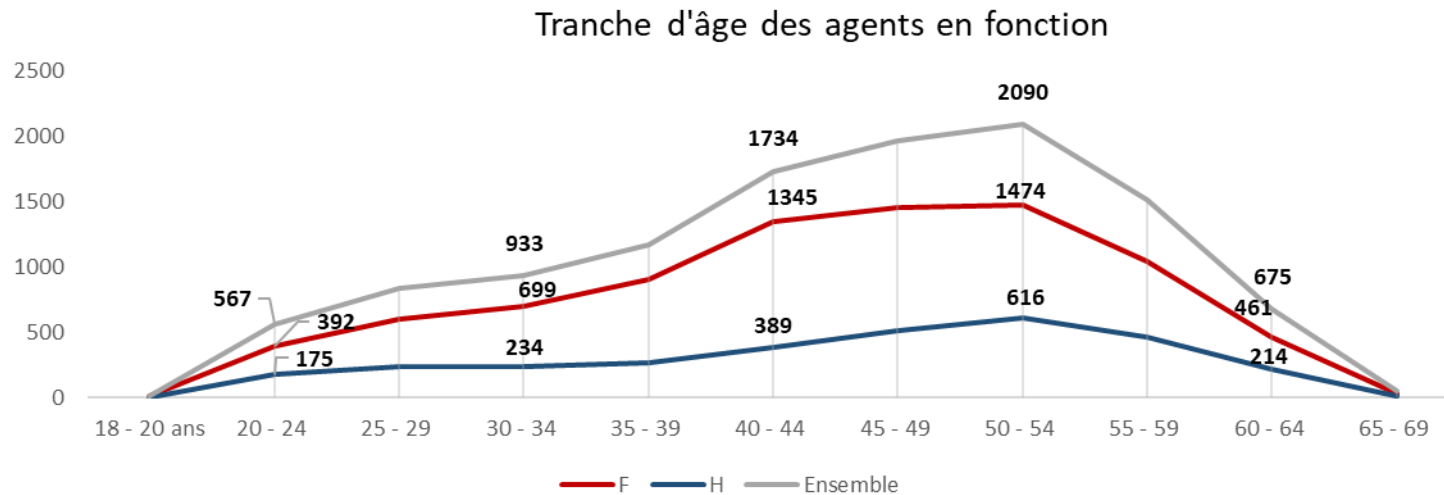
- Effectifs physiques en fonction et ETP par position

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Détachement entrant pour stage ou scolarité avant titularisation	5	5	0	0	5	5
Détachement entrant/sortant pour stage ou scolarité avant titularisation	16	16	5	5	21	21
Détachement entrant/sortant sur demande auprès d'une administration	9	9	6	6	15	15
Détachement entrant sur demande auprès d'une administration	11	10,8	9	9	20	19,8
En activité	8372	7499,1	3117	2950,2	11489	10449,4
Mise à disposition d'intérêt général	0	0	1	1	1	1
Total	8413	7539,9	3138	2971,2	11551	10511,2

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°4 et 4 bis - Effectifs physiques et en équivalent temps plein en fonction au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques en fonction par tranches d'âge et par sexe



18,1 % des agents sont dans la tranche d'âge 50-54 ans (2090 agents).

THEME 1 – EMPLOI**INDICATEUR N°4 et 4 bis - Effectifs physiques et en équivalent temps plein en fonction au 30 novembre 2023**

- Parts des Effectifs physiques en fonction par tranches d'âge et par catégorie (%)

	A	A+	B	C
18 - 20 ans	0,0	0,0	0,0	0,6
20 - 24 ans	2,2	0,0	0,4	14,7
25 - 29 ans	6,0	0,0	2,5	11,8
30 - 34 ans	7,7	0,0	4,1	9,9
35 - 39 ans	9,9	4,2	9,9	11,3
40 - 44 ans	15,8	4,2	13,2	12,5
45 - 49 ans	18,8	20,8	13,2	11,3
50 - 54 ans	19,4	41,7	25,1	12,6
55 - 59 ans	14,0	16,7	18,9	9,4
60 - 64 ans	5,8	12,5	11,5	5,5
65 - 69 ans	0,4	0,0	1,2	0,5

19,4 % des agents de catégorie A ont entre 50 et 54 ans.

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°4 et 4 bis - Effectifs physiques et en équivalent temps plein en fonction au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques en fonction par tranches d'âge et par statut (1/3)

		Femmes		Hommes		Ensemble	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Apprentis	18 - 20 ans	0	0,0	1	1,0	1	1,0
	20 - 24 ans	1	1,0	1	1,0	2	2,0
Assistant étranger	20 - 24 ans	7	7,0	3	3,0	10	10,0
	25 - 29 ans	5	5,0	4	4,0	9	9,0
	30 - 34 ans	3	3,0	2	2,0	5	5,0
	35 - 39 ans	4	4,0			4	4,0
	40 - 44 ans	0	0,0	1	1,0	1	1,0
	45 - 49 ans	0	0,0	1	1,0	1	1,0
	55 - 59 ans	2	2,0			2	2,0
Auxiliaire	55 - 59 ans	1	0,5			1	0,5
Indemnitaire	25 - 29 ans	3	3,0	2	1,5	5	4,5
	30 - 34 ans	1	1,0	1	1,0	2	2,0
	40 - 44 ans	2	1,5			2	1,5
	45 - 49 ans	0	0,0	2	2,0	2	2,0
	50 - 54 ans	1	1,0	0	0,0	1	1,0
Stagiaire	25 - 29 ans	3	2,8	0	0,0	3	2,8
	30 - 34 ans	3	3,0	4	4,0	7	7,0
	35 - 39 ans	10	10,0	2	2,0	12	12,0
	40 - 44 ans	8	7,8	4	4,0	12	11,8
	45 - 49 ans	11	11,0	0	0,0	11	11,0
	50 - 54 ans	5	4,5	1	1,0	6	5,5
	60 - 64 ans	2	2,0	0	0,0	2	2,0

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°4 et 4 bis - Effectifs physiques et en équivalent temps plein en fonction au 30 novembre 2023

- Effectifs physiques en fonction par tranches d'âge et par statut (2/3)

		Femmes		Hommes		Ensemble	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Titulaire	20 - 24 ans	2	2,0	1	1,0	3	3,0
	25 - 29 ans	14	14,0	3	3,0	17	17,0
	30 - 34 ans	34	32,1	4	4,0	38	36,1
	35 - 39 ans	48	44,5	20	20,0	68	64,5
	40 - 44 ans	77	74,6	21	20,4	98	95,0
	45 - 49 ans	109	107,9	52	52,0	161	159,9
	50 - 54 ans	227	220,9	73	73,0	300	293,9
	55 - 59 ans	147	144,5	47	47,0	194	191,5
	60 - 64 ans	98	94,5	29	28,5	127	123,0
	65 - 69 ans	11	10,0	3	3,0	14	13,0

Fonctionnaire	20 - 24 ans	81	81,0	20	20,0	101	101,0
	25 - 29 ans	321	314,5	93	91,6	414	406,1
	30 - 34 ans	420	396,5	141	138,7	561	535,2
	35 - 39 ans	577	547,1	170	164,5	747	711,6
	40 - 44 ans	946	911,0	299	292,5	1245	1203,5
	45 - 49 ans	1054	1022,5	405	397,3	1459	1419,9
	50 - 54 ans	983	961,6	492	483,7	1475	1445,3
	55 - 59 ans	711	685,8	385	378,1	1096	1063,9
	60 - 64 ans	256	244,3	164	159,5	420	403,8
	65 - 69 ans	14	12,9	7	7,0	21	19,9

- Effectifs physiques en fonction par tranches d'âge et par statut (3/3)

		Femmes		Hommes		Ensemble	
		Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Contractuel	18 - 20 ans	9	5,2	5	3,3	14	8,5
	20 - 24 ans	294	205,5	148	104,6	442	310,1
	25 - 29 ans	240	189,7	132	115,7	372	305,4
	30 - 34 ans	218	160,5	79	69,4	297	229,9
	35 - 39 ans	258	171,3	76	63,6	334	234,9
	40 - 44 ans	297	201,6	62	50,7	359	252,4
	45 - 49 ans	266	175,8	50	45,7	316	221,5
	50 - 54 ans	243	163,8	49	39,6	292	203,3
	55 - 59 ans	169	103,3	36	28,3	205	131,6
	60 - 64 ans	101	61,6	20	15,6	121	77,2
	65 - 69 ans	10	6,4	2	2,0	12	8,4
Contractuel recruté en remplacement momentané d'un fonctionnaire	20 - 24 ans	1	1,0	1	1,0	2	2,0
	25 - 29 ans	7	6,3	1	1,0	8	7,3
	30 - 34 ans	7	7,0	1	1,0	8	8,0
	35 - 39 ans	3	3,0	1	1,0	4	4,0
	40 - 44 ans	1	1,0	1	1,0	2	2,0
	45 - 49 ans	9	9,0	1	0,3	10	9,3
	50 - 54 ans	5	4,5	0	0,0	5	4,5
	55 - 59 ans	1	1,0	0	0,0	1	1,0
Contractuel recruté pour pourvoir temporairement un emploi vacant	60 - 64 ans	0	0,0	1	1,0	1	1,0
	20 - 24 ans	5	4,3	1	0,3	6	4,5
	25 - 29 ans	4	4,0	6	6,0	10	10,0
	30 - 34 ans	12	12,0	1	1,0	13	13,0
	35 - 39 ans	4	4,0	0	0,0	4	4,0
	40 - 44 ans	13	13,0	1	1,0	14	14,0
	45 - 49 ans	4	4,0	1	1,0	5	5,0
	50 - 54 ans	5	5,0	0	0,0	5	5,0
Contractuel sur fonctions ou besoins particuliers (niveau A)	55 - 59 ans	7	7,0	0	0,0	7	7,0
	60 - 64 ans	3	2,4	0	0,0	3	2,4
	20 - 24 ans	1	1,0	0	0,0	1	1,0
	30 - 34 ans	1	1,0	1	1,0	2	2,0
	35 - 39 ans	0	0,0	1	1,0	1	1,0
	40 - 44 ans	1	1,0	0	0,0	1	1,0
	45 - 49 ans	0	0,0	1	1,0	1	1,0
	50 - 54 ans	5	4,5	1	1,0	6	5,5
	55 - 59 ans	5	5,0	0	0,0	5	5,0
	60 - 64 ans	1	1,0	0	0,0	1	1,0
	65 - 69 ans	1	1,0	0	0,0	1	1,0

THEME 1 – EMPLOI

Synthèse des indicateurs N° 2 et 2 bis – 3 et 3 bis – 4 et 4 bis

- Effectifs globaux des agents gérés, rémunérés et en fonction

	Femmes			Hommes			Ensemble	
	Effectifs	%	ETP	Effectifs	%	ETP	Effectifs	ETP
Gérés	8 434	72,8	7 540,9	3 149	27,2	2 980,2	11 583	10 521,2
Rémunérés	9 634	70,4	7 563,2	4 041	29,6	2 976,2	13 675	10 539,4
En fonction	8 413	72,8	7 539,9	3 138	27,2	2 971,2	11 551	10 511,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - dossier RSU

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°5 - Nombre de contrats à durée déterminée transformés en contrats à durée indéterminée en application de l'article L332-4 du CGFP

Définition et éléments de contexte

Les contractuels recrutés sur emploi permanent peuvent bénéficier d'un contrat durée déterminée ou indéterminée. Lorsque le contrat est conclu pour une durée déterminée, cette durée est au maximum de trois ans. Le contrat est renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans (loi n° 84-16 article 6bis). Tout contrat conclu ou renouvelé en application du 2° de l'article 3 et des articles 4 et 6 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics de six ans dans des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu, par une décision expresse, pour une durée indéterminée.

Finalité de l'indicateur

Indicateur permettant de mesurer la réduction de la précarité dans l'emploi des contractuels.

Origine

DPE

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°5- Nombre de contrats à durée déterminée transformés en contrats à durée indéterminée en application de l'article L332-4 du CGFP (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par fondement juridique de recrutement et moment de transformation

Fondement juridique de recrutement	Moment de la transformation		TOTAL
	succession de CDD pendant 6 ans sur des fonctions de même catégorie hiérarchique au sein d'un même ministère	CDD sur un même poste pendant 6 ans	
Article L332-7 du CGFP Vacance d'emploi	1	1	2
Article L332-6 du CGFP Remplacement momentané	12	3	15
Article L352-4 du CGFP CDI	0	0	0
Article L332-22 du CGFP Acroissement temporaire d'activité	0	0	0
TOTAL	13	4	17
<i>Répartition</i>	<i>76,5%</i>	<i>23,5%</i>	<i>100,0%</i>

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public

Source : DPE

Au cours de l'année 2022-2023, plus de 12 CDD ont été transformés en CDI suite à une succession de CDD pendant 6 ans au même niveau hiérarchique. 12 d'entre eux avaient été recrutés pour un remplacement momentané.

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°5- Nombre de contrats à durée déterminée transformés en contrats à durée indéterminée en application de l'article L332-4 du CGFP (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par ancienneté et moment de transformation

Ancienneté totale en qualité de contractuel	Moment de la transformation	Sexe		TOTAL
		Femmes	Hommes	
0-6 ans	CDD sur un même poste pendant 6 ans	2	2	4
	succession de CDD pendant 6 ans sur des fonctions de même catégorie hiérarchique au sein d'un même ministère	4	3	7
7-10 ans	CDD sur un même poste pendant 6 ans	0	0	0
	succession de CDD pendant 6 ans sur des fonctions de même catégorie hiérarchique au sein d'un même ministère	0	3	3
11-20 ans	CDD sur un même poste pendant 6 ans	0	0	0
	succession de CDD pendant 6 ans sur des fonctions de même catégorie hiérarchique au sein d'un même ministère	1	2	3
TOTAL		7	10	17

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public

Source : DPE

Sur les 17 transformations, 7 concernent les femmes et 10 concernent les hommes.

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°7 et 7 bis - Age moyen des effectifs en fonction au 30 novembre 2023

Définition et éléments de contexte – 7 et 7 bis

Cela comprend :

- les effectifs payés au 30 novembre sur le plafond d'emplois du ministère ;
- les effectifs en MAD ou affectés entrant dans le ministère, hors plafond (remboursement sur titre II hors plafond, ou titre III, ou sans remboursement) ;
- les effectifs en MAD ou affectés sortant du ministère, imputés sur le plafond (remboursement sur titre II ou sans remboursement).

Emploi permanent : emploi correspondant à une activité normale et habituelle de l'administration.

Âge moyen : moyenne de l'âge des agents.

Âge médian : âge qui divise les agents en deux groupes numériquement égaux, la moitié est plus jeune et l'autre moitié est plus âgée.

Finalité de l'indicateur – 7 et 7bis

Indicateur permettant de détecter des écarts et des déséquilibres d'âge entre les statuts, les catégories et les sexes

Origine

Service Statistique Académique ; Boxi PIAD – Univers BSA (Base Sociale Académique)

- Ventilation par statut d'emploi, par catégorie et par sexe

Statut	Catégorie	Femmes		Hommes		Ensemble		
		Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian	Nombre d'agents
Apprentis	C	20	20	19	19	19	20	3
Assistant étranger	A	30	27	30	27	30	27	32
Auxiliaire	A	57	57	/	/	57	57	1
Contractuel	A	37	36	41	40	39	39	551
	C	40	41	32	28	39	38	2213
Contractuel recruté en remplacement momentané d'un fonctionnaire	A	39	39	38	38	39	38	41
Contractuel recruté pour pourvoir temporairement un emploi vacant	A	41	42	31	28	40	40	67
Contractuel sur fonctions ou besoins particuliers (niveau A)	A	52	54	41	42	50	53	19
Fonctionnaire	A	45	46	48	49	46	47	7539
Indemnitaire	Z	36	34	37	30	36	32	12
Stagiaire	A	42	42	39	39	41	41	35
	B	43	44	40	40	42	42	13
	C	46	50	/	/	46	50	5
Titulaire	A	50	51	52	52	51	52	463
	A+	55	58	50	50	52	51	24
	B	50	51	49	50	50	51	230
	C	51	53	48	49	50	52	303
Ensemble		44	45	45	47	44	46	11551

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public - Agents en fonction dans l'académie

Source : SSA - PIAD

L'âge moyen des effectifs au 30 novembre 2023 est de 44 ans. L'âge moyen le plus élevé est celui des titulaires de catégorie A+ : 52 ans (après l'unique auxiliaire ayant 57 ans).

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°7 et 7 bis - Age moyen des effectifs en fonction au 30 novembre 2023

- Ventilation par corps et par sexe (1/2)

Statut	Catégorie	Femmes		Hommes		Ensemble		
		Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian	Nombre d'agents
Apprentis enseignants et assistants étrangers du secteur public	AED en préprofessionnalisation du 2nd degré	20	20	21	22	20	20	9
	Apprentis enseignants et contractuels alternants du 1er degré	23	23	23	23	23	23	24
	Apprentis enseignants et contractuels alternants du 2nd degré	25	24	24	22	24	23	28
	Assistants étrangers du 1er degré	40	36	45	45	41	39	9
	Assistants étrangers du 2nd degré	25	25	26	26	26	25	23
Apprentis non enseignants	Apprentis administratifs	20	20	19	19	19	20	3
	Contractuels alternants CPE	23	23	/	/	23	23	4
Enseignants du secteur public	Enseignants non titulaires du 1D public	31	29	36	35	32	29	79
	Enseignants non titulaires du 2D public	43	44	43	43	43	43	347
	PEGC et adjoints-chargés ens.	64	64	/	/	64	64	1
	PEPS	45	47	44	45	45	45	298
	PLP	49	50	51	52	50	51	632
	Prof. agrégés	46	46	49	51	47	48	517
	Prof. certifiés	46	47	47	49	47	48	2446
	Prof. de chaires supérieures	56	59	53	54	54	56	19
	Professeurs des écoles	44	45	47	48	44	45	3385
Hors-champ	Contractuels non affectés	37	37	/	/	37	37	1
	Indemnitaires	36	34	37	30	36	32	12
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	Adjoints techniques	51	53	48	49	50	51	66
	Assistants ingénieurs	48	48	40	40	44	44	2
	Ingénieurs de recherche	/	/	55	56	55	56	3
	Ingénieurs d'études	44	44	41	41	42	41	9
	Personnels ITRF non titulaires	40	42	33	28	36	35	18
	Techniciens	52	52	45	44	48	50	34

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public - Agents en fonction

 Source : SSA - PIAD

THEME 1 – EMPLOI

INDICATEUR N°7 et 7 bis - Age moyen des effectifs en fonction au 30 novembre 2023

- Ventilation par corps et par sexe (2/2)

Statut	Catégorie	Femmes		Hommes		Ensemble		
		Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian	Nombre d'agents
Personnels d'encadrement	Administrateurs civils, administrateurs ENESR, experts de haut niveau	53	53	54	53	54	53	5
	Autres pers. titulaires de direction	48	48	50	50	49	48	4
	DASEN/DASEN adjoint	56	56	56	57	56	57	7
	IA-IPR	56	58	49	50	51	51	18
	IEN	56	56	55	56	55	56	32
	Principal adjoint collègue	50	49	49	51	50	50	34
	Principal collègue	55	54	53	54	54	54	68
	Proviseurs adjoints LGT & LP	49	50	51	51	50	51	27
	Proviseurs LGT	58	59	53	53	55	54	23
	Proviseurs LP	56	57	53	53	54	53	11
Personnels IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé)	Recteurs, vice-recteurs, conseillers recteurs, Dir acad Paris , SGA	57	58	55	54	56	56	8
	Agents/adjoints administratifs	50	52	47	49	50	52	242
	Assistants service social	43	41	48	48	43	42	28
	Attachés d'administration de l'Etat	51	52	48	49	50	51	117
	Conseillers technique service social	49	48	50	50	49	49	8
	Infirmiers	47	49	51	56	47	49	113
	Médecins	58	60	/	/	58	60	5
	Personnels administratifs non titulaires	42	42	40	40	42	42	102
	Personnels sociaux et de santé non titulaires	41	44	60	60	42	45	18
Vie scolaire	Secrétaires administratifs	49	51	50	51	49	51	209
	AED	30	27	29	26	29	27	868
	AESH	45	45	44	45	45	45	1336
	Conseiller principal d'éducation	47	50	49	51	47	50	167
	Personnels d'éducation non titulaires	39	39	35	32	38	38	58
	Psychologues EN, conseillers d'orientation psychologue	48	53	52	58	49	54	74
Ensemble		44	45	45	47	44	46	11551

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public - Agents en fonction

Source : SSA - PIAD

2. Recrutement



THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°9 - Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année

Définition et éléments de contexte

Le fonctionnaire est une personne employée et nommée par une personne publique dans un emploi permanent et titularisée à son poste dans un grade de la hiérarchie administrative

Finalité de l'indicateur

Indicateur permettant d'étudier les caractéristiques du recrutement et notamment si le recrutement est le même pour les femmes et les hommes

Origine

DPAE

THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°9 - Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année (année scolaire 2022-2023)

DPAE

- Ventilation par catégorie hiérarchique, corps, voie d'accès et sexe (1/3)

Catégorie Hiérarchique	Corps	Voie d'accès					
		Détachement		Concours Interne		Concours Externe	
		F	H	F	H	F	H
Catégorie A+	Médecin EN						
	Ingénieur recherche		1				
	Adjoint secr gene acad	1					
	Secr gene dire serv dpa en vice rect		1				
TOTAL		1	2	0	0	0	0

3 agents de catégorie A+ ont été recrutés par détachement, dont 2 femmes.

20 agents de catégorie A ont été recrutés dont 8 infirmiers (5 via le concours interne).

Catégorie Hiérarchique	Corps	Voie d'accès											
		Détachement		Concours Interne		Concours Externe		IRA		Concours Réservé		3ème Concours	Intégration Directe
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F
Catégorie A	Assistant ingénieur												
	Attaché admin etat			1				2	2				
	Assis serv soci			2		3							
	Cons tech serv soci			1									
	Infirmier(ière) EN enseignant sup	1		5		2							
	Ingenieur etud						1						
TOTAL		1	0	9	0	5	1	2	2	0	0	0	0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public - Agents administratifs

Source : DPAE - SIRH

THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°9 - Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par catégorie hiérarchique, corps, voie d'accès et sexe (2/3)

		Voie d'accès											
		Détachement		Détachement pour inaptitude		Concours Interne		Concours Externe		Concours Reservé		Emploi réservé	
Catégorie Hiérarchique	Corps	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Catégorie B	Secrétaire admin EN					6		4	1				
	Technicien recherche								2				
TOTAL		0	0	0	0	6	0	4	3	0	0	0	0

13 agents de catégorie B ont été recrutés au cours de l'année 2022-2023 dont 11 secrétaires administratifs de l'éducation nationale.

5 adjointes techniques de catégorie C ont été recrutées par concours externe.

		Voie d'accès											
		Détachement		Détachement pour inaptitude		Concours Interne		Concours Externe		Sans concours		Emploi réservé	
Catégorie Hiérarchique	Corps	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Catégorie C	Adjoint admin							5					
	Adjoint tech												
TOTAL		0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – Agents administratifs

Source : DPAE - SIRH

THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°9 - Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par catégorie hiérarchique, corps, voie d'accès et sexe (3/3)

Répartition des agents recrutés par catégorie et par sexe			
	Femmes	Hommes	Ensemble
A+	33%	67%	100%
A	85%	15%	100%
B	77%	23%	100%
C	100%	0%	100%

Répartition des agents recrutés par catégorie	
A+	7,3%
A	48,8%
B	31,7%
C	12,2%
Ensemble	100,0%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – Agents administratifs
 Source : DPAE - SIRH

Au cours de l'année 2022-2023, 41 fonctionnaires administratifs ont été recrutés. Parmi eux, 48,8 % sont de catégorie A, dont 85 % de femmes

THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°10 - Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination

Définition et éléments de contexte

Emplois supérieurs et dirigeants : emplois de la haute fonction publique.

Finalité de l'indicateur

Indicateur permettant d'étudier les caractéristiques du recrutement sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant et notamment si le recrutement est le même pour les femmes et les hommes

Origine

DPAE

THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°10 - Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par statut d'emploi avant prise de poste, type d'emploi et sexe

Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination (année scolaire 2022-2023) : 0

THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°13 - Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année

Définition et éléments de contexte

Par dérogation au principe selon lequel, sauf dispositions législatives contraires, les emplois permanents de l'État sont occupés par des fonctionnaires (article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires), des agents contractuels peuvent être recrutés sur des emplois permanents, c'est-à-dire sur des emplois créés en vue de satisfaire les besoins permanents des services, à temps complet ou incomplet.

Finalité de l'indicateur

Indicateur permettant de connaître la part des agents contractuels recrutés sur un emploi permanent

Origine

DPE - DPAE

THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°13 - Nombre d'enseignants contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par niveau hiérarchique, fondement juridique de recrutement, type de contrat et sexe

		Type de contrat						TOTAL
		Contrat à durée déterminée		Contrat à durée indéterminée		Contrat à durée déterminé bénéficiant d'une RQTH		
Catégorie Hiérarchique	Fondement juridique	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Catégorie A	Article L332-6 du CGFP Remplacement momentané	48	42	0	0	2	0	92
	Article L332-7 du CGFP Vacance temporaire	161	165	0	0	3	2	331
	Article L332-4 du CGFP CDI	0	0	7	10	0	0	17
	Article L352-4 du CGFP BOE	0	0	0	0	0	1	1
TOTAL		209	207	7	10	5	3	441
Répartition		47,39%	46,94%	1,59%	2,27%	1,13%	0,68%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – Enseignants
Source : DPE - SIRH

Au cours de l'année 2022-2023, 441 agents contractuels enseignants ont été recrutés en catégorie A dont 94,3 % en CDD. 47,3 % de ces agents sont des femmes.

17 agents ont été recrutés en CDI.

THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°13 - Nombre d'enseignants contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par type de contrat, durée et sexe

Durée du contrat	Type de contrat	Sexe		TOTAL
		Femmes	Hommes	
< 1 an	Contrat à durée déterminée	214	209	423
	Contrat à durée indéterminée	0	0	0
	Bénéficiaire d'obligation d'emploi	0	1	1
> à 6 ans	Contrat à durée déterminée	0	0	0
	Contrat à durée indéterminée	7	10	17
	Bénéficiaire d'obligation d'emploi	0	0	0
TOTAL		221	220	441
Répartition		50,11%	49,89%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – Enseignants
 Source : DPE - SIRH

Au cours de l'année 2022-2023, 441 enseignants contractuels ont été recrutés sur un emploi permanent dont 95,9 % avec un CDD d'une durée de moins d'un an.

THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°13 - Nombre d'agents administratifs contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par niveau hiérarchique, fondement juridique de recrutement, type de contrat et sexe

			Type de contrat	
			Contrat à durée déterminée	
Catégorie Hiérarchique	Durée	Fondement juridique	Femmes	Hommes
A	< 1 an	Article L332-6 du CGFP Remplacement momentané	23	4
		Article L332-3 du CGFP Temps incomplet	1	0
		Article L332-7 du CGFP Vacance d'emploi	14	2
B		Article L332-3 du CGFP Temps incomplet	6	1
		Article L332-6 du CGFP Remplacement momentané	2	1
		Article L332-7 du CGFP Vacance d'emploi	4	4
C		Article L332-6 du CGFP Remplacement momentané	49	8
		Article L332-7 du CGFP Vacance d'emploi	47	6
		TOTAL sur 190 contractuels	146	26
		Répartition sur 159 concernés	84,88%	15,12%

			Type de contrat	
			Contrat à durée déterminée	
Catégorie Hiérarchie	Durée	Fondement juridique	Femmes	Hommes
A	1 à 3 ans	Article L332-7 du CGFP Vacance d'emploi	4	5
B		Article L332-7 du CGFP Vacance d'emploi	1	3
C		Article L352-4 du CGFP BOE	1	0
		Article L332-7 du CGFP Vacance d'emploi	2	0
		TOTAL sur 190 contractuels	8	8
		Répartition sur 10 concernés	50,00%	50,00%

Catégorie Hiérarchique	Durée	Fondement juridique	Type de contrat	
			Contrat à durée	
			Femmes	Hommes
A	Indéterminé	Article L332-4 du code général de la fonction publique	5	3
B			0	0
C			11	1
		TOTAL sur 190 contractuels	16	4
		<i>Répartition sur 21 concernés</i>	<i>76,19%</i>	<i>19,05%</i>

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

Au cours de l'année 2022-2023, 172 agents contractuels administratifs ont été recrutés pour des remplacements ou des vacances d'emploi pour une durée inférieure à 1 an, 16 agents ont un CDD entre 1 et 3 ans et 20 agents ont un CDI.

THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°13 - Nombre d'agents administratifs contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par niveau hiérarchique, fondement juridique de recrutement, type de contrat et sexe

- Corrèze

Catégorie	Durée	Fondement juridique	Contrat à durée déterminée		Total
			Femmes	Hommes	
A	1 an	Article L-332-6 du CGFP Remplacement momentané	6	3	9

Au cours de l'année 2022-2023, 9 agents administratifs contractuels ont été recrutés sur un emploi permanent

- Creuse

Il n'y a pas eu de recrutement sur un emploi permanent au cours de l'année scolaire 2022-2023 en Creuse

- Haute-Vienne

Niveau hiérarchique	Durée du contrat	Fondement juridique du recrutement	Contrat à durée déterminée		Total
			Femmes	Hommes	
A-PE	3 mois	l'article 6 quater de la loi du 11 janvier 1984 susvisée	1		1
A-PE	4 mois	l'article 6 quater de la loi du 11 janvier 1984 susvisée	3		3
A-PE	5 mois	l'article 6 quater de la loi du 11 janvier 1984 susvisée	4		4
A-PE	7 mois	l'article 6 quater de la loi du 11 janvier 1984 susvisée	1		1
A-PE	8 mois	l'article 6 quater de la loi du 11 janvier 1984 susvisée	4	1	5
A-PE	9 mois	l'article 6 quater de la loi du 11 janvier 1984 susvisée	2	1	3
A-PE	10 mois	l'article 6 quater de la loi du 11 janvier 1984 susvisée	4		4
A-PE	12 mois	l'article 6 quater de la loi du 11 janvier 1984 susvisée	16	2	18
Total			35	4	39

Au cours de l'année 2022-2023, 39 agents contractuels administratifs ont été recrutés sur un emploi permanent en Haute-Vienne

THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°14 - Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année

Définition et éléments de contexte

Les emplois non permanents sont ceux qui ne correspondent pas à l'activité normale et habituelle de l'administration. Un emploi non permanent est créé de manière provisoire pour répondre à un besoin temporaire ou saisonnier. Il peut également s'agir d'un contrat de projet correspondant à la réalisation d'une mission déterminée et ayant une date de fin.

Finalité de l'indicateur

Indicateur participant à connaître la précarité d'emploi des agents contractuels

Origine

DSDEN

THEME 2 – RECRUTEMENT

INDICATEUR N°14 - Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année

- Ventilation par statut d'emploi, type d'emploi, métier et sexe

○ Creuse

		Emploi non permanent		
CORPS	Durée	Femmes	Hommes	TOTAL
Personnel enseignant et administratif 1er degré	< 1 an (année scolaire 2021-2022)	28	4	32
		87,5%	12,5%	100,0%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public

Source : DSDEN 23

Au cours de l'année 2022-2023, 32 agents du 1^{er} degré ont été recrutés sur un emploi non permanent avec une part de femmes de 87,5%.

○ Haute-Vienne

Il n'y a pas eu de recrutement de contractuels et autres personnels sur un emploi non permanent au cours de l'année en Haute-Vienne

○ Corrèze

Données non communiquées

3. Parcours professionnel



THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de promouvables et promus par grade

Définition et éléments de contexte

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un grade supérieur à l'intérieur d'un même corps. Il peut permettre l'accès à des fonctions supérieures et engendre une rémunération plus élevée.

L'avancement de grade a lieu au choix ou après examen professionnel.

Finalité de l'indicateur

Indicateur permettant de mesurer l'attractivité des carrières au sein de chaque ministère

Origine

DPAE+DPE+DSDEN

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de promouvables et promus par grade à la rentrée 2023

- Ventilation par tranche d'âge et sexe – hors classe

Promouvables à la rentrée 2023

Promouvables à la rentrée 2025			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
Hors Classe	Professeur de Lycée Professionnel	[40 - 44]	9	9	18
		[45 - 49]	39	27	66
		[50 - 54]	34	27	61
		[55 - 59]	2	14	16
		[60 - 64]	3	4	7
		[65 - 69]	0	1	1
TOTAL			87	82	169
Répartition			51,48%	48,52%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPE - SIRH

169 professeurs de lycée professionnels sont promouvables au grade hors classe. 51,5 % sont des femmes. 39 % sont âgés de 45 à 49 ans.

Promus à la rentrée 2023

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
Hors Classe	Professeur de Lycée Professionnel	[40 - 44]	1	2	3
		[45 - 49]	9	4	13
		[50 - 54]	11	5	16
		[55 - 59]	0	3	3
		[60 - 64]	0	1	1
		[65 - 69]	0	0	0
TOTAL			21	15	36
Répartition			58,33%	41,67%	100,00%

21,3% des professeurs de lycée professionnels promouvables ont été promus au grade hors classe. 58,3 % sont des femmes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de promouvables et promus par grade à la rentrée 2023

- Ventilation par tranche d'âge et sexe – hors classe

Promouvables à la rentrée 2023

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
Hors Classe	Professeur d'Education Physique et Sportive	[40 - 44]	13	18	31
		[45 - 49]	17	26	43
		[50 - 54]	3	6	9
		[55 - 59]	1	2	3
		[60 - 64]	1	0	1
TOTAL			35	52	87
Répartition			40,23%	59,77%	100,00%

Promus à la rentrée 2023

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
Hors Classe	Professeur d'Education	[40 - 44]	2	3	5
		[45 - 49]	3	7	10
	Physique et Sportive	[50 - 54]	0	3	3
		[55 - 59]	0	1	1
		[60 - 64]	0	0	0
TOTAL			5	14	19
Répartition			26,32%	73,68%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : DPE - SIRH

87 professeurs d'EPS sont promouvables au grade hors classe. 59,8 % sont des hommes. 49,4 % sont dans la tranche d'âge 45-49 ans.

21,8 % des professeurs d'EPS promouvables ont été promus au grade hors classe. 73,7 % sont des hommes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de promouvables et promus par grade à la rentrée 2023

- Ventilation par tranche d'âge et sexe – hors classe

Promouvables à la rentrée 2023

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
Hors Classe	Professeurs Certifiés	[35 - 39]	1	0	1
		[40 - 44]	81	49	130
		[45 - 49]	202	73	275
		[50 - 54]	81	42	123
		[55 - 59]	18	10	28
		[60 - 64]	8	3	11
TOTAL			391	177	568
Répartition			68,84%	31,16%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPE – SIRH

568 professeurs certifiés sont promouvables au grade hors classe.
68,8 % sont des femmes. 48,4 % sont âgés de 45 à 49 ans.

Promus à la rentrée 2023

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
Hors Classe	Professeurs Certifiés	[35 - 39]	0	0	0
		[40 - 44]	10	9	19
		[45 - 49]	42	17	59
		[50 - 54]	19	15	34
		[55 - 59]	6	4	10
		[60 - 64]	0	2	2
TOTAL			77	47	124
Répartition			62,10%	37,90%	100,00%

21,8% des professeurs certifiés promouvables ont été promus au grade hors classe. 62,1 % sont des femmes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL
INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de promouvables et promus par grade à la rentrée 2023

- Ventilation par tranche d'âge et sexe – hors classe

Promouvables à la rentrée 2023

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
Hors Classe	Professeurs Agrégés	[40 - 44]	19	13	32
		[45 - 49]	30	36	66
		[50 - 54]	17	24	41
		[55 - 59]	6	3	9
		[60 - 64]	1	2	3
		[65 - 69]	0	1	1
TOTAL			73	79	152
Répartition			48,03%	51,97%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPE – SIRH

152 professeurs agrégés sont promouvables au grade hors classe. 52,0 % sont des hommes. 46,5 % sont âgés de 45 à 49 ans.

Promus à la rentrée 2023

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
Hors Classe	Professeurs Agrégés	[40 - 44]	1	1	2
		[45 - 49]	7	11	18
		[50 - 54]	3	8	11
		[55 - 59]	2	1	3
		[60 - 64]	0	1	1
		[65 - 69]	0	0	0
TOTAL			13	22	35
Répartition			37,14%	62,86%	100,00%

23 % des professeurs agrégés promouvables ont été promus au grade hors classe. 62,9 % sont des hommes.

- Ventilation par tranche d'âge et sexe – hors classe

Promouvables à la rentrée 2023

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
Hors Classe	Conseiller Principal d'Education	[40 - 44]	2	0	2
		[45 - 49]	16	0	16
		[50 - 54]	16	1	17
		[55 - 59]	1	0	1
		[60 - 64]	0	1	1
		[65 - 69]	1	0	1
TOTAL			36	2	38
Répartition			94,74%	5,26%	100,00%

Promus à la rentrée 2023

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
Hors Classe	Conseiller Principal d'Education	[45 - 49]	3	0	3
		[50 - 54]	4	0	4
		[60 - 64]	0	1	1
TOTAL			7	1	8
Répartition			87,50%	12,50%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPE – SIRH

38 CPE sont promouvables au grade hors classe. 94,7 % sont des femmes.

21 % des CPE promouvables ont été promus au grade hors classe.
87,5 % sont des femmes.

- Ventilation par tranche d'âge et sexe – classe exceptionnelle

Promouvables à la rentrée 2023

				Sexe			
Grade	Corps	Tranche d'Age	Vivier	Femme	Homme	TOTAL	
Classe Exceptionnelle	Professeur de Lycée Professionnel	[45 - 49]	Vivier 1	1	1	2	
		[50 - 54]		2	4	6	
		[55 - 59]		0	2	2	
		[60 - 64]		1	0	1	
		TOTAL VIVIER 1			4	7	11
		[50 - 54]	Vivier 2	0	2	2	
		[55 - 59]		9	12	21	
		[60 - 64]		14	10	24	
		[65 - 69]		3	1	4	
		TOTAL VIVIER 2			26	25	51
TOTAL GLOBAL				30	32	62	
Répartition sur 62				48,39%	51,61%	100,00%	

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public

Source : DPE - SIRH

62 professeurs de lycée professionnels sont promouvables au grade classe exceptionnelle. 48,4 % sont des femmes.

Promus à la rentrée 2023

				Sexe			
Grade	Corps	Tranche d'Age	Vivier	Femme	Homme	TOTAL	
Classe Exceptionnelle	Professeur de Lycée Professionnel	[45 - 49]	Vivier 1	1	0	1	
		[50 - 54]		0	2	2	
		[55 - 59]		0	1	1	
		TOTAL VIVIER 1			1	3	4
		[50 - 54]	Vivier 2	0	1	1	
		[55 - 59]		1	2	3	
		[60 - 64]		1	0	1	
		TOTAL VIVIER 2			2	3	5
		TOTAL GLOBAL				3	6
Répartition sur 9				33,33%	66,67%	100,00%	

14,5 % des professeurs de lycée professionnels promouvables ont été promus au grade classe exceptionnelle. 66,7 % sont des hommes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de promouvables et promus par grade à la rentrée 2023

- Ventilation par tranche d'âge et sexe – classe exceptionnelle

Promouvables à la rentrée 2023

				Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Vivier	Femme	Homme	TOTAL
Classe Exceptionnelle	Professeur d'Education Physique et Sportive	[45 - 49]	Vivier 1	3	3	6
		[50 - 54]		5	2	7
		[55 - 59]		1	2	3
		[60 - 64]		1	1	2
		TOTAL VIVIER 1		10	8	18
		[50 - 54]	Vivier 2	1	1	2
		[55 - 59]		2	3	5
		[60 - 64]		2	5	7
		[65 - 69]		1	0	1
		TOTAL VIVIER 2		6	9	15
TOTAL GLOBAL				16	17	33
Répartition sur 33				48,48%	51,52%	100,00%

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public
Source : DPE - SIRH

33 professeurs d'EPS sont promouvables au grade classe exceptionnelle. 48,5 % sont des femmes.

Promus à la rentrée 2023

				Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Vivier	Femme	Homme	TOTAL
Classe Exceptionnelle	Professeur d'Education Physique et Sportive	[45 - 49]	Vivier 1	1	0	1
		[50 - 54]		1	1	2
		[60 - 64]		1	0	1
		TOTAL VIVIER 1		3	1	4
		[60 - 64]	Vivier 2	1	1	2
		TOTAL VIVIER 2		1	1	2
TOTAL GLOBAL				4	2	6
Répartition sur 6				66,67%	33,33%	100,00%

18,2 % des professeurs d'EPS promouvables ont été promus au grade classe exceptionnelle. 66,7 % sont des femmes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL
INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de promouvables et promus par grade à la rentrée 2023

- Ventilation par tranche d'âge et sexe – classe exceptionnelle

Promouvables à la rentrée 2023

				Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Vivier	Femme	Homme	TOTAL
Classe Exceptionnelle	Conseiller Principal d'Education	[50 - 54]	Vivier 1	2	1	3
		[55 - 59]		1	0	1
		TOTAL VIVIER 1		3	1	4
		[55 - 59]	Vivier 2	1	0	1
		[60 - 64]		9	4	13
		TOTAL VIVIER 2		10	4	14
TOTAL GLOBAL				13	5	18
Répartition sur 18				72,22%	27,78%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPE - SIRH

18 CPE sont promouvables au grade classe exceptionnelle.
72,2 % sont des femmes.

Promus à la rentrée 2023

				Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Vivier	Femme	Homme	TOTAL
Classe Exceptionnelle	Conseiller Principal d'Education	[50 - 54]	Vivier 1	1	0	1
		TOTAL VIVIER 1		1	0	1
		[60 - 64]	Vivier 2	1	0	1
		TOTAL VIVIER 2		1	0	1
		TOTAL GLOBAL			2	0
Répartition sur 2				100,00%	0,00%	100,00%

11,1 % des CPE promouvables ont été promus au grade classe exceptionnelle. 100 % sont des femmes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de promouvables et promus par grade à la rentrée 2023

- Ventilation par tranche d'âge et sexe – classe exceptionnelle

Promouvables à la rentrée 2023

				Sexe			
Grade	Corps	Tranche d'Age	Vivier	Femme	Homme	TOTAL	
Classe Exceptionnelle	Professeurs Certifiés	[40 - 44]	Vivier 1	2	1	3	
		[45 - 49]		12	3	15	
		[50 - 54]		19	4	23	
		[55 - 59]		12	6	18	
		[60 - 64]		3	3	6	
		[65 - 69]		0	1	1	
		TOTAL VIVIER 1			48	18	66
		[50 - 54]	Vivier 2	9	12	21	
		[55 - 59]		53	29	82	
		[60 - 64]		39	12	51	
		[65 - 69]		1	0	1	
		TOTAL VIVIER 2			102	53	155
TOTAL GLOBAL				150	71	221	
Répartition sur 221				67,9%	32,1%	100,0%	

Promus à la rentrée 2023

				Sexe			
Grade	Corps	Tranche d'Age	Vivier	Femme	Homme	TOTAL	
Classe Exceptionnelle	Professeurs Certifiés	[40 - 44]	Vivier 1	2	0	2	
		[45 - 49]		2	2	4	
		[50 - 54]		10	1	11	
		[55 - 59]		3	2	5	
		TOTAL VIVIER 1			17	5	22
		[50 - 54]	Vivier 2	3	2	5	
		[55 - 59]		5	2	7	
		[60 - 64]		3	2	5	
		TOTAL VIVIER 2			11	6	17
TOTAL GLOBAL				28	11	39	
Répartition sur 39				71,79%	28,21%	100,00%	

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPE - SIRH

221 professeurs certifiés sont promouvables au grade classe exceptionnelle. 67,9 % sont des femmes.

17,6 % des professeurs certifiés promouvables ont été promus au grade classe exceptionnelle. 71,8 % sont des femmes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de promouvables et promus par grade à la rentrée 2023

- Ventilation par tranche d'âge et sexe – classe exceptionnelle

Promouvables à la rentrée 2023

				Sexe			
Grade	Corps	Tranche d'Age	Vivier	Femme	Homme	TOTAL	
Classe Exceptionnelle	Professeurs Agrégés	[45 - 49]	Vivier 1	3	1	4	
		[50 - 54]		10	11	21	
		[55 - 59]		8	13	21	
		[60 - 64]		4	2	6	
		[65 - 69]		0	2	2	
		TOTAL VIVIER 1			25	29	54
		[50 - 54]	Vivier 2	4	8	12	
		[55 - 59]		10	10	20	
		[60 - 64]		11	16	27	
		[65 - 69]		2	0	2	
TOTAL VIVIER 2			27	34	61		
TOTAL GLOBAL				52	63	115	
Répartition sur 115				45,22%	54,78%	100,00%	

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPE - SIRH

115 professeurs agrégés sont promouvables au grade classe exceptionnelle. 54,8 % sont des hommes.

Promus à la rentrée 2023

				Sexe			
Grade	Corps	Tranche d'Age	Vivier	Femme	Homme	TOTAL	
Classe Exceptionnelle	Professeurs Agrégés	[50 - 54]	Vivier 1	4	3	7	
		[55 - 59]		2	1	3	
		[60 - 64]		1	1	2	
		TOTAL VIVIER 1			7	5	12
		[50 - 54]	Vivier 2	1	0	1	
		[55 - 59]		1	0	1	
		[60 - 64]		2	4	6	
		TOTAL VIVIER 2			4	4	8
TOTAL GLOBAL				11	9	20	
Répartition sur 20				55,00%	45,00%	100,00%	

17,4 % des professeurs agrégés promouvables ont été promus au grade classe exceptionnelle. 55 % sont des femmes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de professeurs des écoles promouvables et promus par grade à la rentrée 2023

- Professeurs des écoles - Ventilation par tranche d'âge et par sexe

Promouvables à la rentrée 2023

Grade de destination	Tranche d'âge	Sexe		Total
		F	H	
HORS CLASSE	[40;44]	196	28	224
	[45;49]	418	75	493
	[50;54]	187	53	240
	[55;59]	37	15	52
	[60;66]	12	4	16
	Total HC	850	175	1025
CLASSE EXCEPTIONNELLE	[45;49]	33	4	37
	[50;54]	114	33	147
	[55;59]	127	27	154
	[60;64]	34	16	50
	Total CE	308	80	388
Total		1158	255	1413

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – Professeurs des écoles
 Source : DSDEN19+ DSDEN23+DSDEN87

1413 professeurs des écoles des 3 DSDEN sont promouvables, 72,5 % sont hors classe. 82 % des promouvables sont des femmes

Promus à la rentrée 2023

Grade de destination	Tranche d'âge	Sexe		Total
		F	H	
HORS CLASSE	[40;44]	7	2	9
	[45;49]	83	13	96
	[50;54]	70	17	87
	[55;59]	16	7	23
	[60;66]	5	2	7
	Total HC	181	41	222
CLASSE EXCEPTIONNELLE	[45;49]	12	3	15
	[50;54]	36	8	44
	[55;59]	40	10	50
	[60;66]	12	4	16
	Total CE	100	25	125
Total		281	66	347

24,6 % des professeurs des écoles promouvables sont promus à la hors classe. Parmi eux, 81 % sont des femmes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de professeurs des écoles promouvables et promus par grade à la rentrée 2023

- Professeurs des écoles - Ventilation par tranche d'âge et par sexe

Promouvables à la rentrée 2023

Grade de destination	Tranche d'âge	Sexe		Total
		F	H	
HORS CLASSE	[40;44]	3		3
	[45;49]	210	30	240
	[50;54]	80	18	98
	[55;59]	14	7	21
	[60;66]	7	2	9
	Total HC	314	57	371
CLASSE EXCEPTIONNELLE	[45;49]	9		9
	[50;54]	34	9	43
	[55;59]	43	6	49
	[60;66]	8	6	14
	Total CE	94	21	115
Total		408	78	486

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – Professeurs des écoles
Source : DSDEN19

486 professeurs des écoles sont promouvables, 76,3 % sont hors classe. 84 % des promouvables sont des femmes

Promus à la rentrée 2023

Grade de destination	Tranche d'âge	Sexe		Total
		F	H	
HORS CLASSE	[40;44]	1		1
	[45;49]	27	6	33
	[50;54]	32	3	35
	[55;59]	5	3	8
	[60;66]	1	1	2
	Total HC	66	13	79
CLASSE EXCEPTIONNELLE	[45;49]	3		3
	[50;54]	14	3	17
	[55;59]	12	3	15
	[60;66]	3	1	4
	Total CE	32	7	39
Total		98	20	118

24,3 % des professeurs des écoles promouvables sont promus à la hors classe. Parmi eux, 83,1 % sont des femmes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de professeurs des écoles promouvables et promus par grade à la rentrée 2023

- Professeurs des écoles - Ventilation par tranche d'âge et par sexe

Promouvables à la rentrée 2023

Grade de destination	Tranche d'âge	Sexe		Total
		F	H	
HORS CLASSE	[40;44]	53	14	67
	[45;49]	60	14	74
	[50;54]	15	4	19
	[55;59]	5	2	7
	[60;66]	2		2
	Total HC	135	34	169
CLASSE EXCEPTIONNELLE	[45;49]	14	1	15
	[50;54]	34	12	46
	[55;59]	34	7	41
	[60;66]	9	2	11
	Total CE	91	22	113
Total		226	56	282

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – Professeurs des écoles

Source : DSDEN23

282 professeurs des écoles sont promouvables, 60 % sont hors classe. 80,1 % des promouvables sont des femmes

Promus à la rentrée 2023

Grade de destination	Tranche d'âge	Sexe		Total
		F	H	
HORS CLASSE	[40;44]	3	1	4
	[45;49]	17	5	22
	[50;54]	5	2	7
	[55;59]	4	1	5
	[60;66]	2		2
	Total HC	31	9	40
CLASSE EXCEPTIONNELLE	[45;49]	4	1	5
	[50;54]	6	1	7
	[55;59]	10	1	11
	[60;66]	1		1
	Total CE	21	3	24
Total		52	12	64

22,7 % des professeurs des écoles promouvables sont promus à la hors classe. Parmi eux, 83,3 % sont des femmes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°21 et 21 bis - Nombre de professeurs des écoles promouvables et promus par grade à la rentrée 2023

- Professeurs des écoles - Ventilation par tranche d'âge et par sexe

Promouvables à la rentrée 2023

Grade de destination	Tranche d'âge	Sexe		Total
		F	H	
HORS CLASSE	[40;44]	85	9	94
	[45;49]	205	36	241
	[50;54]	92	31	123
	[55;59]	16	6	22
	[60;66]	3	2	5
	Total HC	401	84	485
CLASSE EXCEPTIONNELLE	[45;49]	10	3	13
	[50;54]	46	12	58
	[55;59]	50	14	64
	[60;66]	17	8	25
	Total CE	123	37	160
Total		524	121	645

Promus à la rentrée 2023

Grade de destination	Tranche d'âge	Sexe		Total
		F	H	
HORS CLASSE	[40;44]	2		2
	[45;49]	40	3	43
	[50;54]	33	12	45
	[55;59]	7	3	10
	[60;66]	2	1	3
	Total HC	84	19	103
CLASSE EXCEPTIONNELLE	[45;49]	5	2	7
	[50;54]	16	4	20
	[55;59]	18	6	24
	[60;66]	8	3	11
	Total CE	47	15	62
Total		131	34	165

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – Professeurs des écoles
Source : DSDEN87

645 professeurs des écoles sont promouvables, 75,2 % sont hors classe. 81,2 % des promouvables sont des femmes

25,6 % des professeurs des écoles promouvables sont promus à la hors classe. Parmi eux, 79,4 % sont des femmes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables pour chaque corps

Définition et éléments de contexte

La promotion interne permet d'accéder à des fonctions et à un emploi d'un niveau supérieur et à une échelle de rémunération plus élevée. Elle consiste dans le passage d'un corps ou d'un cadre d'emplois à un autre corps ou cadre d'emplois au sein de la même fonction publique. Elle a lieu au choix ou après examen professionnel.

Finalité de l'indicateur

Indicateur permettant de mesurer l'attractivité des carrières au sein de chaque ministère

Origine

DPAE+DPE+DSDEN

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre de candidats promouvables sur liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés

Corps	Tranche d'Age	Sexe		TOTAL
		Femme	Homme	
Professeurs Agrégés	[40 - 44]	15	7	22
	[45 - 49]	23	21	44
	[50 - 54]	27	22	49
	[55 - 59]	18	15	33
	[60 - 64]	5	5	10
TOTAL		88	70	158
Répartition		55,70%	44,30%	100,00%

- Nombre de candidats proposés sur liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés

Corps	Tranche d'Age	Sexe		TOTAL
		Femme	Homme	
Professeurs Agrégés	[40 - 44]	3	0	3
	[45 - 49]	5	5	10
	[50 - 54]	5	1	6
	[55 - 59]	2	2	4
	[60 - 64]	1	0	1
TOTAL		16	8	24
Répartition		66,67%	33,33%	100,00%

- Nombre de candidats promus sur liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés

Corps	Tranche d'Age	Sexe		TOTAL
		Femme	Homme	
Professeurs Agrégés	[40 - 44]	1	0	1
	[45 - 49]	1	1	2
	[50 - 54]	2	0	2
	[55 - 59]	1	0	1
TOTAL		5	1	6
Répartition		83,33%	16,67%	1

BILAN	
Pourcentage de candidat proposés au regard des promouvables	15,19%
Pourcentage de candidat promus au regard des proposés	25,00%
Pourcentage de candidat promus au regard des promouvables	3,80%

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
Principal	ASSAE	[45 - 49]	2	0	2
		[50 - 54]	0	0	0
		[55 - 59]	2	0	2
		[60 - 64]	1	0	1
TOTAL			5	0	5
Répartition			100,00%	0,00%	100,00%

5 assistants de service social sont concernés dont 100 % sont des femmes de 45 à 64 ans.

- Nombre d'agents promus

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
Principal	ASSAE	[45 - 49]	2	0	2
		[55 - 59]	1	0	1
TOTAL			3	0	3
Répartition			100,00%	0,00%	100,00%

3 agents parmi les promouvables ont été promus.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

Corps	Tranche d'Age	Sexe		TOTAL
		Femme	Homme	
AAE	[35 - 39]	1	1	2
	[40 - 44]	1	0	1
	[45 - 49]	2	2	4
	[50 - 54]	6	2	8
	[55 - 59]	1	0	1
	[60 - 64]	2	1	3
TOTAL		11	5	16
Répartition		68,75%	31,25%	100,00%

16 AAE sont concernés, 68,75 % sont des femmes.

- Nombre d'agents promus

Corps	Tranche d'Age	Sexe		TOTAL
		Femme	Homme	
AAE	[35 - 39]	0	1	1
	[40 - 44]	0	0	0
	[45 - 49]	0	2	2
	[50 - 54]	2	0	2
	[55 - 59]	0	0	0
	[60 - 64]	0	0	0
TOTAL		2	3	5
Répartition		40,00%	60,00%	100,00%

Parmi les agents AAE promouvables, 5 ont été promus.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

		Sexe		
Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
IGR	[34 - 39]	1	0	1
	[45 - 49]	0	2	2
	[50 - 54]	1	0	1
TOTAL		2	2	4
<i>Répartition</i>		50,00%	50,00%	100,00%

		Sexe		
Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
IGE	[45 - 49]	1	1	2
TOTAL		1	1	2
<i>Répartition</i>		50,00%	50,00%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : DPAE - SIRH

4 IGR sont promouvables en 2022-2023, 50 % sont des femmes, et sont âgées de 34-54 ans.

2 IGE sont promouvables dont un homme et une femme. Ils sont âgés e 45-49 ans.

- Nombre d'agents promus

Il n'y a pas eu de promus parmi les promouvables IGR, IGE

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
IGR HC échelon spécial	IGR	[55 - 59]	0	1	1
		[60 - 64]	0	1	1
TOTAL			0	2	2
Répartition			0,00%	100,00%	100,00%

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
IGE HC	IGE	[34 - 39]	1	0	1
		[45 - 49]	2	0	2
TOTAL			3	0	3
Répartition			100,00%	0,00%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

En 2022-2023 :

- 2 hommes IGR HC échelon spécial ont été promouvables
- 3 femmes IGE HC ont été promouvables

- Nombre d'agents promus

Il n'y a pas eu de promus parmi les promouvables IGR HC échelon spécial, IGE HC

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
TECH RF CE	TECH RF	[40 - 44]	1	0	1
		[45 - 49]	3	1	4
		[50 - 54]	1	0	1
		[55 - 59]	0	1	1
TOTAL			5	2	7
Répartition			71,43%	28,57%	100,00%

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
TECH RF CS	TECH RF	[40 - 44]	1	0	1
		[45 - 49]	1	0	1
		[50 - 54]	1	0	1
		[55 - 59]	3	1	
		[60 - 64]	1	1	2
TOTAL			7	2	9
Répartition			77,78%	22,22%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

- Nombre d'agents promouvables

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
TECH RF CS	TECH RF	[40 - 44]	0	0	0
		[45 - 49]	0	0	0
		[50 - 54]	1	0	1
		[55 - 59]	1	0	1
		[60 - 64]	1	0	1
TOTAL			3	0	3
Répartition			100,00%	0,00%	100,00%

7 techniciens RF de classe exceptionnelle, et 9 de classe supérieurs ont été promouvables en 2022-2023.

Parmi ceux en classe exceptionnelle, 3 ont été promus.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
ATRF P1	ATRF	[30 - 34]	5	0	5
		[35 - 39]	7	1	8
		[40 - 44]	5	4	9
		[45 - 49]	2	5	7
		[50 - 54]	17	11	28
		[55 - 59]	16	7	23
		[60 - 64]	10	2	12
		[65 - 69]	2	1	3
TOTAL			64	31	95
Répartition			67,37%	32,63%	100,00%

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
ATRF P2	ATRF	[30 - 34]	6	3	9
		[35 - 39]	3	0	3
		[40 - 44]	1	1	2
		[45 - 49]	2	0	2
		[50 - 54]	5	2	7
		[55 - 59]	3	1	4
		[60 - 64]	2	2	4
TOTAL			22	9	31
Répartition			70,97%	29,03%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public

Source : DPAE - SIRH

95 ATRF P1 ont été promouvables, et parmi eux 18 ont été promus.
Parmi les 31 agents ATRF P2, 7 ont été promus en 2022-2023.

- Nombre d'agents promus

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
ATRF P1	ATRF	[30 - 34]	0	0	0
		[35 - 39]	2	0	2
		[40 - 44]	2	0	2
		[45 - 49]	1	2	3
		[50 - 54]	3	1	4
		[55 - 59]	5	0	5
		[60 - 64]	1	0	1
		[65 - 69]	0	1	1
TOTAL			14	4	18
Répartition			77,78%	22,22%	100,00%

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
ATRF P2	ATRF	[30 - 34]	1	2	3
		[35 - 39]	0	0	0
		[40 - 44]	1	0	1
		[45 - 49]	2	0	2
		[50 - 54]	0	0	0
		[55 - 59]	1	0	1
		[60 - 64]	0	0	0
TOTAL			5	2	7
Répartition			71,43%	28,57%	100,00%

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre de candidats à la liste d'aptitude pour le corps des SAENES

Corps	Tranche d'Age	Sexe	
		Femme	Homme
SAENES	[35 - 39]	3	0
	[40 - 44]	3	0
	[45 - 49]	7	0
	[50 - 54]	3	0
	[55 - 59]	4	1
	[60 - 64]	2	0
TOTAL		22	1
<i>Répartition</i>		<i>95,65%</i>	<i>4,35%</i>

A la rentrée 2022-2023, il y a 23 candidats SAENES à la liste d'aptitude, parmi eux 95,65 % sont des femmes.

- Nombre de candidats promus à la liste d'aptitude pour le corps des SAENES

Corps	Tranche d'Age	Sexe	
		Femme	Homme
SAENES	[45 - 49]	1	0
	[50 - 54]	2	0
	[55 - 59]	1	1
TOTAL		4	1
<i>Répartition</i>		<i>80,00%</i>	<i>20,00%</i>

Sur 23 agents SAENES à la liste d'aptitude, 5 ont été promus.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

			Sexe	
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme
CS	SAENES	[34 - 39]	2	0
		[40 - 44]	14	1
		[45 - 49]	8	3
		[50 - 54]	14	1
		[55 - 59]	10	1
		[60 - 64]	10	0
		[65 - 69]	1	0
TOTAL			59	6
Répartition			90,77%	9,23%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

65 agents SAENES de la classe supérieure sont promouvables à la rentrée 2022-2023. 90,7 % sont des femmes.

- Nombre d'agents promus

			Sexe	
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme
CS	SAENES	[45 - 49]	2	0
		[50 - 54]	4	0
		[55 - 59]	1	0
		[60 - 64]	2	0
TOTAL			9	0
Répartition			100,00%	0,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

Parmi les 65 agents SAENES de la classe supérieure promouvables à la rentrée 2022-2023 9 agents femmes sont promus.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

			Sexe	
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme
CE	SAENES	[34 - 39]	2	0
		[40 - 44]	3	0
		[45 - 49]	9	2
		[50 - 54]	17	5
		[55 - 59]	16	2
		[60 - 64]	9	0
		[65 - 69]	1	0
TOTAL			57	9
Répartition			86,36%	13,64%

66 agents SAENES de la classe exceptionnelle sont promouvables à la rentrée 2022-2023

- Nombre d'agents promus

			Sexe	
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme
CE	SAENES	[40 - 44]	1	0
		[45 - 49]	2	0
		[50 - 54]	2	0
		[55 - 59]	0	0
TOTAL			5	0
Répartition			100,00%	0,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

Parmi les 66 agents SAENES de la classe exceptionnelle promouvables à la rentrée 2022-2023 5 sont promus

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
P1C	Adjoint administratif	[30 - 34]	2	1	3
		[35 - 39]	8	1	9
		[40 - 44]	8	0	8
		[45 - 49]	26	2	28
		[50 - 54]	29	1	30
		[55 - 59]	21	1	22
		[60 - 64]	18	1	19
		[65 - 69]	1	0	1
TOTAL			113	7	120
Répartition			94,17%	5,83%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public

Source : DPAE - SIRH

120 agents adjoints administratifs P1C sont concernés dont 94,2 % de femmes.

- Nombre d'agents promus

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
P1C	Adjoint	[35 - 39]	1	1	2
		[40 - 44]	1	0	1
		[45 - 49]	3	0	3
		[50 - 54]	5	0	5
		[55 - 59]	7	0	7
		[60 - 64]	3	0	3
TOTAL			20	1	21
Répartition			95,24%	4,76%	100,00%

17,5 % des adjoints P1C ont été promus (21 sur 120 promouvables), 95,2 % sont des femmes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
ADJAENES P2C	Adjoint administratif	[30 - 34]	4	0	4
		[35 - 39]	2	1	3
		[40 - 44]	4	1	5
		[45 - 49]	6	1	7
		[50 - 54]	4	0	4
		[55 - 59]	2	0	2
TOTAL			22	3	25
Répartition			88,00%	12,00%	100,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

25 agents adjoints administratifs P2C sont concernés dont 88,0 % de femmes. 28 % sont âgés de 45 à 49 ans.

- Nombre d'agents promus

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
ADJAENES P2C	Adjoint administratif	[30 - 34]	1	1	2
		[35 - 39]	1	1	2
		[40 - 44]	3	0	3
		[45 - 49]	5	0	5
		[50 - 54]	2	0	2
		[55 - 59]	0	0	0
TOTAL			12	2	14
Répartition			85,71%	14,29%	100,00%

56 % des adjoints P2C ont été promus, 85,7 % sont des femmes.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

Corps	Tranche d'Age	Sexe		TOTAL
		Femme	Homme	
CTSS	[35 - 39]	0	0	0
	[40 - 44]	0	0	0
	[45 - 49]	1	0	1
	[50 - 54]	0	0	0
	[55 - 59]	1	0	1
	[60 - 64]	4	0	4
	[65 - 69]	1	0	1
TOTAL		7	0	7
<i>Répartition</i>		100,00%	0,00%	100,00%

			Sexe	
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme
CTSS classe supérieure	CTSSAE	[30 - 34]	0	0
		[45 - 49]	0	0
		[50 - 54]	1	0
TOTAL			1	0
Répartition			100,00%	0,00%

			Sexe	
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme
CTSS classe supérieure	CTSSAE	[30 - 34]	1	0
		[45 - 49]	2	1
		[50 - 54]	1	0
TOTAL			4	1
Répartition			80,00%	20,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

7 femmes CTSS, ont été promouvables. Il n'y a pas eu de promus par elles.

5 agents CTSS de classe supérieure, sont promouvables. 80% parmi eux sont des femmes. 1 femme a été promue.

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

			Sexe	
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme
Classe supérieure	INFENES	[30 - 34]	1	0
		[35 - 39]	3	0
		[40 - 44]	10	0
		[45 - 49]	5	0
		[50 - 54]	14	0
		[55 - 59]	2	0
		[60 - 64]	1	0
		[65 - 69]	2	0
TOTAL			38	0
Répartition			100,00%	0,00%

- Nombre d'agents promus

			Sexe	
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme
Classe supérieur	INFENES	[40 - 44]	1	0
		[45 - 49]	2	0
		[50 - 54]	0	0
		[55 - 59]	0	0
		[60 - 64]	0	0
		[65 - 69]	0	0
TOTAL			3	0
Répartition			100,00%	0,00%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

38 agents INFENES de classe supérieure sont concernés dont 100 % de femmes. 36,8 % sont âgées de 50 à 54 ans.

7,9 % des INFENES ont été promus (3 sur 38 promouvables).

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

			Sexe	
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme
Hors classe	INFENES	[40 - 44]	2	0
		[45 - 49]	8	0
		[50 - 54]	12	0
		[55 - 59]	3	0
		[60 - 64]	3	2
		[65 - 69]	0	0
TOTAL			28	2
Répartition			93,33%	6,67%

- Nombre d'agents promus

			Sexe	
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme
Hors classe	INFENES	[40 - 44]	0	0
		[45 - 49]	0	0
		[50 - 54]	1	0
		[55 - 59]	1	0
		[60 - 64]	0	1
		[65 - 69]	0	0
TOTAL			2	1
Répartition			66,67%	33,33%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

30 agents INFENES hors classe sont concernés dont 93 % de femmes. 40 % sont âgées de 50 à 54 ans.

10 % des INFENES ont été promus (3 sur 30 promouvables).

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°23 et 23 bis - Nombre de promouvables et promus pour chaque corps à la rentrée 2023

- Nombre d'agents promouvables

Grade	Corps	Tranche d'Age	Sexe		TOTAL
			Femme	Homme	
1C	MEN	[45 - 49]	1	0	1
TOTAL			1	0	1
Répartition			100,00%	0,00%	100,00%

			Sexe		
Grade	Corps	Tranche d'Age	Femme	Homme	TOTAL
HC	MEN	[50 - 54]	1	0	1
		[65 - 69]	2	0	2
TOTAL			3	0	3
Répartition			100,00%	0,00%	100,00%

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

4 médecins, dont trois en hors classe sont promouvables à la rentrée 2023. elles sont toutes des femmes et aucune n'a été promue

THEME 3 – PARCOURS PROFESSIONNEL

INDICATEUR N°26 - Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ

Définition et éléments de contexte

La cessation de fonctions peut être volontaire ou subie, provisoire ou définitive

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur de turn-over permet de connaître les motifs de départ

Origine

Service Statistique Académique ; Boxi PIAD – Univers BSA (Base Sociale Académique)

Données non communiquées : la base de données sur les fin de fonction contient des erreurs

4. Formation



THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N°28 et 30 - Nombre d'agents formés et nombre de jours de formation

L'indicateur 28 comprend les agents :

- ayant suivi au moins une formation statutaire ;
- ayant suivi au moins une formation professionnelle ;
- dont ayant suivi au moins une formation professionnelle via une formation à distance ;
- dont ayant suivi au moins une formation professionnelle via l'utilisation du CPF.

L'indicateur 30 comprend :

- les formations statutaires ;
- les formations continues ;
- les préparations aux concours et examens ;
- les réalisations de bilans de compétences ;
- les validations des acquis de l'expérience (VAE) ;
- les congés de formation professionnelle ;
- les périodes de professionnalisation.

Définition et éléments de contexte

La formation statutaire regroupe la formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes, ainsi que pour les actions de formation suivies dans le cadre de la formation obligatoire prévue par le statut des agents.

La formation continue désigne la formation suivie par des personnes ayant terminé leurs études initiales.

Le congé de formation professionnelle (CFP), dont la durée ne peut excéder trois années pour l'ensemble de la carrière, permet aux agents de parfaire leur formation personnelle par le biais de stages de formation à caractère professionnel ou personnel qui ne leur sont pas proposés par l'administration, ou pour des actions organisées par l'administration en vue de la préparation aux concours administratifs.

Par ailleurs, l'administration propose à ses agents titulaires des formations ayant pour but de les préparer à une promotion de grade ou à un changement de corps par la voie des examens professionnels, des concours réservés ou autres procédures de sélection.

Les agents civils contractuels et les ouvriers de l'État relevant de l'article 1er du décret du 26 décembre 2007 peuvent bénéficier des actions de formation en vue de la préparation aux examens, concours et procédures de promotion interne, s'ils remplissent ou sont susceptibles de remplir à la fin du cycle de formation les conditions requises pour se présenter à ces examens, concours ou sélections.

Ces actions peuvent également préparer l'accès aux corps et cadres d'emploi des autres versants de la fonction publique, ainsi que les procédures de sélection destinant aux emplois des institutions de la Communauté européenne.

Finalité de l'indicateur

Indicateur permettant de mesurer les actions mises en œuvre par le ministère en matière de développement professionnel des agents

Origine

EAFC + DSDEN

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N°28 et 30 - Nombre d'agents formés et nombre de jours de formation

Indicateur	Calcul
Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre total d'heures de présence / 6
Nombre de personnes en activité	Nombre de personnes : • sur affectation principale • dont le code position est C101, C102 ou C118 • dont la catégorie n'est pas Z • à l'invite [Date de mise à jour des personnes >= à :] indiquer la date du jour - 15 jours • à l'invite [Date de fin d'affectation des personnes >= à :], indiquer le dernier jour du mois en cours
Nombre de personnes convoquées non excusées	Nombre de personnes convoquées à au moins une session
Nombre de personnes présentes	Nombre de personnes présentes à au moins une session
Nombre de personnes ayant suivi au moins une journée de formation dans l'année	Nombre de personnes qui ont assisté à au moins 6 heures
Nombre de personnes assidues	Nombre de personnes qui ont assisté au moins aux 2/3 de la durée de l'ensemble des modules auxquels elles ont été convoquées
Nombre de personnes formées	Nombre de personnes qui ont assisté à la totalité de la durée de l'ensemble des modules auxquels elles ont été convoquées

- Taux de formation = personnes formées / personnes convoquées * 100

• Par corps – Tous

Corps	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes en activité	Durée moyenne de formation en jours par personne en activité	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
PROFESSEURS DES ECOLES	460	3 058	0,15	220	2,09	200	2,30	180	2,56	144	3,20	65,5%
PERSONNELS D INSPECTION 1 DEGRE	165	30	5,48	24	6,85	21	7,83	19	8,66	6	27,42	25,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE	6 620	2 002	3,31	1 731	3,82	1 646	4,02	1 380	4,80	797	8,31	46,0%
ENSEIGNANTS EN LYCEE GENERAL OU POLYVALENT	3 763	1 432	2,63	1 153	3,26	1 110	3,39	895	4,20	509	7,39	44,1%
ENSEIGNANTS EN LYCEE PROFESSIONNEL	1 286	463	2,78	405	3,18	390	3,30	320	4,02	207	6,21	51,1%
PERSONNELS ENSEIGNANTS A DISPO D'UN SERVICE ADMIN	340	185	1,84	87	3,91	86	3,96	69	4,93	39	8,72	44,8%
PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ORIENTATION	1 118	1 544	0,72	433	2,58	405	2,76	343	3,26	251	4,45	58,0%
PERSONNELS DE DIRECTION DU 2ND DEGRE	370	148	2,50	137	2,70	127	2,91	89	4,16	43	8,60	31,4%
PERSONNELS D'INSPECTION DU 2ND DEGRE	81	18	4,51	17	4,77	17	4,77	11	7,38	3	27,06	17,6%
PERSONNELS D ENCADREMENT ADMINISTRATIF	35	7	5,00	6	5,83	6	5,83	5	7,00	1	35,00	16,7%
PERSONNELS ADMINISTRATIFS	1 305	655	1,99	435	3,00	416	3,14	369	3,54	278	4,69	63,9%
PERSONNELS DE SANTE ET DE SERVICE SOCIAL	823	146	5,64	136	6,05	128	6,43	115	7,16	16	51,43	11,8%
PERSONNELS ITRF	153	116	1,32	63	2,43	61	2,51	57	2,68	49	3,12	77,8%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2	14	0,11	1	1,50	1	1,50	1	1,50	0	0,00	0,0%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT PRIVE	533	604	0,88	311	1,71	259	2,06	198	2,69	154	3,46	49,5%
AUTRES PERSONNELS et HEN	20	42	0,48	12	1,67	12	1,67	12	1,67	12	1,67	100,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE OU EN LYCEE	671	458	1,46	227	2,95	210	3,19	176	3,81	115	5,83	50,7%
Personnels Jeunesse Engagement et Sport	7	34	0,21	7	1,00	6	1,17	5	1,40	1	7,00	14,3%
PERSONNELS SANS DOMAINE DE GESTION	30	67	0,45	14	2,17	13	2,33	11	2,76	8	3,79	57,1%
ENSEMBLE	17 781	11 023	1,61	5 419	3,28	5 114	3,48	4 255	4,18	2 633	6,75	48,6%

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N°28 et 30 - Nombre d'agents formés et nombre de jours de formation

• Par corps – Femmes uniquement

Corps	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes en activité	Durée moyenne de formation en jours par personne en activité	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
PROFESSEURS DES ECOLES	384	2 628	0,15	175	2,19	162	2,37	146	2,63	116	3,31	66,3%
PERSONNELS D INSPECTION 1 DEGRE	58	12	4,79	8	7,19	7	8,21	7	8,21	4	14,38	50,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE	4 378	1 305	3,36	1 146	3,82	1 094	4,00	912	4,80	495	8,85	43,2%
ENSEIGNANTS EN LYCEE GENERAL OU POLYVALENT	2 217	776	2,86	634	3,50	612	3,62	490	4,52	261	8,49	41,2%
ENSEIGNANTS EN LYCEE PROFESSIONNEL	673	231	2,91	208	3,23	200	3,36	164	4,10	100	6,73	48,1%
PERSONNELS ENSEIGNANTS A DISPO D'UN SERVICE ADMIN	282	128	2,20	63	4,48	62	4,55	50	5,64	26	10,85	41,3%
PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ORIENTATION	953	1 390	0,69	368	2,59	344	2,77	294	3,24	215	4,43	58,4%
PERSONNELS DE DIRECTION DU 2ND DEGRE	237	80	2,96	76	3,12	69	3,43	50	4,74	18	13,17	23,7%
PERSONNELS D'INSPECTION DU 2ND DEGRE	26	6	4,39	6	4,39	6	4,39	4	6,58	2	13,17	33,3%
PERSONNELS D ENCADREMENT ADMINISTRATIF	20	3	6,50	3	6,50	3	6,50	3	6,50	0	0,00	0,0%
PERSONNELS ADMINISTRATIFS	1 087	541	2,01	362	3,00	344	3,16	307	3,54	236	4,61	65,2%
PERSONNELS DE SANTE ET DE SERVICE SOCIAL	760	139	5,47	129	5,89	122	6,23	109	6,97	15	50,68	11,6%
PERSONNELS ITRF	78	67	1,17	36	2,17	36	2,17	33	2,37	28	2,79	77,8%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2	10	0,15	1	1,50	1	1,50	1	1,50	0	0,00	0,0%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT PRIVE	384	411	0,93	207	1,86	174	2,21	132	2,91	100	3,84	48,3%
AUTRES PERSONNELS et HEN	5	27	0,19	5	1,00	5	1,00	5	1,00	5	1,00	100,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE OU EN LYCEE	349	229	1,52	116	3,01	108	3,23	89	3,92	59	5,92	50,9%
Personnels Jeunesse Engagement et Sport	5	12	0,38	4	1,13	4	1,13	3	1,50	0	0,00	0,0%
PERSONNELS SANS DOMAINE DE GESTION	12	47	0,26	9	1,33	8	1,50	7	1,71	6	2,00	66,7%
ENSEMBLE	11 909	8 042	1,48	3 556	3,35	3 361	3,54	2 806	4,24	1 686	7,06	47,4%

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N°28 et 30 - Nombre d'agents formés et nombre de jours de formation

• Par corps – Hommes uniquement

Corps	Nombre de stagiaires réalisées	Nombre de personnes en activité	Durée moyenne de formation en jours par personne en activité	Nombre de personnes convoquée s non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
PROFESSEURS DES ECOLES	76	430	0,18	45	1,70	38	2,01	34	2,25	28	2,73	62,2%
PERSONNELS D INSPECTION 1 DEGRE	107	18	5,94	16	6,69	14	7,64	12	8,92	2	53,50	12,5%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE	2 242	697	3,22	585	3,83	552	4,06	468	4,79	302	7,42	51,6%
ENSEIGNANTS EN LYCEE GENERAL OU POLYVALENT	1 547	656	2,36	519	2,98	498	3,11	405	3,82	248	6,24	47,8%
ENSEIGNANTS EN LYCEE PROFESSIONNEL	614	232	2,64	197	3,11	190	3,23	156	3,93	107	5,73	54,3%
PERSONNELS ENSEIGNANTS A DISPO D'UN SERVICE ADMIN	58	57	1,02	24	2,42	24	2,42	19	3,05	13	4,46	54,2%
PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ORIENTATION	165	154	1,07	65	2,54	61	2,70	49	3,36	36	4,58	55,4%
PERSONNELS DE DIRECTION DU 2ND DEGRE	133	68	1,95	61	2,18	58	2,29	39	3,41	25	5,31	41,0%
PERSONNELS D'INSPECTION DU 2ND DEGRE	55	12	4,57	11	4,98	11	4,98	7	7,83	1	54,83	9,1%
PERSONNELS D ENCADREMENT ADMINISTRATIF	16	4	3,88	3	5,17	3	5,17	2	7,75	1	15,50	33,3%
PERSONNELS ADMINISTRATIFS	218	114	1,91	73	2,99	72	3,03	62	3,52	42	5,19	57,5%
PERSONNELS DE SANTE ET DE SERVICE SOCIAL	63	7	8,95	7	8,95	6	10,44	6	10,44	1	62,67	14,3%
PERSONNELS ITRF	75	49	1,52	27	2,77	25	2,99	24	3,11	21	3,56	77,8%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	0	4	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,0%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT PRIVE	149	193	0,77	104	1,43	85	1,75	66	2,26	54	2,76	51,9%
AUTRES PERSONNELS et HEN	15	15	1,00	7	2,14	7	2,14	7	2,14	7	2,14	100,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE OU EN LYCEE	322	227	1,42	111	2,90	102	3,15	87	3,70	56	5,74	50,5%
Personnels Jeunesse Engagement et Sport	3	22	0,11	3	0,83	2	1,25	2	1,25	1	2,50	33,3%
PERSONNELS SANS DOMAINE DE GESTION	18	20	0,92	5	3,67	5	3,67	4	4,58	2	9,17	40,0%
ENSEMBLE	5 873	2 979	1,97	1 863	3,15	1 753	3,35	1 449	4,05	947	6,20	50,8%

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N°28 et 30 - Nombre d'agents formés et nombre de jours de formation

• Par catégorie - Tous

Catégorie	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes en activité	Durée moyenne de formation en jours par personne en activité	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
Catégorie A	16 409	9 160	1,79	4 786	3,43	4 523	3,63	3 740	4,39	2 216	7,40	46,3%
Catégorie B	545	246	2,21	180	3,03	175	3,11	161	3,38	122	4,47	67,8%
Catégorie C	828	1 617	0,51	453	1,83	416	1,99	354	2,34	295	2,81	65,1%
Total	17 781	11 023	1,61	5 419	3,28	5 114	3,48	4 255	4,18	2 633	6,75	48,6%

• Par catégorie – Femmes uniquement

Catégorie A	10 772	6 388	1,69	3 017	3,57	2 858	3,77	2 371	4,54	1 330	8,10	44,1%
Catégorie B	435	198	2,20	143	3,04	140	3,11	128	3,40	101	4,31	70,6%
Catégorie C	701	1 456	0,48	396	1,77	363	1,93	307	2,28	255	2,75	64,4%
Total	11 909	8 042	1,48	3 556	3,35	3 361	3,54	2 806	4,24	1 686	7,06	47,4%

• Par catégorie – Hommes uniquement

Catégorie A	5 636	2 770	2,03	1 769	3,19	1 665	3,39	1 369	4,12	886	6,36	50,1%
Catégorie B	110	48	2,28	37	2,96	35	3,13	33	3,32	21	5,22	56,8%
Catégorie C	127	161	0,79	57	2,23	53	2,39	47	2,70	40	3,17	70,2%
Total	5 873	2 979	1,97	1 863	3,15	1 753	3,35	1 449	4,05	947	6,20	50,8%

• Par corps – Tous

Catégorie	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
PROFESSEURS DES ECOLES	3 800	991	3,83	979	3,88	893	4,25	468	8,12	47,2%
PERSONNELS D INSPECTION 1 DEGRE	10	3	3,44	3	3,44	3	3,44	3	3,44	100,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE	29	22	1,31	22	1,31	22	1,31	21	1,37	95,5%
PERSONNELS ENSEIGNANTS A DISPO D'UN SERVICE ADMIN	245	38	6,44	38	6,44	29	8,44	18	13,59	47,4%
PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ORIENTATION	96	48	2,00	48	2,00	48	2,00	48	2,00	100,0%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4	1	3,50	1	3,50	1	3,50	0	0,00	0,0%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT PRIVE	57	7	8,14	7	8,14	6	9,50	4	14,25	57,1%
AUTRES PERSONNELS et HEN	4	4	0,88	4	0,88	4	0,88	4	0,88	100,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE OU EN LYCEE	4	1	4,17	1	4,17	1	4,17	1	4,17	100,0%
PERSONNELS SANS DOMAINE DE GESTION	9	4	2,17	4	2,17	4	2,17	2	4,33	50,0%
Total	4 256	1 119	3,80	1 107	3,84	1 011	4,21	569	7,48	50,8%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : EAFC - GAIA - DB2

- Par corps – Femmes uniquement

Catégorie	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
PROFESSEURS DES ECOLES	3 223	854	3,77	843	3,82	767	4,20	409	7,88	47,9%
PERSONNELS D INSPECTION 1 DEGRE	9	2	4,67	2	4,67	2	4,67	2	4,67	100,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE	21	15	1,39	15	1,39	15	1,39	14	1,49	93,3%
PERSONNELS ENSEIGNANTS A DISPO D'UN SERVICE ADMIN	180	30	5,98	30	5,98	23	7,80	14	12,82	46,7%
PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ORIENTATION	20	17	1,15	17	1,15	17	1,15	17	1,15	100,0%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4	1	3,50	1	3,50	1	3,50	0	0,00	0,0%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT PRIVE	57	7	8,14	7	8,14	6	9,50	4	14,25	57,1%
AUTRES PERSONNELS et HEN	2	2	0,75	2	0,75	2	0,75	2	0,75	100,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE OU EN LYCEE	4	1	4,17	1	4,17	1	4,17	1	4,17	100,0%
PERSONNELS SANS DOMAINE DE GESTION	3	3	0,89	3	0,89	3	0,89	1	2,67	33,3%
Total	3 521	932	3,78	921	3,82	837	4,21	464	7,59	49,8%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : EAFC - GAIA - DB2

- Par corps – Hommes uniquement

Catégorie	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
PROFESSEURS DES ECOLES	576	137	4,21	136	4,24	126	4,57	59	9,77	43,1%
PERSONNELS D INSPECTION 1 DEGRE	1	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,00	100,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE	8	7	1,14	7	1,14	7	1,14	7	1,14	100,0%
PERSONNELS ENSEIGNANTS A DISPO D'UN SERVICE ADMIN	65	8	8,15	8	8,15	6	10,86	4	16,29	50,0%
PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ORIENTATION	77	31	2,47	31	2,47	31	2,47	31	2,47	100,0%
AUTRES PERSONNELS et HEN	2	2	1,00	2	1,00	2	1,00	2	1,00	100,0%
PERSONNELS SANS DOMAINE DE GESTION	6	1	6,00	1	6,00	1	6,00	1	6,00	100,0%
Total	735	187	3,93	186	3,95	174	4,22	105	7,00	56,1%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : EAFC - GAIA - DB2

• Par catégorie - Tous

Catégorie	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
Catégorie A	4 157	1 068	3,89	1 056	3,94	960	4,33	518	8,03	48,5%
Catégorie C	96	48	2,00	48	2,00	48	2,00	48	2,00	100,0%
Catégorie Z	1	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,00	100,0%
Pas de catégorie indiquée	2	2	1,00	2	1,00	2	1,00	2	1,00	100,0%
Total	4 256	1 119	3,80	1 107	3,84	1 011	4,21	569	7,48	50,8%

• Par catégorie – Femmes uniquement

Catégorie A	3 501	914	3,83	903	3,88	819	4,27	446	7,85	48,8%
Catégorie C	20	17	1,15	17	1,15	17	1,15	17	1,15	100,0%
Catégorie Z	1	1	1,00	1	1,00	1	1,00	1	1,00	100,0%
Total	3 521	932	3,78	921	3,82	837	4,21	464	7,59	49,8%

• Par catégorie – Hommes uniquement

Catégorie A	657	154	4,26	153	4,29	141	4,66	72	9,12	46,8%
Catégorie C	77	31	2,47	31	2,47	31	2,47	31	2,47	100,0%
Pas de catégorie indiquée	2	2	1,00	2	1,00	2	1,00	2	1,00	100,0%
Total	735	187	3,93	186	3,95	174	4,22	105	7,00	56,1%

- Par corps – Tous

Catégorie	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
PROFESSEURS DES ECOLES	1 032	522	1,98	413	2,50	121	8,53	19	54,32	3,6%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE	8	12	0,65	6	1,31	3	2,61	3	2,61	25,0%
ENSEIGNANTS EN LYCEE PROFESSIONNEL	1	1	0,50	1	0,50	1	0,50	1	0,50	100,0%
PERSONNELS ENSEIGNANTS A DISPO D'UN SERVICE ADMIN	125	20	6,25	20	6,25	14	8,93	7	17,86	35,0%
PERSONNELS DE SANTE ET DE SERVICE SOCIAL	0	1	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,0%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT PRIVE	175	11	15,92	9	19,46	5	35,03	0	0,00	0,0%
AUTRES PERSONNELS et HEN	3	4	0,67	3	0,89	3	0,89	2	1,33	50,0%
PERSONNELS SANS DOMAINE DE GESTION	52	8	6,46	6	8,61	2	25,83	1	51,67	12,5%
Total	1 395	579	2,41	458	3,05	149	9,36	33	42,27	5,7%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : EAFC - GAIA - DB2

- Par corps – Femmes uniquement

Catégorie	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
PROFESSEURS DES ECOLES	890	440	2,02	347	2,56	99	8,99	13	68,44	3,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE	8	9	0,87	6	1,31	3	2,61	3	2,61	33,3%
ENSEIGNANTS EN LYCEE PROFESSIONNEL	1	1	0,50	1	0,50	1	0,50	1	0,50	100,0%
PERSONNELS ENSEIGNANTS A DISPO D'UN SERVICE ADMIN	91	12	7,61	12	7,61	8	11,42	2	45,67	16,7%
PERSONNELS DE SANTE ET DE SERVICE SOCIAL	0	1	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,0%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT PRIVE	163	7	23,33	6	27,22	3	54,44	0	0,00	0,0%
AUTRES PERSONNELS et HEN	3	4	0,67	3	0,89	3	0,89	2	1,33	50,0%
PERSONNELS SANS DOMAINE DE GESTION	17	2	8,50	2	8,50	0	0,00	0	0,00	0,0%
Total	1 172	476	2,46	377	3,11	117	10,02	21	55,83	4,4%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : EAFC - GAIA - DB2

- Par corps – Hommes uniquement

Corps	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
PROFESSEURS DES ECOLES	142	81	1,75	65	2,18	21	6,76	5	28,40	6,2%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE	0	3	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,0%
PERSONNELS ENSEIGNANTS A DISPO D'UN SERVICE ADMIN	34	8	4,21	8	4,21	6	5,61	5	6,73	62,5%
PERSONNELS DE L ENSEIGNEMENT PRIVE	12	4	2,96	3	3,94	2	5,92	0	0,00	0,0%
PERSONNELS SANS DOMAINE DE GESTION	35	6	5,78	4	8,67	2	17,33	1	34,67	16,7%
Total	222	102	2,18	80	2,78	31	7,17	11	20,20	10,8%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : EAFC - GAIA - DB2

• Par catégorie - Tous

Catégorie	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
Catégorie A	1 390	569	2,44	451	3,08	143	9,72	28	49,64	4,9%
Catégorie B	0	1	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,0%
Catégorie Z	1	1	1,00	1	1,00	1	1,00	0	0,00	0,0%
Pas de catégorie indiquée	4	8	0,52	6	0,69	5	0,83	5	0,83	62,5%
Total	1 395	579	2,41	458	3,05	149	9,36	33	42,27	5,7%

• Par catégorie – Femmes uniquement

Catégorie A	1 168	467	2,50	371	3,15	111	10,52	16	73,01	3,4%
Catégorie B	0	1	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,0%
Catégorie Z	1	1	1,00	1	1,00	1	1,00	0	0,00	0,0%
Pas de catégorie indiquée	3	7	0,45	5	0,63	5	0,63	5	0,63	71,4%
Total	1 172	476	2,46	377	3,11	117	10,02	21	55,83	4,4%

• Par catégorie – Hommes uniquement

Catégorie A	221	101	2,19	79	2,80	31	7,13	11	20,11	10,9%
Pas de catégorie indiquée	1	1	1,00	1	1,00	0	0,00	0	0,00	0,0%
Total	1 395	579	2,41	458	3,05	149	9,36	33	42,27	5,7%

- Par corps – Tous

		Sexe		
Statut d'emploi	Catégorie ou niveau hiérarchique	F	H	Total
fonctionnaire	A	18	1	19

	Sexe		
	F	H	Total
FORMATION AESH REFERENTS	23	1	24
FORMATION INITIALE AESH	96	15	111

19 agents fonctionnaires de catégorie A, 24 AESH référents et 111 AESH non référents ont été formés en Haute-Vienne.

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N° 28 et 30 - Nombre d'agents et nombre de jours en formation

DSDEN 87

	Nombres de personnels	Nombres de journée de stages	Nombre de journée de stages /dispositif
Plan Unique Mathématiques	285	2	570
Stages (6h = une journée)			
Plan Unique Français	232	2	464
Stages (6h = une journée)			
Plan Unique Mathématiques	285	5	712,5
Animation pédagogique (3h = une journée)			
Plan Unique Français	232	5	580
Animation pédagogique (3h = une demi-journée)			
Magistère mathématiques	285	1	142,5
3h=une demi-journée			
Magistère mathématiques	232	1	116
3h=une demi-journée			
Animations pédagogiques	39	1	39
(hors PUM/PUF)			
"Formation Valeurs de la républiques" Laïcité			
3h magistère + 3 heures animations pédagogiques = une journée	246	1	246
"Formation Valeurs de la républiques" Egalité filles/garçons	32	1	32
3h magistère + 3 h animations pédagogiques = une journée			
Formation continue des directeurs	245	2	490
12h = 2 journées			

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public
Source : DSDEN87

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N° 28 et 30 - Nombre d'agents et nombre de jours en formation

DSDEN 87

	Nombres de personnels	Nombres de journée de stages	Nombre de journée de stages /dispositif
Liste d'aptitudes des directeurs	31	12	372
6h = une journée			
Formation initiale des directeurs R2022	12	12	144
6h = une journée			
Formation faisant fonction R2022 (sept 2022)	17	2	34
6h = une journée			
Formation Faisant fonction R2023 (Juin 2023)	10	2	20
6h = une journée			
CAPPEI	4	50	200
300 h = 50 journées (soit 6h/journée)			
CAFIPEMPF	11	12	132
6h = une journée			
Stage MIN	11	entre 5 et 10 jours par candidat soit une semaine ou deux semaines par	
Formation Certification Complémentaire Français Langue Seconde	4	1	2
3h = une demi-journée			
Formations évaluateurs externes	21	1	10,5
3h = une demi-journée			
Formations directeurs évaluation externe pour auto-évaluation école	46	1	23
3h = une demi-journée			
Formation PES	27	12	324

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : DSDEN87

- Par corps – Tous

Corps	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
PROFESSEURS DES ECOLES	3 642	912	3,99	878	4,15	665	5,48	267	13,64	29,3%
PERSONNELS D INSPECTION 1 DEGRE	2	1	1,50	1	1,50	1	1,50	1	1,50	100,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE	4	9	0,44	7	0,57	6	0,67	6	0,67	66,7%
PERSONNELS ENSEIGNANTS A DISPO D'UN SERVICE ADMIN	194	47	4,12	44	4,40	27	7,17	11	17,59	23,4%
PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ORIENTATION	123	312	0,39	175	0,70	54	2,27	49	2,51	15,7%
AUTRES PERSONNELS et HEN	1	2	0,50	1	1,00	1	1,00	1	1,00	50,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE OU EN LYCEE	0	2	0,17	1	0,33	0	0,00	0	0,00	0,0%
PERSONNELS SANS DOMAINE DE GESTION	29	23	1,27	15	1,94	4	7,29	4	7,29	17,4%
Total	3 994	1 308	3,05	1 122	3,56	758	5,27	339	11,78	25,9%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : EAFIC - GAIA - DB2

- Par corps – Femmes uniquement

Corps	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation (%)
PROFESSEURS DES ECOLE	2 975	768	3,87	737	4,04	562	5,29	226	13,17	29,4%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE	0	3	0,11	1	0,33	1	0,33	1	0,33	33,3%
PERSONNELS ENSEIGNANTS A DISPO D'UN SERVICE ADMIN	174	36	4,83	34	5,12	19	9,16	7	24,86	19,4%
PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ORIENTATION	112	284	0,39	159	0,70	49	2,29	45	2,49	15,8%
AUTRES PERSONNELS et HEN	1	2	0,50	1	1,00	1	1,00	1	1,00	50,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE OU EN LYCEE	0	1	0,33	1	0,33	0	0,00	0	0,00	0,0%
PERSONNELS SANS DOMAINE DE GESTION	21	16	1,28	9	2,28	2	10,25	2	10,25	12,5%
Total	3 284	1 110	2,96	942	3,49	634	5,18	282	11,64	25,4%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : EAFC - GAIA - DB2

- Par corps – Hommes uniquement

Corps	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation (%)
PROFESSEURS DES ECOLES	667	144	4,63	141	4,73	103	6,47	41	16,26	28,5%
PERSONNELS D INSPECTION 1 DEGRE	2	1	1,50	1	1,50	1	1,50	1	1,50	100,0%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE	4	6	0,61	6	0,61	5	0,73	5	0,73	83,3%
PERSONNELS ENSEIGNANTS A DISPO D'UN SERVICE ADMIN	20	11	1,77	10	1,95	8	2,44	4	4,88	36,4%
PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ORIENTATION	11	28	0,39	16	0,68	5	2,17	4	2,71	14,3%
ENSEIGNANTS EN COLLEGE OU EN LYCEE	0	1	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,0%
PERSONNELS SANS DOMAINE DE GESTION	9	7	1,24	6	1,44	2	4,33	2	4,33	28,6%
Total	711	198	3,59	180	3,95	124	5,73	57	12,47	28,8%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : EAFC - GAIA - DB2

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N°28 et 30 - Nombre d'agents formés et nombre de jours de formation

• Par catégorie - Tous

Catégorie	Nombre de journées stagiaires réalisées	Nombre de personnes convoquées non excusées	Durée moyenne de formation en jours par personne convoquée	Nombre de personnes présentes	Durée moyenne de formation en jours par personne présente	Nombre de personnes assidues	Durée moyenne de formation en jours par personne assidue	Nombre de personnes formées	Durée moyenne de formation en jours par personne formée	Taux de formation
Catégorie A	3 882	1 006	3,86	956	4,06	707	5,49	293	13,25	29,1%
Catégorie C	111	301	0,37	165	0,67	50	2,22	45	2,46	15,0%
Pas de catégorie indiquée	2	1	1,83	1	1,83	1	1,83	1	1,83	100,0%
Total	3 994	1 308	3,05	1 122	3,56	758	5,27	339	11,78	25,9%

• Par catégorie – Femmes uniquement

Catégorie A	3 182	836	3,81	792	4,02	588	5,41	240	13,26	28,7%
Catégorie C	100	273	0,37	149	0,67	45	2,22	41	2,44	15,0%
Pas de catégorie indiquée	2	1	1,83	1	1,83	1	1,83	1	1,83	100,0%
Total	3 284	1 110	2,96	942	3,49	634	5,18	282	11,64	25,4%

• Par catégorie – Hommes uniquement

Catégorie A	700	170	4,12	164	4,27	119	5,88	53	13,21	31,2%
Catégorie C	11	28	0,39	16	0,68	5	2,17	4	2,71	14,3%
Total	711	198	3,59	180	3,95	124	5,73	57	12,47	28,8%

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N° 28 et 30 - Nombre d'agents et nombre de jours et de stagiaires en formation

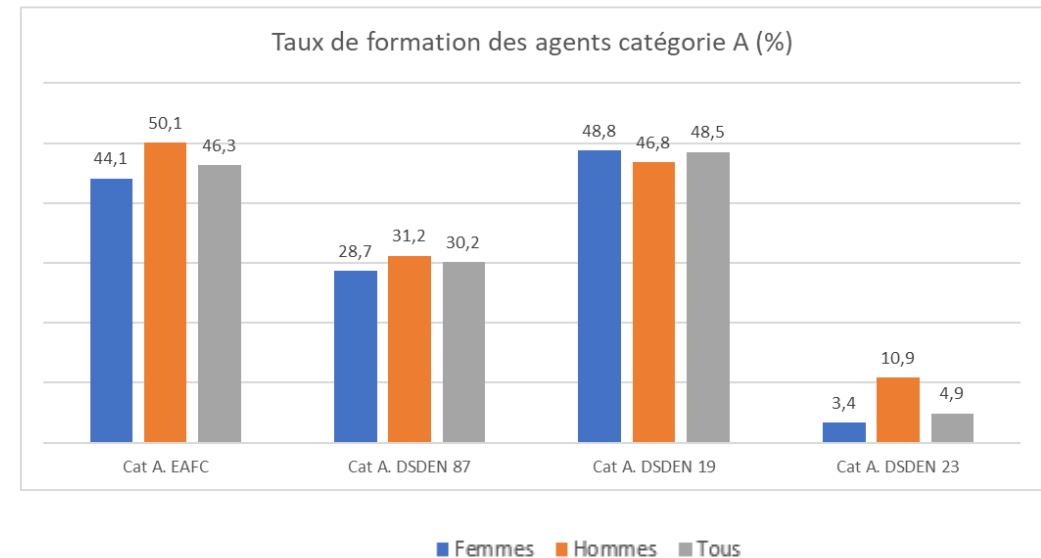
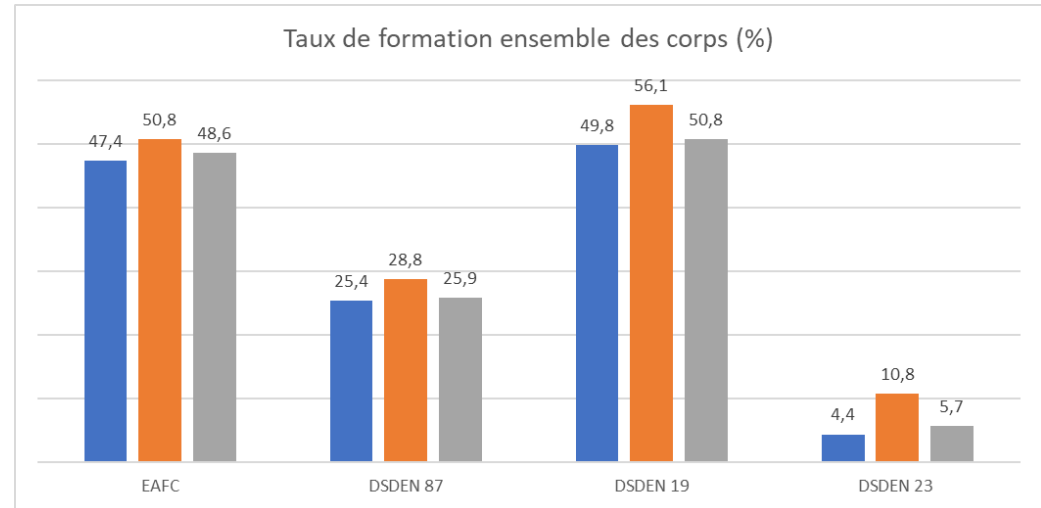
Synthèse

	Femmes	Hommes	Tous
EAFC	47,4	50,8	48,6
DSDEN 87	25,4	28,8	25,9
DSDEN 19	49,8	56,1	50,8
DSDEN 23	4,4	10,8	5,7

Cat A. EAFC	44,1	50,1	46,3
Cat A. DSDEN 87	28,7	31,2	30,2
Cat A. DSDEN 19	48,8	46,8	48,5
Cat A. DSDEN 23	3,4	10,9	4,9

Cat B. EAFC	70,6	56,8	67,8
Cat B. DSDEN 87	n.d	n.d	n.d
Cat B. DSDEN 19	n.d	n.d	n.d
Cat B. DSDEN 23	0	n.d	0

Cat C. EAFC	64,4	50,1	65,1
Cat C. DSDEN 87	15	14,3	15
Cat C. DSDEN 19	100	100	100
Cat C. DSDEN 23	n.d	n.d	n.d



Type de candidature	Nombre de dispositifs	Nombre de modules	Nombre de sessions	Nombre total d'heures des sessions	Nombre total de jours des sessions	Nombre de stagiaires sur session convoqués non excusés	Nombre de stagiaires sur session présents	Nombre de journées stagiaires réalisées	%
Candidature individuelle	34	190	358	2 155	359,2	5 028	4 057	4 498,5	23,2
Candidature collective	10	124	243	1 056	176,0	3 637	2 635	2 073,3	10,7
Public désigné	44	385	1 664	7 711	1 285,2	20 158	15 671	12 824,8	66,1
Total	88	699	2 265	10 922	1 820,3	28 823	22 363	19 396,7	100,0

66,1 % des journées stagiaires réalisées concernent un public désigné.

Type Lieu	Nombre de dispositifs	Nombre de modules	Nombre de sessions	Nombre total d'heures des sessions	Nombre total de jours des sessions	Nombre de stagiaires sur session convoqués non excusés	Nombre de stagiaires sur session présents	Nombre de journées stagiaires réalisées	%
1 - Établissements Éducation nationale	81	577	1 997	9 228	1 538,0	24 892	19 059	16 126,2	83,1
2 - Services académiques	36	82	126	653	108,8	1 244	1 075	970,3	5,0
3 - Établissements HORS Éducation nationale	34	87	142	1 041	173,5	2 687	2 229	2 300,2	11,9
Total	88	699	2 265	10 922	1 820,3	28 823	22 363	19 396,7	100,0

83,1 % des formations ont réalisées dans des établissements de l'Education nationale.

- Candidature collective

	Convoqués	Présents	Taux de formation (%)
F-EDD ET RENFORCEMENT DU RAPPORT A LA SCIENCE	13	12	92,3
F-APPORT DU NUMÉRIQUE DANS L'OFFRE DE FORMATION	30	27	90,0
F-PROJETS D'ORIENTATION ET PARCOURS SCOLAIRE	497	436	87,7
F-OUVERTURE CULTURELLE, EUROPÉENNE, INTERNATIONALE	92	78	84,8
F-DYNAMIQUES DE COOPÉRATION, COLLECTIFS APPRENANTS	293	245	83,6
F-POLITIQUE ÉDUCATIVE SOCIALE ET DE SANTÉ	421	336	79,8
F-PRATIQUES PÉDAGOGIQUES	893	659	73,8
F-COMPÉTENCES NUMÉRIQUES PROF. DES AGENTS	160	117	73,1
F-PRÉVENTION DE TOUTES FORMES DE VIOLENCE	337	238	70,6
F-ÉGALITÉ DES CHANCES, LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS	901	487	54,1
ENSEMBLE	3637	2635	72,4

- Candidature individuelle

	Convoqués	Présents	Taux de formation (%)
CI ENC-FORMER AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES AGENTS	5	5	100,0
CI-PRÉVENIR VIOLENCES SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	34	34	100,0
I-PROJETS INDIV DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	169	168	99,4
CI-ÉCHANGES DE PRATIQUES	31	30	96,8
CI-PRATIQUES DE LABORATOIRE	35	33	94,3
CI-FORMER AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES AGENTS	239	222	92,9
CI-FORMER AUX ENJEUX DU NUMÉRIQUE	26	24	92,3
I-PROJETS D'ORIENTATION ET PARCOURS SCOLAIRE	202	185	91,6
CI-DÉVELOPPER UNE CULTURE PROFESSIONNELLE INTERCAT	100	91	91,0
I-DYNAMIQUES DE COOPÉRATION, COLLECTIFS APPRENANTS	159	143	89,9
I-PRÉVENTION DE TOUTES FORMES DE VIOLENCES	129	116	89,9
CI-DEVELOPPER COMPÉTENCES DE PILOTAGE DES CADRES	47	42	89,4
I-COMPÉTENCES NUMÉRIQUES PROF. DES AGENTS	92	81	88,0
CI-DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES INFORMATIQUES AGENTS	31	27	87,1
I-PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE	62	54	87,1
CI-PROMOTION DE LA SANTÉ	139	118	84,9
I- ÉGALITÉ DES CHANCES LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS	13	11	84,6
I-QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	43	36	83,7
CI-PRÉPARATION EXAMENS ET CONCOURS	299	243	81,3
I-COMPÉTENCES DU XXIÈME SIÈCLE	16	13	81,3
I-BIENVEILLANCE, ENGAGEMENT, PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	159	127	79,9
I-PRATIQUES PÉDAGOGIQUES	906	713	78,7
I-INNOVATION, RECHERCHE PRATIQUES PROFESSIONNELLES	106	83	78,3
I-POLITIQUE ÉDUCATIVE SOCIALE ET DE SANTÉ	389	304	78,1
I-PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT ET DISCIPLINES	614	479	78,0
I-OUVERTURE CULTURELLE, EUROPÉENNE, INTERNATIONALE	524	408	77,9
CI-DÉVELOPPER CULTURE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	45	35	77,8
CI ENC-RÉFORCER COMPÉTENCES TRANSV. ENCADRANTS	12	9	75,0
I-FORMATION AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES AGENTS	121	86	71,1
CI ENC-DÉV COMPÉTENCES DE PILOTAGE DES CADRES	61	40	65,6
I-CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE	10	6	60,0
I-ÉGALITÉ DES CHANCES, LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS	159	76	47,8
I-EDD ET RENFORCEMENT DU RAPPORT À LA SCIENCE	47	14	29,8
CI ENC-FORMER AUX ENJEUX DU NUMÉRIQUE	4	1	25,0
ENSEMBLE	5028	4057	80,7

80,7% des stagiaires convoqués ont été présents lors des stages de formation.

- Public désigné

	Convoqués	Présents	Taux de formation (%)
D-CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE	9	9	100,0
D-PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT DES DISCIPLINES	14	14	100,0
LE LEADERSHIP POUR EXPERTS	2	2	100,0
D- PARCOURS MANAGEMENT	148	145	98,0
D-PRÉVENTION DE TOUTE FORME DE VIOLENCES	1103	1077	97,6
D-FORMATIONS PRÉVENTION DE LA CRISE SUICIDAIRE	64	61	95,3
D-INTERNATIONALISATION DES PARCOURS ET FORMATION	114	108	94,7
D-COMPÉTENCES MANAGÉRIALES ET PILOTAGE DES CADRES	147	138	93,9
D-FORMATION DE FORMATEURS	557	512	91,9
PD-FAVORISER ÉGALITÉ PRO ET DIVERSITÉ	33	30	90,9
PD-APPLICATIONS OPALE ET RENOIRH	454	412	90,7
D-CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ	159	142	89,3
D-INNOVATION, RECHERCHE, PRATIQUES PROFESSIONNELLES	139	124	89,2
D-POLITIQUE ÉDUCATIVE SOCIALE ET DE SANTÉ	303	269	88,8
D- PARCOURS FORMATION DE FORMATEURS	201	177	88,1
D-APPORT DU NUMÉRIQUE DANS L'OFFRE DE FORMATION	246	214	87,0
PD-ADAPTATION À L'EMPLOI	321	279	86,9
PD ENC-RENFORCER COMPÉTENCES TRANSV DES ENCADRANTS	83	72	86,7
D-FORMATION DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES	1601	1368	85,4
D-PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE	3897	3278	84,1
D-DYNAMIQUES DE COOPÉRATION, COLLECTIFS APPRENANTS	501	414	82,6
D-ENTRÉE DANS LE MÉTIER ET ADAPTATION À L'EMPLOI	749	617	82,4
D-OUVERTURE CULTURELLE, EUROPÉENNE, INTERNATIONALE	1219	996	81,7
D-QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	216	176	81,5
D - FORMATION DES TUTEURS	219	178	81,3
D-FORMATION AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES AGENTS	320	260	81,3
D-PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT ET DISCIPLINES	2463	1935	78,6
PARCOURS MAE	125	98	78,4
D- PARCOURS ECOLE INCLUSIVE	116	89	76,7
D-PROJETS D'ORIENTATION ET PARCOURS SCOLAIRE	261	196	75,1
FORMATIONS INTERMINISTÉRIELLES	4	3	75,0
PF- PARCOURS MOODLE	43	32	74,4
D-BIENVILLANCE, ENGAGEMENT, PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	73	50	68,5
PD-ÉCHANGES DE PRATIQUES	146	97	66,4
D-PRATIQUES PÉDAGOGIQUES	739	476	64,4
D-FORMATION INITIALE ENSEIGNANTS STAGIAIRES PRIVE	47	30	63,8
D-COMPÉTENCES NUMÉRIQUES PROF. DES AGENTS	94	52	55,3
D-PROJETS INDIV DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	2803	1475	52,6
PF - PARCOURS ENSEIGNER AVEC LE NUMÉRIQUE	63	30	47,6
PD-FORMER AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES AGENTS	156	28	17,9
FORMATION FEEBAT	205	8	3,9
FORMATION AU MANAGEMENT DE CRISE	1	0	0,0
ENSEMBLE	20158	15671	77,7

THEME 4 – FORMATION

Données supplémentaires - Nombre de journées stagiaires réalisées par priorité nationale

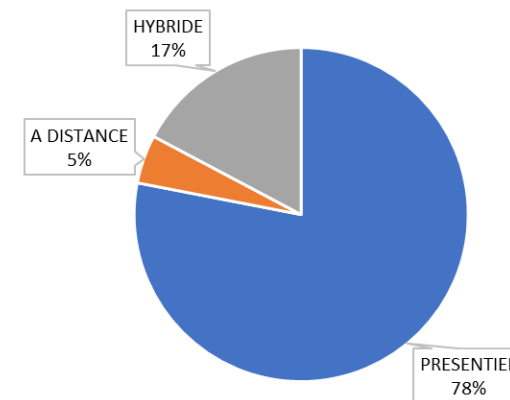
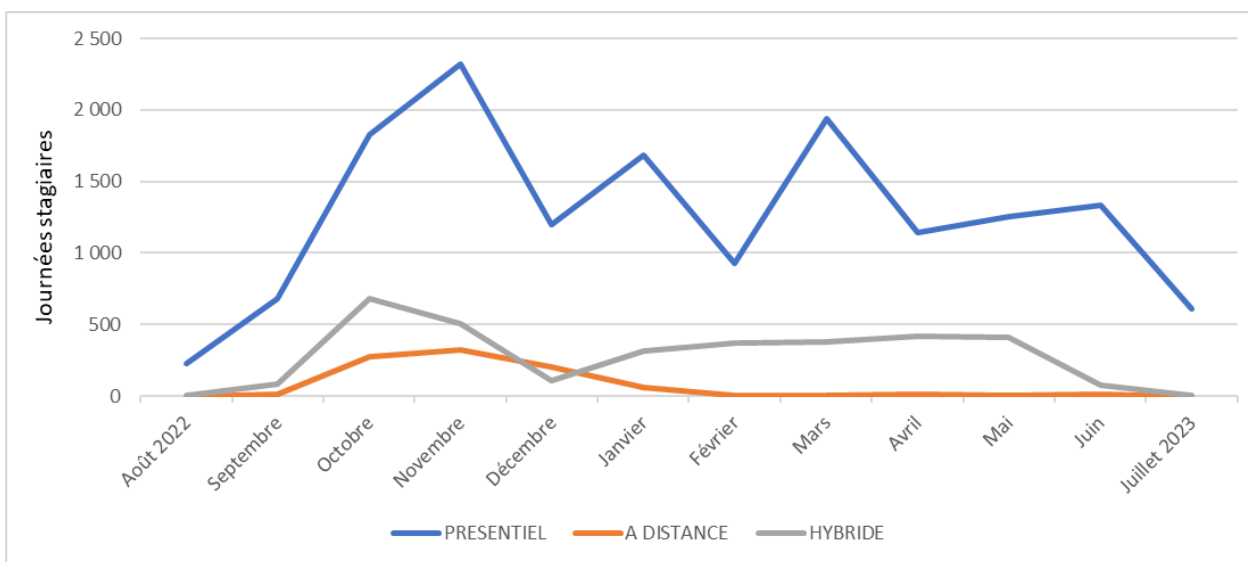
Priorité nationale	Nombre de journées stagiaires réalisées	Proportion par rapport au volume total
2A - PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT ET DISCIPLINES	2 757	13,1%
1A - PRINCIPES ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE	2 468	11,8%
2B - PRATIQUES PEDAGOGIQUES	2 027	9,7%
1F - POLITIQUE EDUCATIVE SOCIALE ET DE SANTE	1 678	8,0%
2G - OUVERTURE CULTURELLE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 503	7,2%
4A - ENTREE DANS LE METIER ET ADAPTATION A L'EMPLOI	1 388	6,6%
4C - PROJETS INDIVIDUELS DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	1 320	6,3%
1E - PREVENTION DE TOUTE FORME DE VIOLENCES	1 316	6,3%
4G - DYNAMIQUES DE COOPERATION & COLLECTIFS APPRENANTS	1 001	4,8%
4D - CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	896	4,3%
2E - PROJETS D'ORIENTATION ET PARCOURS SCOLAIRE	757	3,6%
6A - COMPETENCES NUMERIQUES PROFESSIONNELLES DES AGENTS	682	3,2%
4B - FORMATION AU PLUS PRES DES BESOINS DES AGENTS	554	2,6%
00 - Aucune des priorités nationales actuelles	467	2,2%
1C - EGALITE DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES INEGALITES	388	1,8%
6C - APPORTS DU NUMERIQUE DANS L'OFFRE DE FORMATION	317	1,5%
4J - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	306	1,5%
5A - COMPETENCES MANAGERIALES ET DE PILOTAGE DES CADRES	204	1,0%
5B - COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'ENCADRANT	203	1,0%
2D - BIENVEILLANCE, ENGAGEMENT ET PERSEVERANCE SCOLAIRE	169	0,8%
2C - COMPETENCES DU XXIE SIECLE	115	0,5%
4I - INTERNATIONALISATION DES PARCOURS ET FORMATION	108	0,5%
4F - INNOVATION, RECHERCHE & PRATIQUES PROFESSIONNELLES	73	0,3%
1D - LUTTE CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION	66	0,3%
1B - CULTURE PROFESSIONNELLE INTERCATEGORIELLE	64	0,3%
5C - EGALITE PROFESSIONNELLE ET LUTTE / DISCRIMINATIONS	61	0,3%
2F - EDD ET RENFORCEMENT DU RAPPORT A LA SCIENCE	46	0,2%
6B - CITOYENNETE NUMERIQUE	35	0,2%
4E - EGALITE PROFESSIONNELLE ET DIVERSITE	30	0,1%
Total	20 991	100,0%

13,1 % des journées stagiaires réalisées concernent les pratiques d'enseignement et disciplines.

THEME 4 – FORMATION

Données supplémentaires - Nombre de journées stagiaires réalisées par modalité et par mois

	Août 2022	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet 2023	Total	%
PRESENTIEL	224,2	683,3	1 827,7	2 324,5	1 194,8	1 685,3	924,0	1 940,8	1 139,0	1 255,7	1 331,0	609,7	15 140,0	78,1%
A DISTANCE	0,0	15,5	274,5	325,3	207,2	57,7	5,5	5,5	9,0	2,0	9,0	0,0	911,2	4,7%
HYBRIDE	1,7	83,0	683,8	503,8	108,7	312,2	367,7	378,7	416,5	410,3	73,2	6,0	3 345,5	17,2%
Total	225,8	781,8	2 786,0	3 153,7	1 510,7	2 055,2	1 297,2	2 325,0	1 564,5	1 668,0	1 413,2	615,7	19 396,7	100,0%



78,1 % des journées stagiaires ont été organisées en présentiel.

16 % des formations se sont déroulées en novembre 2022.

THEME 4 – FORMATION

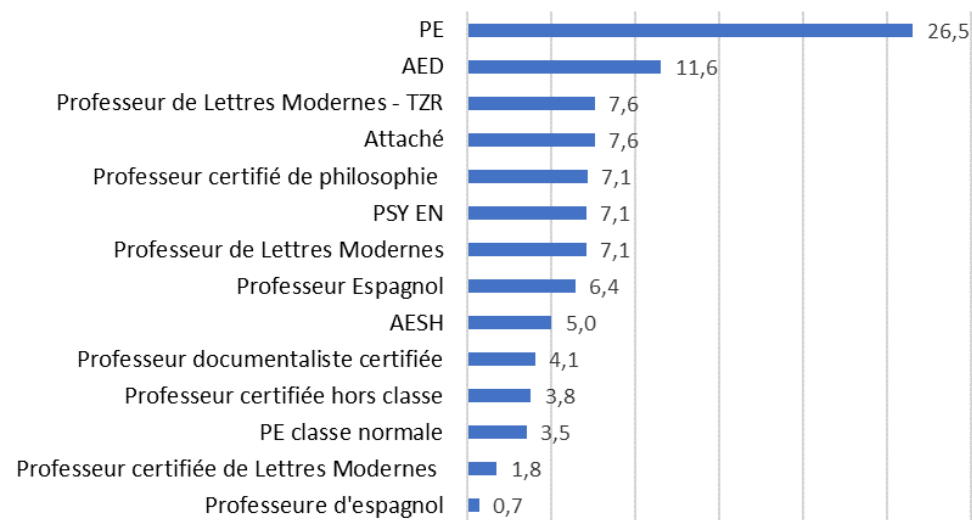
INDICATEUR FPE N°28 - Nombre d'agents formés

EAFC

Focus CPF

Département	Catégorie	FONCTION DE L'AGENT	F	H	Total*
Corrèze	A	PE	4		4
		PE classe normale	12		12
		Professeur certifiée hors classe	7		7
		Professeur documentaliste certifiée	13		13
Total Corrèze			36		36
Creuse	A	PE	23	10	33
Total Creuse			23	10	33
Haute-Vienne	A	Attaché	25		25
		PE	50		50
		Professeur certifié de philosophie		24	24
		Professeur certifiée de Lettres Modernes	6		6
		Professeur certifiée hors classe	6		6
		Professeur de Lettres Modernes		23	23
		Professeur de Lettres Modernes - TZR	25		25
		Professeur Espagnol	21		21
		Professeure d'espagnol	2		2
		PSY EN	23		23
	C	AED	13	25	38
		AESH	17		17
Total Haute-Vienne			188	72	260
Total général			247	82	329

Répartition des jours de formation CPF accordé par fonction (%)



* Total en équivalent jours de formation

329 jours de formation CPF ont été accordé aux agents de l'académie en 2023 dont 75,1 % à des femmes.

26,5 % des jours ont été accordés à des professeurs des écoles.

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N°29 - Dépenses de formation en titre II et titre III et rémunération des agents durant leur formation

Définition et éléments de contexte

La formation statutaire regroupe la formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes. La formation continue désigne la formation suivie par des personnes ayant terminé leurs études initiales.

Le congé de formation professionnelle (CFP), dont la durée ne peut excéder trois années pour l'ensemble de la carrière, permet aux agents de parfaire leur formation personnelle par le biais de stages de formation à caractère professionnel ou personnel ou préparation aux concours administratifs.

Par ailleurs, l'administration propose à ses agents titulaires des formations ayant pour but de les préparer à une promotion de grade ou à un changement de corps par la voie des examens professionnels, des concours réservés ou autres procédures de sélection.

Les agents civils contractuels et les ouvriers de l'État relevant de l'article 1er du décret du 26 décembre 2007 peuvent bénéficier des actions de formation en vue de la préparation aux examens, concours et procédures de promotion interne, s'ils remplissent ou sont susceptibles de remplir à la fin du cycle de formation les conditions requises pour se présenter à ces examens, concours ou sélections.

Finalité de l'indicateur

Indicateur permettant de quantifier les dépenses mises en œuvre par le ministère en matière de développement professionnel des agents

Origine

EAFC et Contrôle de Gestion

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N°29 - Dépenses de formation en titre II et titre III et rémunération des agents durant leur formation

- Dépenses de formation en titre II

	Montant Titre 2	Montant Hors Titre 2	Total
MONTANT	256 245,60 €	227 155,85 €	483 401,45 €

53 % des dépenses de formation concerne le Titre 2.

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N°29 - Dépenses de formation en titre II et titre III et rémunération des agents durant leur formation

- Rémunération des agents durant leur formation – 1. congés de formation

CONGE FORMATION	PERS. PHYSIQUES			REMUNERATION (€)			%
	Hommes	Femme	Total	Hommes	Femme	Total	
ENSEIGNEMENT PRIVE	1	2	3	1 743	10 175	11 918	2%
ENSEIGNEMENT PUBLIC 1D	3	15	18	18 651	94 671	113 321	23%
ENSEIGNEMENT PUBLIC 2D	10	32	42	96 618	260 412	357 029	74%
TOTAL ACADEMIE	14	49	63	117 011	365 257	482 269	100%

Champ : Académie de Limoges

Source : contrôle de gestion

Dans l'enseignement public du 1er degré, 15 femmes ont bénéficié d'un congé de formation en 2023 pour une rémunération totale de 94 671 €.

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N°29 - Dépenses de formation en titre II et titre III et rémunération des agents durant leur formation

- Rémunération des agents durant leur formation – 2. Vacation

	PERS. PHYSIQUES			VACATIONS (€)			
VACATIONS	Hommes	Femme	Total	Hommes	Femme	Total	%
ENSEIGNEMENT PRIVE	-	1	1	-	300	300	0%
ENSEIGNEMENT PUBLIC 1D	26	99	125	10 050	33 525	43 575	6%
ENSEIGNEMENT PUBLIC 2D	53	120	173	17 000	29 425	46 425	7%
SOUTIEN POLITIQUE E.N.	-	-	-	291 481	321 697	613 178	87%
VIE DE L'ELEVE	7	-	7	1 125	-	1 125	0%
TOTAL ACADEMIE	86	220	306	319 656	384 947	704 603	13%

Champ : Académie de Limoges

Source : contrôle de gestion

Dans l'enseignement public du 2nd degré, 53 hommes ont perçu des indemnités de vacation en 2023 pour une rémunération totale de 17 000 €.

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N°31 - Nombre de demandes de congés formation

Définition et éléments de contexte

L'agent de la fonction publique d'État qui souhaite se former pour satisfaire un projet professionnel ou personnel peut, sous certaines conditions, bénéficier d'un congé de formation professionnelle. Ce congé d'une durée maximale de 3 ans est rémunéré pendant 12 mois.

La durée du congé de formation professionnelle est fixée à 3 ans maximum pour l'ensemble de la carrière. Le congé peut être utilisé en une seule fois ou réparti au long de la carrière en stages qui peuvent être fractionnés en semaines, journées ou demi-journées.

Le temps passé en congé de formation professionnelle est considéré comme du temps de service, il est en conséquence pris en compte pour l'avancement et la promotion interne. Une indemnité mensuelle forfaitaire est versée pendant la 1^{re} année de congé, égale à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence.

Finalité de l'indicateur

Indicateur permettant de mesurer les actions mises en œuvre par le ministère en matière de développement professionnel des agents

Origine

DPE et DSDEN 19

THEME 4 – FORMATION

INDICATEUR FPE N°31 - Nombre de demandes de congés formation

Corps	Demandes effectuées		TOTAL
	1ères et 2èmes demandes	3ème demande	
Agrégés	1	1	2
Certifiés	14	34	48
Professeurs d'EPS	2	5	7
PLP	0	2	2
CPE	0	1	1
Contractuels	0	0	0
Orientation	1	0	1
TOTAL	18	43	61

Corps	Demandes acceptées	Sexe	
		F	H
Agrégés	1	1	0
Certifiés	18	15	3
Professeurs d'EPS	1	1	0
PLP	0	0	0
CPE	1	1	0
Contractuels	0	0	0
Orientation	0	0	0
TOTAL	21	18	3

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public
 Source : SSA de Limoges – DEP SIRH

En 2022-2023, 61 congés de formation ont été demandés, 70,5 % pour la 3^{ème} fois.

78,7 % des demandes proviennent d'enseignants certifiés.

34,5% des demandes ont été approuvées soit 21 demandes de congés de formation professionnelle.

34,4 % des demandes ont été approuvées soit 21 des 61 demandes de congés de formation professionnelle.

THEME 4 – FORMATION
INDICATEUR FPE N°31 - Nombre de demandes de congés formation

- Corrèze

comptabilise moins de 5 demandes de congés de formation. Toutes ces demandes ont été acceptées.

- Creuse et Haute-Vienne

Données non communiquées

5. Rémunération



THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°32 - Masse salariale en euros : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS pensions).

Définition et éléments de contexte

Les dépenses de personnel représentent l'un des postes majeurs du budget de l'État et l'un des enjeux principaux de la budgétisation et du suivi de ce budget. Elles correspondent au titre II de ce budget, au sein duquel la Lolf identifie trois composantes dénommées respectivement catégorie 21 - les rémunérations d'activité, catégorie 22 - les cotisations et contributions sociales et catégorie 23 - les prestations sociales et allocations diverses dans la comptabilité budgétaire de l'État.

Finalité de l'indicateur

Indicateur permettant d'apprécier le montant global et les composantes de la masse salariale

Origine

Contrôle de gestion – CHORUS 2023

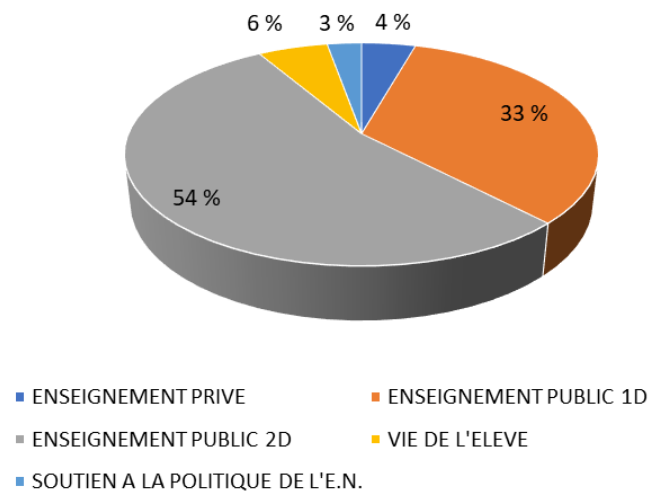
THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°32 - Masse salariale en euros : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS pensions).

La masse salariale globale 2023 représente 743 millions d'euros répartis de la manière suivante :

- 32 640 476 € pour l'enseignement privé;
- 248 478 959 € pour l'enseignement public 1^{er} degré;
- 398 899 590 € pour l'enseignement public du 2nd degré;
- 42 290 897 € pour la vie de l'élève;
- 20 813 096 € pour le soutien à la politique de l'éducation nationale.

MASSE SALARIALE TITRE 2 GLOBALE 2023



Champ : Académie de Limoges
 Source : Contrôle de gestion – CHORUS 2023

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°32 - Masse salariale en euros : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS pensions) pour 2023

139 ENSEIGNEMENT PRIVE

ENSEIGNEMENT PRIVE	2023	%
21	23 930 041	73 %
22	8 253 157	25 %
23	457 278	1 %
TOTAL	32 640 476	100 %

140 ENSEIGNEMENT 1ER DEGRE

ENSEIGNEMENT 1ER DEGRE PUBLIC	2023	%
21	135 926 638	55 %
22	110 686 104	45 %
23	1 866 216	1 %
TOTAL	248 478 959	100 %

141 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE

ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE PUBLIC	2023	%
21	225 813 627	57 %
22	169 774 593	43 %
23	3 311 370	1 %
TOTAL	398 899 590	100 %

21 Rémunérations d'activité
 22 Cotisations et contributions sociales
 23 Prestations sociales et allocations diverses

230 VIE DE L'ELEVE

VIE DE L'ELEVE	2023	%
21	26 801 434	63 %
22	14 781 232	35 %
23	708 231	2 %
TOTAL	42 290 897	100 %

214 SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE

	2023	%
21	12 689 352	61 %
22	7 624 334	37 %
23	499 410	2 %
TOTAL	20 813 096	100 %

Champ : Académie de Limoges
 Source : Contrôle de gestion – CHORUS 2023

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°34 - Nombre d'agents bénéficiant de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)

Définition et éléments de contexte

La GIPA a pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat de certains agents dont la rémunération a peu augmenté au cours des 4 dernières années. Les bénéficiaires potentiels sont : les fonctionnaires, les contractuels en CDI dont la rémunération est calculée à partir d'un indice, les contractuels en CDD employés de manière continue par le même employeur public au cours de la période de référence des 4 ans et dont la rémunération est calculée à partir d'un indice.

La GIPA concerne tous les agents de toutes catégories (A, B et C).

Finalité de l'indicateur

Indicateur permettant de connaître le nombre d'agents dont la rémunération a peu augmenté au cours des 4 dernières années.

Origine

Contrôle De Gestion – requête BSCUM 2023 BOXI PIAD

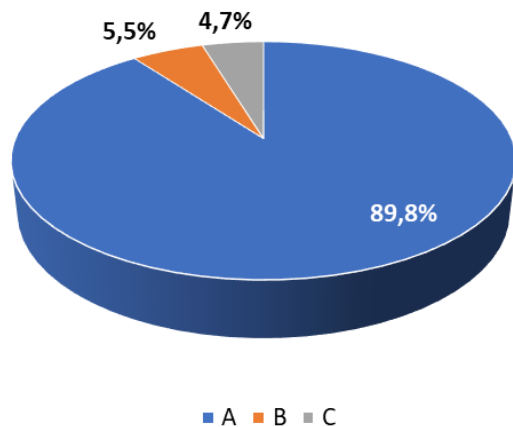
THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°34 - Nombre d'agents bénéficiant de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) en 2023

Au sein de l'académie de Limoges, en 2023, 69 % des agents bénéficiant de la GIPA sont des femmes contre 31 % d'hommes.

89,8 % des bénéficiaires sont des agents de catégories A, contre 5,5 % pour les catégories B et 4,7 % pour les catégories C.

Bénéficiaires de la GIPA par catégorie d'emplois (%)



POPULATION TITRE II GLOBALE	Hommes	Femmes	TOTAL
ENSEIGNEMENT PRIVE	12	37	49
dont A	12	37	49
dont B	-	-	-
dont C	-	-	-
ENSEIGNEMENT PUBLIC 1D	25	153	178
dont A	25	152	177
dont B	-	1	1
dont C	-	-	-
ENSEIGNEMENT PUBLIC 2D	223	363	586
dont A	220	302	522
dont B	-	30	30
dont C	3	31	34
VIE DE L'ELEVE	7	27	34
dont A	7	27	34
dont B	-	-	-
dont C	-	-	-
SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'E.N.	4	21	25
dont A	-	1	1
dont B	2	15	17
dont C	2	5	7
TOTAL ACADEMIE	271	601	872
A	264	519	783
B	2	46	48
C	5	36	41
Poids par sexe	31 %	69 %	100 %

Champ : Académie de Limoges

Source : Contrôle de gestion – requête BSCUM 2023 BOXI PIAD

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°36 – Total des rémunérations annuelles brutes versées

Définition et éléments de contexte – indicateurs 36

Les dépenses de personnel représentent l'un des postes majeurs du budget de l'État et l'un des enjeux principaux de la budgétisation et du suivi de ce budget. Elles correspondent au titre II de ce budget, au sein duquel la Lolf identifie trois composantes dénommées respectivement catégorie 21 - les rémunérations d'activité, catégorie 22 - les cotisations et contributions sociales et catégorie 23 - les prestations sociales et allocations diverses dans la comptabilité budgétaire de l'État. La masse salariale est donc principalement composée des dépenses liées aux rémunérations des personnels. Cependant, d'autres dépenses connexes la composent, qui ne sont pas en relation directe avec les rémunérations, mais correspondent, pour l'essentiel, à des prestations sociales – ou équivalent – à la charge de l'État en tant qu'employeur (ou ancien employeur de certains agents) ou en tant que son propre assureur (soins consécutifs aux accidents de services ou du travail...).

Finalité des indicateurs 36 Indicateur permettant de connaître les éléments constitutifs de la rémunération brute des agents.

Origine

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

Pour les tableaux, les données suivantes indicateurs 36 sont présentés :

1. les fonctionnaires ou magistrats, militaires, traitement indiciaire ;
2. Les primes et indemnités ;
3. les fonctionnaires ou magistrats, militaires, NBI, primes de feu des pompiers, primes de sujétion des aides-soignants (comptant pour la retraite de fonctionnaires) ;
4. les heures supplémentaires ;
5. Les indemnités de résidence ;
6. Les suppléments familiaux de traitement ;

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°36 – Total des rémunérations annuelles brutes versées

- Salaires mensuels moyens des agents en 2022 - Secteur Public

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut		Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)		Effectifs sur lesquels reposent les salaires en 2022
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités	Moyen	Médian	2022	Évolution 2021 2022 en € constants (4)	
Titulaires et assimilés titulaires	3 376	2 911	436	2 706	2 618	2 765	- 1,4	9 354
Femmes	3 260	2 839	392	2 609	2 544	2 671	- 1,4	6 712
Hommes	3 670	3 093	548	2 953	2 882	3 002	- 1,4	2 642
Moins de 30 ans	2 422	2 047	371	1 919	1 941	1 974	- 0,9	600
50 ans et plus	3 830	3 364	458	3 070	3 045	3 118	- 2,4	3 970
Enseignants titulaires du public	3 385	2 956	396	2 714	2 662	2 771	- 1,7	7 554
Femmes	3 284	2 897	355	2 629	2 574	2 690	- 1,8	5 345
Hommes	3 628	3 099	497	2 920	2 888	2 966	- 1,6	2 209
Moins de 30 ans	2 427	2 058	366	1 921	1 944	1 975	- 1,1	560
50 ans et plus	3 899	3 490	398	3 126	3 118	3 170	- 3,0	2 977
Enseignants titulaires du premier degré public	3 140	2 830	275	2 499	2 479	2 547		3 503
Femmes	3 096	2 797	263	2 465	2 460	2 516		2 923
Hommes	3 364	2 998	335	2 671	2 643	2 702		580
Moins de 30 ans	2 424	2 069	354	1 898	1 941	1 943		328
50 ans et plus	3 653	3 390	252	2 910	2 964	2 933		1 174
Enseignants titulaires du second degré public	3 596	3 065	501	2 900	2 861	2 964		4 051
Femmes	3 512	3 017	466	2 828	2 796	2 899		2 422
Hommes	3 721	3 135	554	3 008	2 994	3 060		1 629
Moins de 30 ans	2 431	2 042	384	1 953	1 951	2 021		232
50 ans et plus	4 059	3 554	493	3 267	3 301	3 325		1 803

En 2022, les enseignants du secteur Public ont eu un salaire moyen net de 2 714 €/mois.
 Dans le 1^{er} degré, la moyenne est de 2 499€/ mois et dans le 2nd degré, elle est de 2 900 €/mois.

– : effectifs nuls.

Unité : salaire en euros; Champ : Académie de Limoges - Secteur Public

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°36 – Total des rémunérations annuelles brutes versées

- Salaires mensuels moyens des agents en 2022 - Secteur Public

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut		Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)		Effectifs sur lesquels reposent les salaires en 2022
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités	Moyen	Médian	2022	Évolution 2021-2022 en € constants (4)	
Professeurs des écoles	3 140	2 831	275	2 499	2 479	2 547		3 501
Femmes	3 096	2 797	263	2 465	2 460	2 516		2 923
Hommes	3 365	3 000	335	2 672	2 646	2 703		578
Moins de 30 ans	2 424	2 069	354	1 898	1 941	1 943		328
50 ans et plus	3 655	3 392	252	2 911	2 966	2 933		1 172
Professeurs certifiés	3 432	2 948	454	2 763	2 768	2 825		2 550
Femmes	3 375	2 914	431	2 714	2 712	2 782		1 681
Hommes	3 543	3 014	498	2 858	2 901	2 908		869
Moins de 30 ans	2 398	2 014	379	1 926	1 936	1 990		166
50 ans et plus	3 915	3 459	444	3 147	3 240	3 202		1 069
Professeurs d'EPS	3 393	2 904	454	2 731	2 790	2 813		310
Femmes	3 400	2 953	414	2 731	2 848	2 847		127
Hommes	3 387	2 870	481	2 730	2 772	2 791		183
Moins de 30 ans	2 428	2 024	399	1 954	1 941	2 035		44
50 ans et plus	3 997	3 569	415	3 206	3 275	3 258		100
Professeurs de lycée professionnel	3 546	3 048	476	2 858	2 847	2 911		661
Femmes	3 508	3 019	468	2 823	2 828	2 881		328
Hommes	3 584	3 076	485	2 893	2 873	2 940		333
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		8
50 ans et plus	3 795	3 347	439	3 050	3 176	3 115		370

En 2022, les professeurs des écoles du secteur Public ont eu un salaire moyen net de 2 499 €/mois.

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°36 – Total des rémunérations annuelles brutes versées

- Salaires mensuels moyens des agents en 2022 - Secteur Public

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut		Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)		Effectifs sur lesquels reposent les salaires en 2022
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités	Moyen	Médian	2022	Évolution 2021 2022 en € constants (4)	
Professeurs agrégés	4 490	3 714	737	3 641	3 687	3 715		503
Femmes	4 307	3 623	651	3 485	3 545	3 570		274
Hommes	4 709	3 822	840	3 828	3 843	3 888		229
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		14
50 ans et plus	4 960	4 217	722	4 011	3 986	4 073		243
Professeurs de chaire supérieure	6 616	4 427	2 183	5 531	5 375	5 595		21
Femmes	e	e	e	e	e	e		9
Hommes	e	e	e	e	e	e		12
Moins de 30 ans	-	-	-	-	-	-		0
50 ans et plus	e	e	e	e	e	e		15
Enseignants assimilés titulaires du privé	3 149	2 718	423	2 459	2 417	2 591	- 0,6	478
Femmes	3 127	2 736	381	2 438	2 403	2 567	- 0,4	353
Hommes	3 210	2 668	542	2 518	2 461	2 660	- 1,0	125
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		15
50 ans et plus	3 437	3 044	428	2 673	2 726	2 844	- 1,7	221
Enseignants assimilés titulaires du premier degré privé	2 904	2 659	222	2 244	2 152	2 328		130
Femmes	2 944	2 678	226	2 274	2 186	2 371		117
Hommes	e	e	e	e	e	e		13
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		3
50 ans et plus	3 159	2 997	216	2 435	2 365	2 508		54

En 2022, les professeurs agrégés du secteur Public ont eu un salaire moyen net de 3 641€/mois.

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°36 – Total des rémunérations annuelles brutes versées

- Salaires mensuels moyens des agents en 2022 - Secteur Public

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut		Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)		Effectifs sur lesquels reposent les salaires en 2022
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités	Moyen	Médian	2022	Évolution 2021 2022 en € constants (4)	
Enseignants assimilés titulaires du second degré privé	3 240	2 740	498	2 540	2 516	2 690		348
Femmes	3 217	2 765	457	2 520	2 487	2 664		236
Hommes	3 288	2 688	584	2 581	2 571	2 745		112
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		12
50 ans et plus	3 527	3 060	497	2 750	2 758	2 954		167
Professeurs des écoles	2 904	2 659	222	2 244	2 152	2 328		130
Femmes	2 944	2 678	226	2 274	2 186	2 371		117
Hommes	e	e	e	e	e	e		13
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		3
50 ans et plus	3 159	2 997	216	2 435	2 365	2 508		54
Professeurs certifiés	3 200	2 710	492	2 510	2 503	2 655		270
Femmes	3 167	2 727	445	2 483	2 470	2 618		195
Hommes	3 288	2 666	612	2 580	2 578	2 754		75
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		10
50 ans et plus	3 493	3 041	482	2 723	2 733	2 913		128
Professeurs d'EPS	3 146	2 711	450	2 458	2 455	2 576		29
Femmes	e	e	e	e	e	e		11
Hommes	e	e	e	e	e	e		18
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		2
50 ans et plus	e	e	e	e	e	e		12

En 2022, les enseignants titulaires du second degré privé ont eu un salaire moyen net de 2 540€/mois.

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°36 – Total des rémunérations annuelles brutes versées

- Salaires mensuels moyens des agents en 2022 - Secteur Public

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut		Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)		Effectifs sur lesquels reposent les salaires en 2022
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités	Moyen	Médian	2022	Évolution 2021 2022 en € constants (4)	
Professeurs de lycée professionnel	3 207	2 629	548	2 510	2 443	2 716		37
Femmes	3 142	2 604	514	2 451	2 559	2 705		23
Hommes	e	e	e	e	e	e		14
Moins de 30 ans	-	-	-	-	-	-		0
50 ans et plus	e	e	e	e	e	e		18
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	e	e	e	e	e	e		11
Femmes	e	e	e	e	e	e		7
Hommes	e	e	e	e	e	e		4
Moins de 30 ans	-	-	-	-	-	-		0
50 ans et plus	e	e	e	e	e	e		8
Non-enseignants titulaires	3 406	2 720	667	2 752	2 455	2 791	0,2	1 322
Femmes	3 178	2 569	590	2 565	2 329	2 608	0,3	1 014
Hommes	4 158	3 216	921	3 368	3 172	3 387	-0,1	308
Moins de 30 ans	2 340	1 822	505	1 896	1 924	1 947	3,7	25
50 ans et plus	3 675	2 970	698	2 966	2 653	2 993	-0,7	772
Personnels non enseignants de catégorie A	4 146	3 325	796	3 349	3 115	3 384		750
Femmes	3 841	3 138	678	3 098	2 975	3 140		537
Hommes	4 915	3 797	1 093	3 981	3 971	3 992		213
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		13
50 ans et plus	4 546	3 689	848	3 668	3 407	3 676		443

En 2022, les professeurs de lycées professionnels du secteur Public ont eu un salaire moyen net de 2 510€/mois.

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°36 – Total des rémunérations annuelles brutes versées

- Salaires mensuels moyens des agents en 2022 - Secteur Public

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut		Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)		Effectifs sur lesquels reposent les salaires en 2022
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités	Moyen	Médian	2022	Évolution 2021 2022 en € constants (4)	
Personnels d'encadrement	5 520	4 315	1 181	4 460	4 251	4 465		229
Femmes	5 287	4 209	1 057	4 264	4 097	4 283		113
Hommes	5 747	4 418	1 302	4 651	4 387	4 641		116
Moins de 30 ans	-	-	-	-	-	-		0
50 ans et plus	5 678	4 455	1 215	4 584	4 340	4 592		166
CPE et Psy-EN	3 395	3 066	304	2 717	2 701	2 746		245
Femmes	3 358	3 031	303	2 688	2 668	2 718		200
Hommes	3 557	3 223	309	2 846	2 902	2 871		45
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		7
50 ans et plus	3 731	3 437	284	2 985	3 056	2 985		138
Personnels administratifs	4 325	2 954	1 347	3 543	3 406	3 565		106
Femmes	4 310	2 982	1 303	3 527	3 407	3 553		72
Hommes	4 356	2 897	1 439	3 577	3 403	3 593		34
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		1
50 ans et plus	4 506	3 113	1 387	3 688	3 468	3 706		59
Personnels sociaux et de santé	3 176	2 558	587	2 563	2 472	2 627		155
Femmes	3 169	2 554	584	2 557	2 472	2 621		148
Hommes	e	e	e	e	e	e		7
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		5
50 ans et plus	3 497	2 888	599	2 818	2 607	2 835		75

En 2022, les personnels d'encadrement du secteur Public ont eu un salaire moyen net de 4 460€/mois.

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°36 – Total des rémunérations annuelles brutes versées

- Salaires mensuels moyens des agents en 2022 - Secteur Public

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut		Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)		Effectifs sur lesquels reposit les salaires en 2022
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités	Moyen	Médian	2022	Évolution 2021 2022 en € constants (4)	
Personnels ITRF	e	e	e	e	e	e		15
Femmes	e	e	e	e	e	e		4
Hommes	e	e	e	e	e	e		11
Moins de 30 ans	-	-	-	-	-	-		0
50 ans et plus	e	e	e	e	e	e		5
Personnels non enseignants de catégorie B	2 770	2 074	681	2 252	2 227	2 297		233
Femmes	2 768	2 075	677	2 250	2 229	2 299		190
Hommes	2 780	2 070	699	2 261	2 225	2 286		43
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		6
50 ans et plus	2 892	2 192	696	2 348	2 283	2 390		126
Personnels administratifs	2 797	2 080	701	2 276	2 251	2 320		205
Femmes	2 790	2 079	694	2 270	2 253	2 320		175
Hommes	2 839	2 091	739	2 312	2 246	2 317		30
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		5
50 ans et plus	2 922	2 197	720	2 374	2 344	2 416		112
Personnels ITRF	2 570	2 028	535	2 077	2 048	2 129		28
Femmes	e	e	e	e	e	e		15
Hommes	e	e	e	e	e	e		13
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		1
50 ans et plus	e	e	e	e	e	e		14

En 2022, les personnels administratifs du secteur Public ont eu un salaire moyen net de 2 251€/mois.

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°36 – Total des rémunérations annuelles brutes versées

- Salaires mensuels moyens des agents en 2022 - Secteur Public

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut		Salaire net (2)		Salaire net eqtp (3)		Effectifs sur lesquels reposent les salaires en 2022
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités	Moyen	Médian	2022	Évolution 2021 2022 en € constants (4)	
Personnels non enseignants de catégorie C	2 208	1 825	372	1 778	1 782	1 818		339
Femmes	2 209	1 831	368	1 778	1 782	1 817		287
Hommes	2 200	1 786	397	1 774	1 784	1 824		52
Moins de 30 ans	e	e	e	e	e	e		6
50 ans et plus	2 259	1 884	372	1 817	1 835	1 860		203
Contractuels	1 441			1 162	1 029	1 545		2 705
Femmes	1 343			1 082	892	1 510		2 054
Hommes	1 751			1 413	1 338	1 644		651
Moins de 30 ans	1 473			1 185	1 315	1 431		741
50 ans et plus	1 364			1 100	774	1 607		647
Enseignants contractuels du public et du privé	2 223			1 798	1 785	2 017		525
Femmes	2 102			1 699	1 655	1 933		316
Hommes	2 405			1 947	1 922	2 139		209
Moins de 30 ans	2 043			1 651	1 620	1 857		95
50 ans et plus	2 447			1 974	1 910	2 165		123
Non-enseignants contractuels	1 253			1 008	851	1 411		2 180
Femmes	1 205			970	779	1 419		1 738
Hommes	1 442			1 160	1 315	1 385		442
Moins de 30 ans	1 389			1 117	1 294	1 365		646
50 ans et plus	1 110			895	753	1 428		524
Personnels d'assistance éducative (AED et AESH)	1 182			951	803	1 375		2 010
Femmes	1 127			908	768	1 381		1 598
Hommes	1 392			1 120	1 313	1 354		412
Moins de 30 ans	1 353			1 088	1 216	1 349		614
50 ans et plus	1 013			816	744	1 371		478

En 2022, les personnels non enseignants du secteur Public ont eu un salaire moyen net de 1 782€/mois.

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEUR N°37 et 41 - Pour les agents sur emploi permanent et autres catégories, nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés

Définition et éléments de contexte – 37 et 41

Les effectifs en équivalent temps plein annuel rémunérés correspondent aux agents payés sur les programmes budgétaires du ministère en moyenne annuelle, quelle que soit leur affectation, pondérés par la quotité de travail et la période d'activité dans l'année.

Effectifs en équivalent temps plein travaillé (ETPT) : nombre d'agents pondéré par leur quotité de travail et leur période d'activité dans l'année.

Effectifs en équivalent temps plein rémunérés (ETPR) : nombre d'agents pondérés par leur quotité de travail et la rémunération du temps partiel.

Finalité de l'indicateur - 37

Indicateur de volume des agents rémunérés au sein du ministère pondéré par la quotité de travail et la période d'activité dans l'année

Finalité de l'indicateur – 41

Indicateur de volume pondéré par le temps de travail et la rémunération du temps partiel

Origine

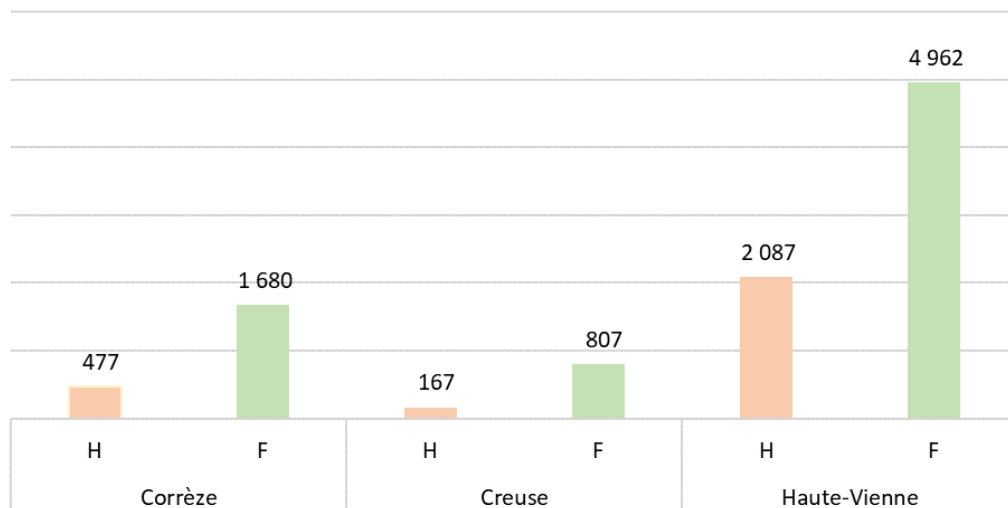
Contrôle de gestion – Contrôle national des emplois (CNE)

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEURS N°37 et 41 - Pour les agents sur emploi permanent et autres catégories, nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés

Les données présentées pour cet indicateur sont basées sur les ETPT (équivalents temps plein travaillés) consommés au 31/12/2023. La notion d'emplois permanents ou non ne figurent pas dans l'outil utilisé, il y a donc une distinction uniquement entre titulaires et contractuels, par département et par sexe.

Répartition des ETPT titulaires par département et par sexe



10 512 ETPT sont répartis au sein des 3 départements de l'académie de Limoges au 31/12/2023.

96,8% (10 180) des effectifs rémunérés sont des titulaires, dont 73% sont des femmes.

Les contractuels représentent un total de 332 ETPT au 31/12/2023 (49% de femmes).

Champ : Académie de Limoges

Source : Contrôle de gestion – Contrôle national des emplois (CNE)

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEURS N°37 et 41 - Pour les agents sur emploi permanent et autres catégories, nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés

PROGRAMME	CATEGORIE	STATUT	Corrèze			Creuse			Haute-Vienne			ACADEMIE		
			H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
139 PRIVE	ENS 1D	TITULAIRES	6	55	61	2	10	12	6	80	86	14	144	158
		CONTRACTUELS	-	9	9	-	0	0	3	12	15	3	21	24
	ENS 2D	TITULAIRES	67	147	214	-	-	-	74	146	221	142	293	435
		CONTRACTUELS	5	4	9	-	-	-	1	3	5	6	8	14
	TOTAL		78	214	292	2	10	12	85	241	326	165	465	631
140 1D PUBLIC	ENS 1D	TITULAIRES	151	901	1 052	99	457	556	247	1 354	1 601	497	2 713	3 210
		CONTRACTUELS	1	12	13	4	23	27	4	35	39	9	70	78
	ENS 2D	TITULAIRES	-	1	1	2	-	2	1	3	4	3	4	7
		CONTRACTUELS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	PSY	TITULAIRES	-	4	4	-	1	1	5	21	26	5	26	31
		CONTRACTUELS	-	-	-	-	-	-	1	3	4	1	3	4
	ASE		1	1	2	-	1	1	2	6	8	3	8	11
	DIRECTION		1	4	5	1	2	3	9	2	11	11	8	19
	TOTAL		154	923	1 077	106	484	590	269	1 424	1 693	529	2 832	3 361

Champ : Académie de Limoges

Source : Contrôle de gestion – Contrôle national des emplois (CNE)

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEURS N°37 et 41 - Pour les agents sur emploi permanent et autres catégories, nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés

PROGRAMME	CATEGORIE	STATUT	Corrèze			Creuse			Haute-Vienne			ACADEMIE		
			H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
141 2D PUBLIC	ENS 2D	TITULAIRES	156	246	402	83	126	209	1 308	1 875	3 183	1 547	2 247	3 793,63
		CONTRACTUELS	13	16	28	11	8	19	148	141	288	172	164	335,25
	ENS 1D	TITULAIRES	6	10	16	2	5	7	40	46	87	48	62	109,99
		CONTRACTUELS	1	-	1	-	-	-	0	3	3	1	3	4,25
	PSY	TITULAIRES	-	2	2	1	1	2	6	32	38	7	35	41,60
		CONTRACTUELS	-	-	-	-	1	1	1	7	8	1	8	9,00
	ASE		5	0	5	1	3	4	4	8	12	10	11	21,25
	ADM	TITULAIRES	23	96	119	15	56	71	24	170	194	62	322	384,24
		CONTRACTUELS	1	19	20	2	13	15	7	33	40	10	65	74,66
	LABO	TITULAIRES	10	16	26	4	4	8	9	33	42	23	54	76,40
		CONTRACTUELS	1	0	1	1	2	4	2	3	5	4	5	9,76
	CADRES		1	1	2	-	-	-	1	1	2	2	2	4,00
	INSPECTION		-	1	1	1	-	1	19	11	30	20	12	32,00
	DIRECTION		28	29	57	15	16	31	41	51	92	84	96	180,00
	TOTAL		245	436	680	136	235	372	1 610	2 414	4 024	1 991	3 085	5 076,03
230 VIE ELEVE	CPE	TITULAIRES	2	17	19	1	8	9	27	126	152	30	151	180
		CONTRACTUELS	-	-	-	-	2	2	10		10	10	2	12
	MEDECIN	TITULAIRES	-	-	-	-	1	1	-	2	2	-	3	3,00
		CONTRACTUELS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	INFIRMIER	TITULAIRES	1	32	33	1	17	18	3	48	51	5	97	101,54
		CONTRACTUELS	1	6	7	-	4	4	-	8	8	1	17	18,08
	ASS. SOCIALE	TITULAIRES	-	9	9	-	6	6	1	12	13	1	26	27,00
		CONTRACTUELS	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	2	2,00
	AED		3	8	11	3	4	7	21	33	54	27	44	71
	AESH		3	71	74	-	32	32	46	555	602	50	659	708
	TOTAL		10	142	153	5	74	78	108	785	893	123	1 001	1 124

Champ : Académie de Limoges

Source : Contrôle de gestion – Contrôle national des emplois (CNE)

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEURS N°37 et 41 - Pour les agents sur emploi permanent et autres catégories, nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés

PROGRAMME	CATEGORIE	STATUT	Corrèze			Creuse			Haute-Vienne			ACADEMIE		
			H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
214 SOUTIEN	ENCADREMENT	DASEN	1	-	1	1	-	1	-	1	1	2	1	3,00
		EMPL. FONCTIONNELS	1	-	1	1	-	1	6	4	10	8	4	12,00
	PSY		-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	1,00
	MEDECIN	TITULAIRES	-	1	1	-	-	-	-	1	1	-	2	2,00
		CONTRACTUELS	-	-	-	-	-	-	1	2	3	1	2	2,80
	INFIRMIER	TITULAIRES	-	1	1	-	1	1	-	2	2	-	4	4,00
		CONTRACTUELS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	ASS. SOCIALE	TITULAIRES	-	2	2	-	2	2	1	4	5	1	8	9,00
		CONTRACTUELS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	ADM	CAT. A	-	3	3	-	3	3	8	22	30	8	28	35,60
		CAT. B	1	9	10	-	8	8	10	61	71	11	77	88,30
		CAT. C	2	13	15	1	5	6	5	34	39	8	52	59,99
		CONTRACTUELS	-	2	2	1	3	4	5	19	23	6	23	28,65
	ITRF	CAT. A	-	-	-	-	-	-	6	4	10	6	4	9,90
		CAT. B	-	-	-	-	-	-	9	-	9	9	-	9,00
		CAT. C	1	-	1	1	-	1	5	4	9	7	4	11,00
		CONTRACTUELS	-	1	1	-	1	1	4	4	8	4	6	9,50
	J&S	INSPECTEURS	1	-	1	1	-	1	-	1	1	2	1	2,65
		PROF. SPORT	3	-	3	1	-	1	4	5	9	8	5	13,00
		CEPJ	2	1	3	2	-	2	-	5	5	4	6	9,90
		CONTRACTUELS	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	-	1,00
	APPRENTIS		-	-	-	-	-	-	3	-	3	3	-	3,00
	ATOS		-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	1	2,00
	IGR		-	-	-	-	-	-	3	1	4	3	1	4,00
	TOTAL			12	32	44	8	22	31	72	175	247	92	229
TOTAL ACADEMIE			499	1 748	2 247	257	826	1 083	2 144	5 038	7 182	2 900	7 612	10 512

Champ : Académie de Limoges

Source : Contrôle de gestion – Contrôle national des emplois (CNE)

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEURS N°38 ET 42 - Pour les agents sur emploi permanent et autres catégories, nombre de mois de personnes physiques payées

Définition et éléments de contexte

Les effectifs physiques correspondent aux agents rémunérés à une date donnée, quelle que soit leur quotité de travail et leur période d'activité sur l'année.

Finalité de l'indicateur 38 et 42

Indicateur de volume pour les effectifs physiques

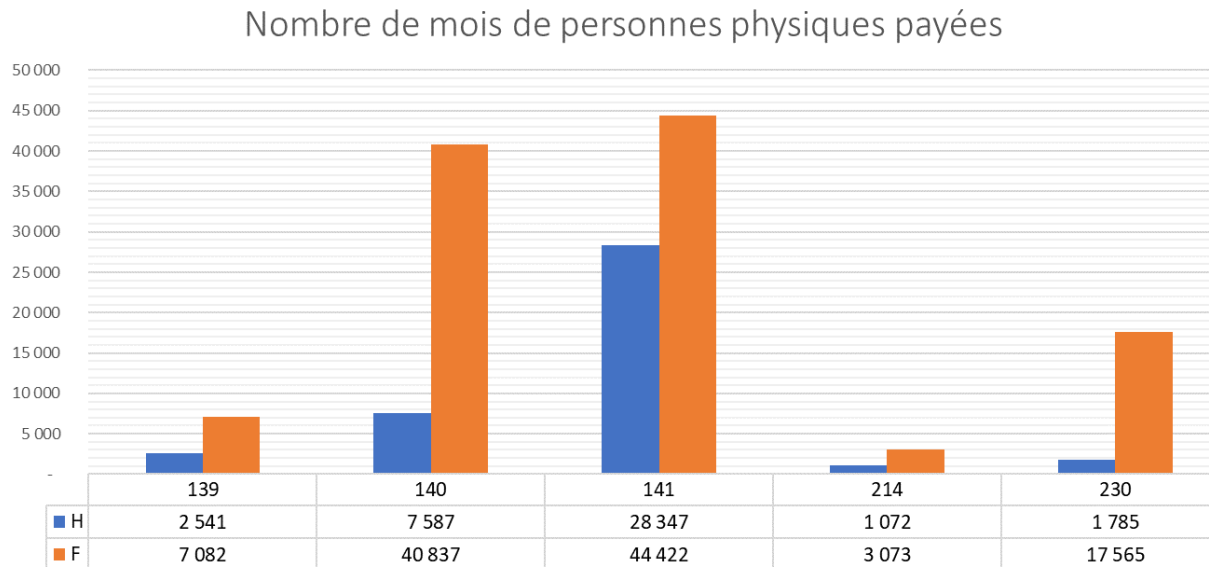
Origine

Contrôle De Gestion - requêtes BSCUM 2023 de BOXI PIAD

THEME 5 – REMUNERATION

INDICATEURS N°38 ET 42 - Pour les agents sur emploi permanent et autres catégories, nombre de mois de personnes physiques payées

La notion d'emplois permanents ou non ne figurent pas dans l'outil utilisé.



Champ : Académie de Limoges

Source : Contrôle de gestion – requêtes BSCUM 2023 de BOXI PIAD

Sur l'année 2023, l'académie de Limoges a versé 154 311 mois de personnes physiques payées (27% pour des hommes contre 73% pour des femmes).

THEME 5 – REMUNERATION

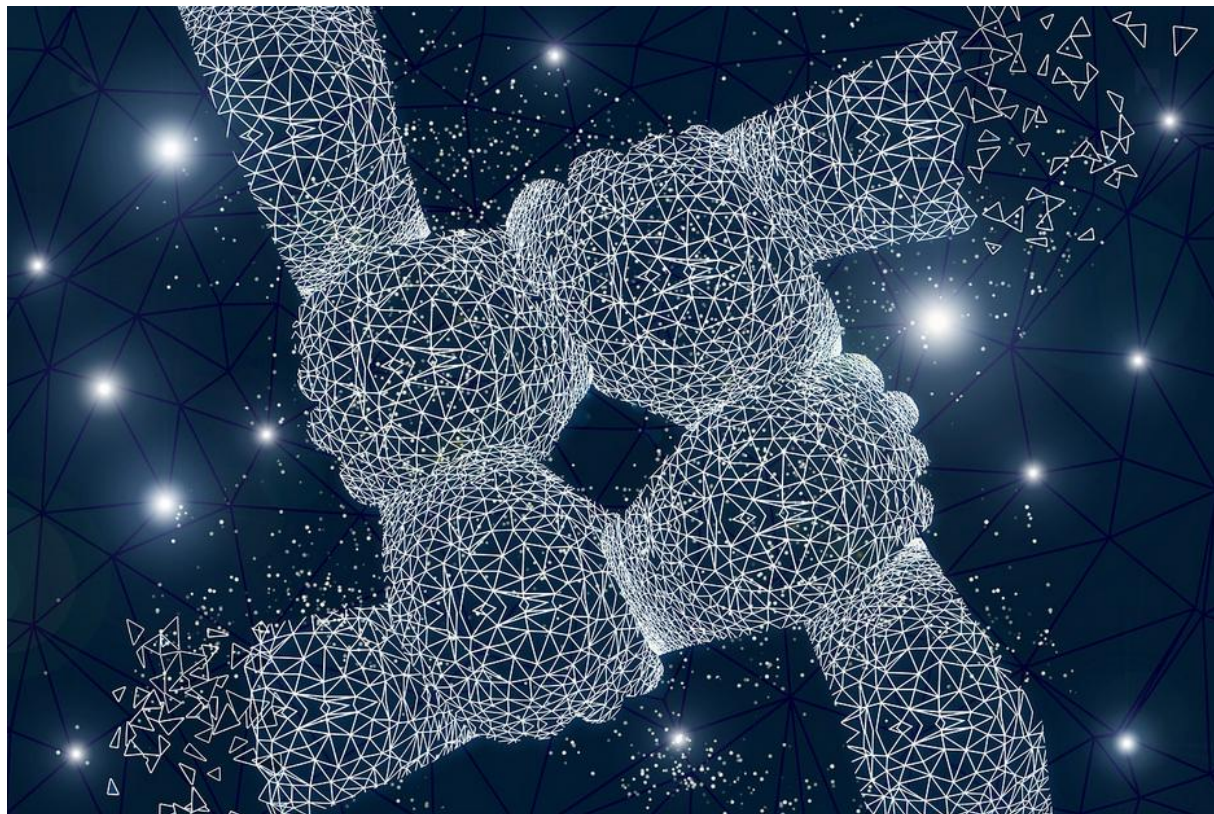
INDICATEURS N°38 ET 42 - Pour les agents sur emploi permanent et autres catégories, nombre de mois de personnes physiques payées

Programme	Catégorie	Hommes	Femmes	Total
139 PRIVE	TITULAIRES	1 820	4 960	6 780
	CONTRACTUELS	721	2 122	2 843
	TOTAL	2 541	7 082	9 623
140 1D PUBLIC	TITULAIRES	7 309	39 496	46 805
	CONTRACTUELS	278	1 341	1 619
	TOTAL	7 587	40 837	48 424
141 2D PUBLIC	TITULAIRES	25 231	40 951	66 182
	CONTRACTUELS	3 116	3 471	6 587
	TOTAL	28 347	44 422	72 769
214 SOUTIEN	TITULAIRES	916	2 540	3 456
	CONTRACTUELS	156	533	689
	TOTAL	1 072	3 073	4 145
230 VIE DE L'ELEVE	TITULAIRES	554	13 901	14 455
	CONTRACTUELS	1 231	3 664	4 895
	TOTAL	1 785	17 565	19 350
TOTAL ACADEMIE		41 332	112 979	154 311

Champ : Académie de Limoges

Source : Contrôle de gestion – requêtes BSCUM 2023 de BOXI PIAD

6. Santé et sécurité au travail



Définition et éléments de contexte des indicateurs 43 à 46

Le fonctionnaire en activité a droit à un congé pour invalidité temporaire imputable au service (Citis) lorsque son incapacité temporaire de travail est consécutive à un accident reconnu imputable au service, à un accident de trajet ou à une maladie contractée en service.

Finalité des indicateurs :

Cet indicateur permet de connaître les caractéristiques des accidents du travail et des maladies professionnelles générés par l'exposition aux risques professionnels et plus généralement l'état des conditions de travail des agents

Origine

DPPS

Données

N° 44 – Nombre d'accidents mortels reconnus imputables au service : 0

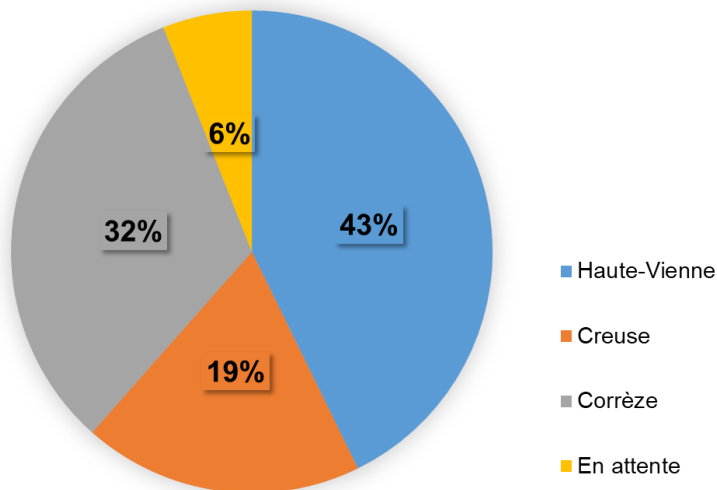
THEME 6- SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR N°43 - Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service

• Synthèse

	Haute-Vienne		Creuse		Corrèze		Ensemble		En attente d'imputabilité	TOTAL
	1er degré	2e degré et services académiques	1er degré	Creuse 2e degré	1er degré	2e degré et administratifs	1er degré	2e degré et serv acad		
2018	28	50	6	12	11	28	45	90		135
2019	38	59	5	15	12	26	55	100	10	165
2020	31	50	9	9	14	21	54	80	11	145
2021	43	61	24	13	24	30	91	104	2	197
2022	33	66	24	15	24	36	81	117	2	200
2023	33	67	16	28	29	47	78	142	14	234

AT MP 2023



Au cours de l'année 2023, 234 maladies professionnelles, accidents de service ou de trajet imputables au service ont été recensés (+73,3% depuis 2018).

43 % des AT / MP concernent les agents de la Haute-Vienne.

Champ : Académie de Limoges
Source : DPPS

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR N°43 - Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service

• Accident de service – ventilation par sexe

		Femme	Homme	Total
Haute Vienne	1er degré	26	3	29
	2nd degré et services	29	18	47
Creuse	1er degré	11	2	13
	2nd degré et services	19	6	25
Corrèze	1er degré	19	1	20
	2nd degré et services	22	13	35
Tous	En attente	3	1	4
Total		129	44	173

Total 1er degré	62
-----------------	-----------

Total 2nd degré	107
-----------------	------------

• Accident de trajet – ventilation par sexe

		Femme	Homme	Total
Haute Vienne	1er degré	2	1	3
	2nd degré et services	13	3	16
Creuse	1er degré	1	0	1
	2nd degré et services	1	1	2
Corrèze	1er degré	4	2	6
	2nd degré et services	6	3	9
Total		27	10	37

Total 1er degré	10
-----------------	-----------

Total 2nd degré	27
-----------------	-----------

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public
 Source : DPPS

Au cours de l'année 2023, 169 accident de service et 37 accident de trajet ont été recensés.

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR N°43 - Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service

- Maladie professionnelle – ventilation par sexe

		Femme	Homme	Total
Haute Vienne	1er degré	1	0	1
	2nd degré et services	3	1	4
Creuse	1er degré	2	0	2
	2nd degré et services	1	0	1
Corrèze	1er degré	3	0	3
	2nd degré et services	3	0	3
Tous	En attente	9	1	10
Total		22	2	24

Total 1er degré	6
-----------------	---

Total 2nd degré	8
-----------------	---

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : DPPS

Au cours de l'année 2023, 14 maladies professionnelles ont été reconnues et 10 sont en attente.

THEME 6- SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR N°43 - Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service

- Accident de service par lésion, sexe et gravité– ventilation par sexe

ACCIDENTS DE SERVICE
Personnels enseignants
atteinte ligamentaire
affection respiratoire
autres (allergies)
brûlure
cervicalgies
contusion
douleurs
écrasement
entorse
fracture
harcèlement
hernie
malaise
lésion ligamentaire ou musculaire
lésions multiples
lombalgies-cruralgies
plaie
luxation
infactus
traumatisme crânien
traumatisme interne
traumatisme, Lésion psychologique

Femmes				Hommes				Total AT en attente	
TOTAL AT de service	sans arrêt	avec arrêt	Nombre TOTAL de jours d'arrêt pour AT de service	TOTAL AT de service	sans arrêt	avec arrêt	Nombre TOTAL de jours d'arrêt pour AT de service	Femmes	Hommes
64	50	74	3744	34	20	24	856	3	1
32	38	54	2644	22	14	18	697	1	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	1	3	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
4	5	6	145	1	1	1	3	0	0
9	9	5	150	6	6	3	52	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	8	14	452	2	0	4	80	0	0
6	3	8	336	4	2	2	67	0	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	1	8	0	0	0	0	0	0
1	3	4	391	2	2	0	16	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	1	1	34	2	1	4	48	0	0
2	6	0	0	2	1	1	15	0	0
1	0	1	53	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	2	13	1072	2	0	3	416	1	0

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public
Source : DPPS

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR N°43 - Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service

Personnels administratifs
brûlure
cervicalgies
contusion
douleurs
entorse
fracture
lésion ligamentaire ou musculaire
plaie
malaise
traumatisme, Lésion psychologique
traumatisme crânien
lombalgie
traumatisme interne
AESH/AED CDI
ENTORSE
lésions multiples
douleurs
fracture
Contusions

Femmes				Hommes				Total AT en attente	
TOTAL AT de service	sans arrêt	avec arrêt	Nombre TOTAL de jours d'arrêt pour AT de service	TOTAL AT de service	sans arrêt	avec arrêt	Nombre TOTAL de jours d'arrêt pour AT de service	Femmes	Hommes
10	3	7	536	1	0	1	18	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	1	0	1	18	0	0
3	2	1	25	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	1	6	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	2	67	0	0	0	0	0	0
4	1	3	438	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	4	3	9	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	1	1	0	0	0	0	0	0
2	1	1	2	0	0	0	0	0	0
1	0	1	6						
3	3	0	0	0	0	0	0	0	0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : DPPS

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR N°43 - Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service

Personnel ATRF
brûlure
contusions
douleurs
lésions multiples
lésion ligamentaire ou musculaire
lombalgie
plaie
Entorse
Fracture
Traumatisme
Contractuel 12 mois enseignants
cervicalgies
entorse
fracture
traumatisme, Lésion psychologique
douleurs
plaie

Femmes				Hommes				Total AT en attente	
TOTAL AT de service	sans arrêt	avec arrêt	Nombre TOTAL de jours d'arrêt pour AT de service	TOTAL AT de service	sans arrêt	avec arrêt	Nombre TOTAL de jours d'arrêt pour AT de service	Femmes	Hommes
1	0	1	4	2	1	1	16	1	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	1	4	1	1	0	0	1	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	1	0	1	16	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	5	3	2	89	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	2	1	1	75	0	0
0	0	0	0	2	1	1	14	0	0

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public

Source : DPPS

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR N°43 - Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service

Personnel de santé et sociaux
douleurs
contusion
lésion psychologique
entorse
lésion ligamentaire
plaie-piqûre
CPE et personnels de direction
douleurs
lumbalgie
Contusion
Lésion ligamentaire et/ou musculaire
fracture
traumatisme, Lésion psychologique
malaise
Entorse

Femmes				Hommes				Total AT en attente	
TOTAL AT de service	sans arrêt	avec arrêt	Nombre TOTAL de jours d'arrêt pour AT de service	TOTAL AT de service	sans arrêt	avec arrêt	Nombre TOTAL de jours d'arrêt pour AT de service	Femmes	Hommes
7	3	4	236	1	1	0	0	1	0
2	1	1	6	1	1	0	0	0	0
1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	1	184	0	0	0	0	1	0
2	0	2	46	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
7	2	5	315	3	1	2	36	0	0
1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	1	6	1	1	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	4	309	2	0	2	36	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : DPPS

THEME 6- SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR N°43 - Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service

- Accident de trajet par lésion, sexe et gravité- ventilation par sexe

	TOTAL AT de trajet	sans arrêt	avec arrêt	Nombre TOTAL de jours d'arrêt pour AT de Trajet	TOTAL AT de trajet	sans arrêt	avec arrêt	Nombre jours d'arrêt	Femmes	Hommes
ACCIDENTS DU TRAJET	28	8	20	253	10	1	9	439	0	0
Personnels enseignants	23	7	16	226	9	1	8	437	0	0
angoisse réactionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
brûlure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
cervicalgies	0	1	2	13	1	0	1	15	0	0
contusion	1	1	1	10	0	0	0	0	0	0
vertiges	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
douleurs	8	3	7	56	0	0	1	4	0	0
Entorse	0	0	2	19	0	1	1	10	0	0
fracture	2	0	1	35	3	0	3	305	0	0
hernie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
lésion ligamentaire ou musculaire	0	0	0	0	0	0	1	100	0	0
lésions multiples	1	0	1	26	0	0	0	0	0	0
lésions neurologique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
lombalgie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
plaie	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0
traumatisme crânien	0	0	0	0	1	0	1	3	0	0
traumatisme, lésions psychologiques	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Traumatisme interne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPPS

Personnel administratif
autres
cervicalgie
contusion
douleurs
entorse
fracture
lésion ligamentaire ou musculaire
plaie
traumatisme, lésions psychologiques
Traumatisme interne
plaie
Personnels de santé sociaux
cervicalgies
fracture
CPE et personnels de direction
douleurs
Personnel ATRF
Contusion
Contractuel 12 mois
cervicalgies
entorse

[illegible]

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public
Source : DPPS

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Données supplémentaires – congés longs

01-mars-24 2 - service des congés longs - Rectorat de L

Bilan de santé sur l'année civile 2023

légende : **CMD rest.** : conseil médical départemental - formation

nom de la gestionnaire	nombre d'agents dont le dossier a été présenté pour CMD rest.	nombre de saisines	nombre d'agents dont le dossier a été présenté pour CMD pl.	nombre réintégration s après 6 mois de CMO ou de congés longs	nombre de dossiers pour conseil médical supérieur	nombre de réintégrations à T.P.T		Total général nombre de dossiers fonctionnaires	Total général nombre de saisines fonctionnaires	congé de grave maladie pr contractuels et AESH		Total général nombre de dossiers	Total général nombre de saisines
						nbre doss.	nbre saisines					nbre doss.	nbre saisines
Enseignants premier degré 87	71	56	10	8		43	79	124	143			124	143
Enseignants premier degré 23	21	35	7	1		11	23	39	59			39	59
Enseignants premier degré 19	40	45	6			30	48	76	93			76	93
sous total	132	136	23	9	0	84	150	239	295			239	295
						nbre doss.	nbre saisines			nbre doss.	nbre saisines	nbre doss.	nbre saisines
non enseignants 87	48	92	5			20	48	73	140	1	3	74	143
non enseignants 23	10	21	2			1	1	13	22	1	2	14	24
non enseignants 19	11	20				8	13	19	33		2	19	35
sous total	69	133	7	0	0	29	62	105	195	2	7	107	202
						nbre doss.	nbre saisines			nbre doss.	nbre saisines	nbre doss.	nbre saisines
Enseignants second degré 87	89	133	7	2		45	93	141	228	6	11	147	239
Enseignants second degré 23	29	45	6			11	13	46	58	2	3	48	61
Enseignants second degré 19	39	62	4	2		29	49	72	113	6	8	78	121
sous total	157	240	17	4	0	85	155	259	399	14	22	273	421
TOTAL	358	509	47	13	0	198	367	603	889	16	29	619	918

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPPS

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Données supplémentaires – congés longs

	2019		2020		2021		2022		2023	
	congé de grave maladie pour contractuels et AESH		congé de grave maladie pour contractuels et AESH		congé de grave maladie pr contractuels et AESH		congé de grave maladie pr contractuels et AESH		congé de grave maladie pr contractuels et AESH	
	nbre doss.	nbre sais	nbre doss.	nbre sai	nbre doss.	nbre saisines	nbre doss.	nbre saisines	nbre doss.	nbre saisines
Enseignants premier degré 87										
Enseignants premier degré 23										
Enseignants premier degré 19										
sous total			0	0						
Administratifs										
87	1	2	2	4			1		1	3
23					1	1	1	2	1	2
19					1	1	3	5		2
sous total	1	2	2	4	2	2	5	7	2	7
sous total 1	1	2			2	0	5	7	2	7
Enseignants second degré 87					7	11	11	16	6	11
Enseignants second degré 23					0	0	2	3	2	3
Enseignants second degré 19			0	0	5	9	7	12	6	8
Contractuels & AESH académique	5	8	2	4	12	20	20	31	14	22
TOTAL	7	12	2	2	14	22	25	38	16	29

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPPS

	2019		2020		2021		2022		2023	
	nombre de réintégrations à T.P.T		nombre de réintégrations à T.P.T		nombre de réintégrations à T.P.T		nombre de réintégrations à T.P.T		nombre de réintégrations à T.P.T	
	nbre doss.	nbre saisines	nbre doss.	nbre saisines	nbre doss.	nbre saisines	nbre doss.	nbre saisines	nbre doss.	nbre saisines
Enseignants premier degré 87	12	14	10	15	17	23	27	42	43	79
Enseignants premier degré 23	3	3	2	3	5	7	3	5	11	23
Enseignants premier degré 19	12	15	5	7	7	17	25	50	30	48
sous total	27	32	17	25	29	47	55	97	84	150
administratifs 87	10	18	7	9	22	34	16	29	20	48
administratifs 23	4	8	4	5	6	9	3	4	1	1
administratifs 19	8	10	5	6	9	20	6	9	8	13
sous total	22	36	16	20	37	63	25	42	29	62
Enseignants second degré 87	25	40	27	36	24	49	45	81	45	93
Enseignants second degré 23	12	17	3	7	5	7	8	14	11	13
Enseignants second degré 19	11	20	6	12	4	7	15	27	29	49
sous total	48	77	36	55	33	63	68	122	85	155
TOTAL	97	145	69	100	99	173	148	261	198	367

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public

 Source : DPPS

Définition et éléments de contexte des indicateurs 47 à 51:

Le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes prévu par l'article 6 quater A de la loi du 13 juillet 1983 susvisée comporte :

- 1° Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements ;
- 2° Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
- 3° Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

Finalité des indicateurs :

Cet indicateur permet de caractériser les actes de discriminations dont sont victimes les agents publics afin de mieux assurer leur protection dans le cadre du dispositif de signalement

Origine

SST - STOPDISCRI

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR 47 - Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année

INDICATEUR 51 - Nombre de signalements par type d'actes

• Signalements par métier

	Enseignants		CPE et PERDIR		Personnels administratifs		AESH		Personnels ATRF		Personnels de santé et sociaux		Total
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
TYPE D'ACTE													0
Violence													0
discrimination	2	1											3
Harcèlement	4	1	1		2	1							9
Agissement sexiste					1								1
TOTAL	6	2	1	0	3	1	0	0	0	0	0	0	13

• Signalements par catégorie

	A		B		C	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
TYPE D'ACTE						
Violence						
discrimination	2	1				
Harcèlement	7	2				
Agissement sexiste	1					
TOTAL	10	3	0	0	0	0

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public

Source : SST – STOP DISCRI

13 signalements ont été enregistrés via le dispositif STOPDISCRI dont 9 faits d'harcèlement. Parmi ces signalements 10 sont d'origine des femmes de catégorie A.

THEME 6 – SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEURS N°48 - Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année précédente, ventilé selon le type de suites données 12 mois après le signalement

Définition et éléments de contexte

Le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes prévu par l'article 6 quater A de la loi du 13 juillet 1983 susvisée comporte :

- 1° Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements ;
- 2° Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
- 3° Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

Finalité de l'indicateur 48

Cet indicateur permet de caractériser les actes de discriminations dont sont victimes les agents publics afin de mieux assurer leur protection dans le cadre du dispositif de signalement.

Origine

SST – STOPDISCRI

Données

TYPE DE SUITES DONNEES 12 mois après le signalement	Femme	Homme	Total
recadrage		1	1
accompagnement	5		5
réorientation vers le service adapté	1		1
TOTAL	6	1	7

7 suites aux signalements ont été données en 2023 dont 5 accompagnements.

THEME 6 – SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEURS N°52 - Nombre de reconnaissance d'une faute imputable au service au cours de l'année

Définition et éléments de contexte

La faute inexcusable de l'employeur ouvre droit, au profit de la victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle à une possibilité d'indemnisation majorée

Finalité de l'indicateur 52

Cet indicateur permet de caractériser la reconnaissance du défaut d'obligation de sécurité de l'administration vis-à-vis des agents publics

Origine

SST – STOPDISCRI

Indicateur 52

0 faute imputable reconnue au service au cours de l'année n'a été recensée.

THEME 6 – SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR 55 - 56 - 57 - 58

Finalité des indicateurs 55 à 58 :

Ces indicateurs permettent de connaître les circonstances des suicides et des tentatives de suicides au travail afin de mettre en œuvre les actions de prévention adaptées

Origine

DPPS

Indicateur 55 et 56 Nombre de suicides / de tentatives de suicides reconnus imputables au service : **0**

Indicateur 57 : Nombre de suicide intervenues sur le lieu de travail **0**

Indicateur 58 : Nombre de tentatives de suicide intervenues sur le lieu de travail : **1**

THEME 6 – SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR 59 à 63

Définition et éléments de contexte des indicateurs 59 à 63 :

Conformément aux dispositions du Code du travail (articles L. 4121-1 et L. 4121-2), l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
- des actions d'information et de formation ;
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

La mise en œuvre de ces mesures se fait sur le fondement de 9 principes généraux de la prévention.

Les 9 principes généraux de la prévention

- 1-Éviter les risques ;
- 2-Évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- 3-Combattre les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 4-Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5-Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6-Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7-Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L.1152-1 et L.1153-1 ;
- 8-Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9-Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Finalité des indicateurs :

Ces indicateurs permettent d'apprécier la capacité de l'administration à se doter des moyens humains permettant d'assurer la sécurité et la protection de la santé des agents publics

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR N°59 - Nombre d'acteurs de la prévention en fonction au 31 décembre, dont ayant pris leurs fonctions au cours de l'année

TYPE D'ACTEURS DE PREVENTION	
CPA	1
CPD	3
AP	28
Ensemble	32

Source : SST

- 7 AP pour le premier degré, 20 pour le second degré et 1 en DSDEN
- Deux CPD sont aussi AP et sont comptés

Au 31 décembre 2023, on recense 32 acteurs de prévention dont 2 ayant pris leur fonction au cours de l'année.

AP : Assistant de prévention

CPD : Conseiller de prévention départemental

CPA : Conseiller de prévention académique

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR N°60 - Répartition des Assistants et Conseillers de prévention selon leur quotité de travail

CPD							Ensemble
Quotité	0%	10%	30%	50%	100%	Donnée non communiquée	
Nombre d'agents	0	0	1	1	0	1	3

AP							Ensemble
Quotité	0%	5%	10%	20%	50%	Donnée non communiquée	
Nombre d'agents	2	1	9	2	2	14	30

Source : SST

Deux CPD sont aussi AP. Ils sont comptés dans CPD

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL INDICATEUR 61 à 63

INDICATEUR N°61 - Une formation initiale type uniformisée et généralisée est-elle mise en place au sein du ministère à l'attention des CP (oui/non) et AP (oui/non)

Pour les CP : Aucune formation initiale n'a été assurée en 2023, la durée prévue par agent est de 5 jours.

Pour les AP : Une formation d'une durée d'un jour assurée par l'ISST a été mise en place (la durée réglementaire est de 3 jours).

INDICATEUR N°62 - Nombre d'acteurs de la prévention ayant pris leurs fonctions au cours de l'année ayant :
- reçu une lettre de cadrage ou de mission
- suivi une formation initiale

	Nombre d'agents
Ayant reçu une lettre de cadrage ou de mission	2
Ayant suivi une formation initiale	2

Source : SST

INDICATEUR N°63 - Nombre d'acteurs de la prévention en fonction ayant suivi une formation continue au cours de l'année, par catégorie d'acteur

Aucun acteur n'a suivi de formation continue au cours de l'année.

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL INDICATEUR 64 à 106

Définition et éléments de contexte des indicateurs 64 à 107 :

La réforme de la fonction publique prévoit qu'à l'issue des élections professionnelles de 2022, les comités techniques et les CHSCT disparaîtront au profit d'une instance unique : le comité social d'administration.

Les articles 15 et 15 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, dans leur rédaction issue de l'article 4 de la loi du

6 août 2019 précitée, prévoient en outre la création, au sein du comité social d'administration, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, qui est obligatoire à partir d'un seuil d'effectifs, fixé à 200 agents par le

décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020. En deçà de ce seuil, la création de cette formation spécialisée devra être justifiée par l'existence de risques professionnels particuliers. Deux autres formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail pourront être mises en place, en dehors du comité social d'administration mais rattachées à ce dernier, lorsque l'existence de risques professionnels particuliers sur certains sites ou dans certains services le justifie.

Le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 a précisé la cartographie des comités sociaux d'administration, la composition des instances, la généralisation, sauf dérogations, du vote électronique lors des élections, les compétences du comité social d'administration et l'articulation de ses attributions avec celles de la formation spécialisée.

Finalité des indicateurs :

Ces indicateurs permettent de préciser le fonctionnement des instances de dialogue social en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

64, 65, 66, 67 à 70, 74 à 84, 87 à 107 : Ces indicateurs permettent de connaître les modalités de professionnalisation des membres des instances de dialogue social en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

71 à 73 : Ces indicateurs permettent de connaître le taux de couverture des agents en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

85 à 86 : Ces indicateurs permettent d'apprécier la capacité de réaction et de prévention de l'administration et des instances de dialogue social face à un danger grave et imminent

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR 64 à 106

INDICATEUR N°64 - Nombre de Formations Spécialisées (FS) par type

Instances	FS
FS SSCT A	1
FS SSCT D	3
FS SSCT SA	1
Total	5

Source : SST

FS SSCT A : formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social d'administration académique

FS SSCT D : formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social d'administration départemental

FS SSCT SA : formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social d'administration spécial académique

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR 64 à 106

Indicateur 65 –Nombre de comités sociaux d’administration exerçant les compétences d’une formation spécialisée

Aucun CSA n’exerce les compétences d’une FS.

Indicateur 66 - Nombre de membres des Formations Spécialisées par catégorie de FS, en distinguant titulaires et suppléants

Instance	Titulaires	Suppléants	Total
FS A	10	10	20
FS D	30	30	60
FS SA	10	10	20

Certains membres siègent dans différentes instances.

Indicateur 67 - Nombre de membres ayant reçu une formation et durée de celle-ci

1 jour	2 jours	3 jours	pas de formation	Total
63			25	88

Indicateur 68 - Harmonisation de la formation au sein des ministères (oui ou non)

Il n’y a pas d’harmonisation de la formation au sein des ministères.

Indicateur 69 - Organisateur de la formation (administration ou externe)

L’administration a organisé une journée de formation menée par l’ISST et le CPA.

Thème de la journée de formation : identifier le cadre réglementaire des CSA et des FS SSCT en matière d’hygiène, de sécurité et de conditions de travail

Aucune formation n’a été organisée en externe

Indicateur 70

Personne n’a bénéficié d’un congé pour formation en matière d’hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR 64 à 106

INDICATEUR N°71 et 73 - Nombre d'agents et de sites couverts par type de Formation Spécialisée

	Nombre d'agents couverts par	Nombre de structures couverts par
FS SSCT A	12 047	722
FS SSCT D 87	6 642	300
FS SSCT 19	3 502	176
FS SSCT 23	1 903	246
FS SA	/	8

INDICATEUR N°74 - 75 - Nombre de réunions et de groupes de travail de Formations Spécialisés par type

Formations	Nombre de réunion	Nombre de groupes de travail
FS A	4	15
FS D	8	13
FS SA	4	8
Total	16	36

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR 64 à 106

INDICATEUR N°76 - Nombre de réunions tenues ventilé selon les cas

Type de cas	FS A	FS D	FS SA	Total
A l'initiative du président	4	8	3	15
Sur demande de la moitié au moins des représentants du personnel	0	0	0	0
Suite à un accident grave	0	0	1	1
Suite au signalement d'un danger grave et imminent	0	0	0	0
Ensemble	4	8	4	16

INDICATEUR N°77 - Nombre de réunions avec la participation d'acteurs de prévention (ISST, AP/CP, Médecin du travail)

Acteurs	FS A	FS D	FS SA	Total
ISST	4	3	2	9
AP/CPD	0	6	0	6
Médecin du travail	3	6	2	11
Ensemble	7	15	4	26

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR 64 à 106

INDICATEUR N°78 - Nombre de visites de sites effectuées dont le rapport a été étudié en séance selon le type de Formation Spécialisée

Formation	Nombre de visites Peut-être préciser : « nombre de visites dont le rapport a été étudié en séance »
FS A	0
FS D	1
FS SA	0
Total	1

INDICATEUR N°79 - Nombre d'enquêtes réalisées

Critères de visites	FS A	FS D	FS SA
Ayant eu ou non pour motif un accident de service ou de travail	0	0	1
Ayant eu ou non pour motif une maladie professionnelle ou à caractère professionnel	0	0	0
Ensemble	0	0	1

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR 64 à 106

Indicateur 80 - Nombre de demandes de recours à un expert certifié

Aucun recours à un expert certifié n’a été demandé.

Indicateur 83 - Nombre de saisines de la Formation spécialisée par le Comité Social d’Administration

Aucune saisine de la FS par le CSA recensée.

Indicateur 84 - Nombre de cas où la consultation du Comité Social d’Administration s’est substituée à la consultation obligatoire de la formation spécialisée

Le cas ne s’est pas présenté dans l’année.

Indicateur 85 - Nombre de signalements d'un danger grave et imminent

Ayant fait l'objet d'une saisine de l'inspection du travail	0
Ayant fait l'objet d'une inscription au registre	2

Indicateur 86 - Nombre d'invocations du droit de retrait effectuées au cours de l’année par motif

L’information n’a pas pu être collectée par le service.

Indicateur 87 et 88 - Nombre de services couverts par une FS ayant un registre SST et nombre de registres étudiés par les Formations Spécialisées

Ces éléments n’ont pas pu être collectés par le service.

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
INDICATEUR 64 à 106

N°89 – Nombre de rapports d'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) reçus : **30**

N°90 – Nombre de lettres de cadrage d'Assistants de Prévention ou de Conseillers de Prévention reçues : **16**

N°91 – Nombre de rapports annuels des médecins du travail reçus : **1**

N°92 – Nombre des signalements de refus par l'administration d'aménagement de poste reçus : **0**

N°93 – Information des FS concernant des accidents du travail et maladies professionnelles survenus dans leurs services : **1**

N°94 – Nombre de consultations des FS sur des projets d'aménagements modifiant les conditions de santé et de sécurité ou de travail : **0**

N°95 – Nombre de consultations des FS sur des projets importants d'introduction de nouvelles technologies : **0**

N°96 – Nombre de consultations des FS sur des projets de règlement et de consignes : **1**

N°97 – Nombre de consultations des FS sur mesures générales prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides et des travailleurs handicapés notamment sur l'aménagement des postes de travail : **0**

INDICATEUR 98 - Nombre de programmes annuels de prévention des risques professionnels et des conditions de travail

	Nombre de programmes
Reçus par la FS	3
Étudiés en FS	3
Ayant fait l'objet d'un avis de la FS	0

3 programmes de prévention des risques et des conditions de travail ont été reçus et étudiés en FS

INDICATEUR 99 - Nombre de programmes annuels de prévention des risques professionnels et des conditions de travail étudiés par la FS

	Nombres de programmes
Intégrant les TMS	3
Intégrant les RPS	3

THEME 6- SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL INDICATEUR 64 à 106

INDICATEUR 100 – 101 – 102 - Nombre de Duerp (Document unique d'évaluation des risques professionnels) et DUERP étudiés :

Le service n'a pas pu collecter cette information.

INDICATEUR 103- Nombre d'avis rendus par les Formations Spécialisées

Les FS ont rendu 6 avis.

INDICATEUR 104 et 105 - Nombre de mesures proposées par la Formation Spécialisée

Le service n'a pas pu collecter ces informations.

INDICATEUR 106 - Nombre d'aménagements de poste proposés par le médecin du travail

Le service n'a pas pu collecter cette information.

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR N°113 - Nombre d'agents placés en retraite pour invalidité au cours de l'année, par sexe.

Définition et éléments de contexte

Le fonctionnaire définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions peut être mis (d'office ou à sa demande) à la retraite anticipée pour invalidité. Il a droit à une pension de retraite et éventuellement à une majoration de la pension en cas de recours à un tiers pour accomplir les actes ordinaires de la vie. En cas d'invalidité d'origine professionnelle, le fonctionnaire a également droit à une rente d'invalidité. Pour être admis en retraite anticipée pour invalidité sans lien avec votre travail (on parle d'invalidité non imputable au service), le fonctionnaire doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- être fonctionnaire titulaire ;
- être devenu définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions par suite de blessures ou de maladie sans lien avec le service, contractées ou aggravées pendant une période d'acquisition de droits à pension de retrait ;
- ne pas avoir pu être reclassé dans un emploi correspondant à ses aptitudes physiques ;
- ne pas avoir atteint la limite d'âge.

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet d'apprécier la capacité de l'administration à accompagner les agents publics rencontrant des difficultés de santé

Origine

DPPS

60 agents ont été placés en retraite pour invalidité au cours de l'année (42 femmes et 18 hommes).

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR 115 à 117

Définition et éléments de contexte des indicateurs 115 à 117 :

Dans le cas d'une situation de travail présentant un risque grave pour la santé ou la sécurité des agents lors de l'exercice de leurs fonctions, ou en cas de désaccord sérieux et persistant entre l'administration et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, le chef de service compétent ainsi que le comité d'hygiène et de sécurité compétent peuvent solliciter l'intervention de l'inspection du travail. Les inspecteurs santé et sécurité au travail, peuvent également solliciter cette intervention.

Dans le cas d'un désaccord sérieux et persistant, l'inspection du travail n'est saisie que si le recours aux inspecteurs santé et sécurité au travail n'a pas permis de lever le désaccord.

Finalité des indicateurs :

Cet indicateur permet de quantifier le recours aux fonctions d'inspection en matière d'actions de prévention

Origine

SST

115 – Nombre de recours à l'Inspecteur Santé et sécurité au travail (ISST) suite à un désaccord sérieux et persistant entre le chef de service et la Formation Spécialisée (FS) au cours de l'année : 0

116 - Nombre et motifs des recours à l'inspection du travail au titre de l'article 5-5 (risque grave ou désaccord sérieux et persistant) initiés au cours de l'année : 0

117 - Nombre de rapports transmis par l'inspection du travail au ministre au cours de l'année suite à un désaccord avec le chef de service : 0

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR 118 à 121

Définition et éléments de contexte des indicateurs 118 à 121 :

Les fonctionnaires ou agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail sont désignés dans les administrations de l'État par le ministre, et dans les établissements publics de l'État par le directeur de l'établissement. Ils contrôlent les conditions d'application des règles applicables en matière de santé et de sécurité et proposent au chef de service intéressé toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Finalité des indicateurs :

Cet indicateur permet de quantifier l'activité des inspecteurs santé et sécurité au travail en matière d'actions de prévention

Origine

SST

Indicateurs

N°118 - Nombre de visites de contrôle réalisées par les inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) au cours de l'année : **37**

N°119 – Nombre de déclarations de dérogation concernant les mineurs effectuant des travaux dits "réglementés" reçues par l'ensemble des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) dans l'année : **non concerné**

N°120 – Nombre de rapports d'inspection transmis par les inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) au cours de l'année : **37**

N°121 – Nombre de réponses de l'administration aux rapports des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) au cours de l'année : **25**

THEME 6- SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
INDICATEUR DE 122 - 123**Définition et éléments de contexte des indicateurs 122 et 123 :**

Une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité est organisée :

1° Lors de l'entrée en fonction des agents ;

2° Lorsque, par suite d'un changement de fonctions, de technique, de matériel ou d'une transformation des locaux, les agents se trouvent exposés à des risques nouveaux ; 3° En cas d'accident de service grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ayant entraîné mort d'homme ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou ayant révélé l'existence d'un danger grave, même si les conséquences ont pu en être évitées ;

4° En cas d'accident de service ou de travail ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel présentant un caractère répété à un même poste de travail ou à des postes de travail similaires ou dans une même fonction ou des fonctions similaires.

Finalité des indicateurs :

Cet indicateur permet de quantifier les actions de formations relatives à la santé et à la sécurité au travail

Origine

EAFC

Données

122 - Nombre d'agents formés à la santé et sécurité au travail (santé, sécurité, RPS, TMS, ergonomie, risque incendie, secourisme) : 316

123 - Des formations santé et sécurité au travail ont-elles été organisées au cours de l'année suite à des événements graves ? oui

THEME 6– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

INDICATEUR DE 124 - 125

Définition et éléments de contexte des indicateurs 124 à 125 :

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels, réalisé et mis à jour annuellement par chaque chef de service, chef d'établissement, ou autorité territoriale, répertorie l'ensemble des risques professionnels (dont les RPS) auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention.

Finalité des indicateurs :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de couverture des agents en termes d'évaluation des risques professionnels

Origine

SST

124 - Nombre de services et nombre d'agents concernés (Duerp) :

	ayant un DUERP		n'ayant pas de DUERP
	mis à jour annuellement	intégrant un volet RPS	
Nombre de structures (EPL)	156	47	49

125 – Taux de réalisation du programme annuel de prévention de l'année précédente, y compris concernant les risques psychosociaux : **80**

7. Organisation du travail



THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°144 - Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes)

Définition et éléments de contexte

L'astreinte est une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, est tenu de rester à son domicile ou à proximité afin de pouvoir intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

La durée de l'intervention et de déplacement sur le lieu de travail est considérée comme du temps de travail effectif.

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet de mesurer le recours au travail atypique et aux astreintes.

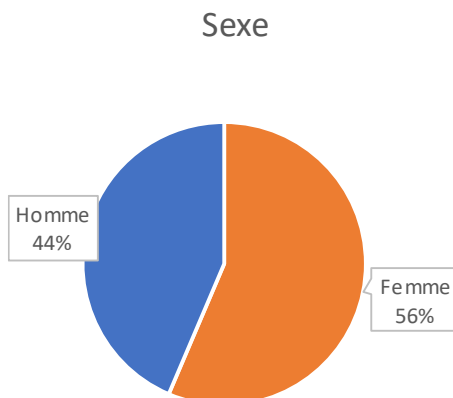
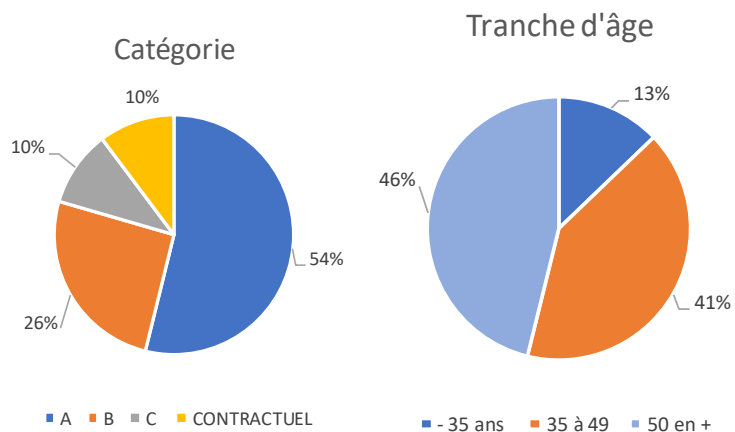
Origine

Paie

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°144 - Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes)

Ages	- de 35		35 à 49		50 et +		Total
Catégorie	F	H	F	H	F	H	
A	1	1	3	4	7	5	21
B	-	1	3	2	3	1	10
C	-	-	1	1	1	1	4
CONTRACTUEL	2	-	1	1	-	-	4
Ensemble	3	2	8	8	11	7	39



Au 31 décembre 2023, 39 agents ont été soumis à des astreintes dont 56 % de femmes. 46 % des agents ont plus de 50 ans et 54 % sont des agents de catégorie A.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°144 - Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes)

Catégorie	Métier	Femmes	Hommes	Total
A	ADJ AU SGA	1	-	1
	ADJ CHEF DE DIVISION	2	-	2
	ADJ DIR SYSTEMES INF	-	1	1
	CHEF BUREAU SD	-	1	1
	CHEF DE DIVISION	3	-	3
	CONS RH PROXIMITÉ	1	-	1
	DASEN	1	2	3
	DIR SYSTEMES INFORM.	-	1	1
	INTÉGRATEUR EXPLOIT.	-	2	2
	RESP D'APPLICATIONS	1	-	1
	RESPONSABLE D'ENTITE	1	1	2
	SG D'ACADÉMIE	-	1	1
	SPEC. OUTI SYST EXPL	-	1	1
	TECHN D'EXPLOITATION	-	1	1
Sous total cat A		10	11	21
B	ADMIN OUTILS RÉSEAUX	-	1	1
	CHARGÉ GEST. ADM.	1	-	1
	CHEF BUREAU SD	2	1	3
	GEST RH	2	-	2
	GEST SYST APPLICATIF	-	1	1
	GESTIONNAIRE MOYENS	1	-	1
	TECHN D'EXPLOITATION	-	1	1
Sous total cat B		6	4	10
C	AGENT TECHNIQUE	-	1	1
	ASSISTANT	-	1	1
	CHARGÉ GES ADM PAYE	1	-	1
	GEST RH	1	-	1
Sous total cat C		2	2	4
Contractuel	GEST RH	1	-	1
	CONT.ENS.ED.ORI.CAT1	1	-	1
	PROF.CONTRACTUEL 2.C	1	1	2
Sous total contractuel		3	1	4
Ensemble		21	18	39

Les DASEN, les chefs de division et chefs de bureau sont les métiers les plus représentés. Ils représentent 23,1 % des agents soumis à des astreintes.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°146 - Nombre d'interventions (ou à défaut nombre de paiements d'indemnités d'intervention, que ces paiements recouvrent une ou plusieurs interventions) et d'heures d'intervention au cours de l'année

Définition et éléments de contexte

L'astreinte est une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, est tenu de rester à son domicile ou à proximité afin de pouvoir intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

La durée de l'intervention et de déplacement sur le lieu de travail est considérée comme du temps de travail effectif.

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet de mesurer le recours au travail atypique et aux astreintes.

Origine

Paie

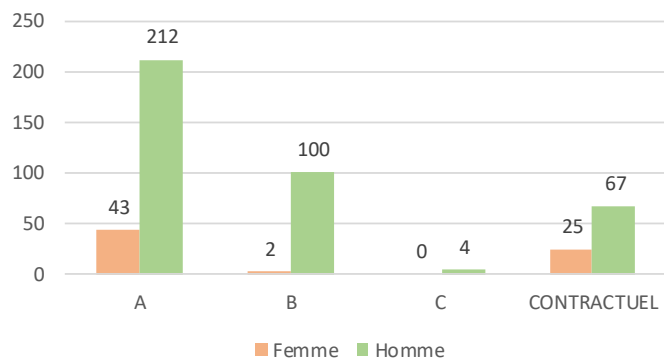
THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°146 - Nombre d'interventions (ou à défaut nombre de paiements d'indemnités d'intervention, que ces paiements recouvrent une ou plusieurs interventions) et d'heures d'intervention au cours de l'année

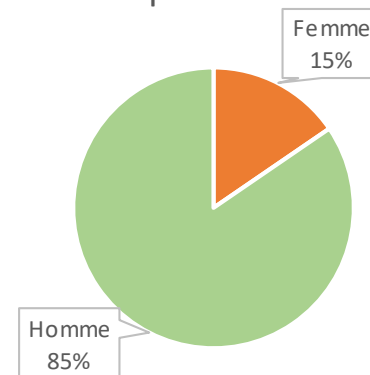
Catégorie	Nbr de paiements	Nbr d'heure	%
A	38	255	56,3
B	13	102	22,5
C	2	4	0,9
CONTRACTUEL	10	92	20,3
Total	63	453	100,0

Sexe	Nbr de paiements	Nbr d'heure	%
Femme	10	70	15,5
Homme	53	383	84,5
Total	63	453	100,0

Croisement : catégorie / sexe sur le nombre d'heures



Répartition du nombre d'heures par sexe



56,3 % des heures d'astreinte réalisées l'ont été par des catégories A et 85 % par des hommes.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°147 - Nombre d'agents en fonction exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail

Définition et éléments de contexte

Le télétravail est une forme d'organisation du travail qui permet à l'agent de travailler ailleurs que dans son service ou ses locaux habituels grâce aux technologies de l'information et de la communication (Tic).

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet d'apprécier la capacité des agents à travailler hors des locaux de leur administration, en utilisant les technologies de l'information et de la communication

Origine

DPAE

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°147 - Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par métier, catégorie et sexe

Au 1^{er} septembre 2023, 124 agents administratifs et techniques exercent leurs fonction dans le cadre du télétravail.

49,2 % des agents ont deux jours de télétravail.

Répartition :

- Catégorie A : 14,5 %
- Catégorie B : 45,2 %
- Catégorie C : 40,3 %

Métier	Catégorie Hiérarchique	1 JOUR		2 JOURS		TOTAL
		F	H	F	H	
Assistant ingénieur	A	0	0	1	0	1
Assistant service social	A	0	0	1	0	1
Attaché d'administration état	A	2	0	4	0	6
Ingénieur de recherche	A	1	3	0	0	4
Ingénieur d'études	A	1	1	1	1	4
Contractuel administratif et technique	A	0	1	1	0	2
SAENES	B	27	2	21	5	55
Technicien de recherche et formation	B	0	1	0	0	1
Contractuel administratif et technique	C	2	0	2	0	4
Adjoint technique de recherche et formation	C	0	2	7	1	10
ADJAENES	C	20	0	14	2	36
TOTAL		53	10	52	9	124
Répartition		42,7%	8,1%	41,9%	7,3%	100,0%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°147 - Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par catégorie, tranche d'âge et sexe

Catégorie	Tranche d'âge	Sexe		TOTAL
		F	M	
Catégorie A	[25 - 29]	0	1	1
	[30 - 34]	1	0	1
	[35 - 39]	2	1	3
	[40 - 44]	1	0	1
	[45 - 49]	3	2	5
	[50 - 54]	2	1	3
	[55 - 59]	3	1	4
	TOTAL	12	6	18
Répartition		66,7%	33,3%	100,0%

Toute catégorie confondue, les télétravailleurs sont plus nombreux dans les tranches d'âge 45-54 ans.

Catégorie	Tranche d'âge	Sexe		TOTAL
		F	M	
Catégorie B	[25 - 29]	0	1	1
	[30 - 34]	1	0	1
	[35 - 39]	3	2	5
	[40 - 44]	4	0	4
	[45 - 49]	11	1	12
	[50 - 54]	12	3	15
	[55 - 59]	13	0	13
	[60 - 64]	3	1	4
	[65 - 69]	1	0	1
TOTAL		48	8	56
Répartition		85,7%	14,3%	100,0%

Catégorie	Tranche d'âge	Sexe		TOTAL
		F	M	
Catégorie C	[25 - 29]	3	1	4
	[30 - 34]	4	0	4
	[35 - 39]	2	0	2
	[40 - 44]	4	1	5
	[45 - 49]	6	2	8
	[50 - 54]	13	1	14
	[55 - 59]	5	0	5
	[60 - 64]	6	0	6
	[65 - 69]	2	0	2
TOTAL		45	5	50
Répartition		90,0%	10,0%	100,0%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
Source : DPAE - SIRH

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°153 - Répartition des effectifs en fonction au 14 octobre 2023

- sur emploi à temps complet :
- à temps plein ;
- à temps partiel de droit, par quotité de travail ;
- à temps partiel sur autorisation, par quotité de travail ;
- sur emploi à temps incomplet par tranche de durée hebdomadaire du travail

Définition et éléments de contexte

Temps complet : un emploi (ou un poste) est défini à temps complet par l'administration lorsque sa durée exprimée en heures hebdomadaires correspond à la durée légale. Temps partiel : un emploi est occupé à temps partiel lorsque la durée de travail hebdomadaire définie pour l'agent est inférieure à la durée de travail hebdomadaire définie par l'administration pour ce type de poste. Le travail à temps partiel est mis en place à la demande de l'agent. Temps incomplet : un emploi à temps incomplet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail à temps complet. À la différence du temps partiel, ce n'est donc pas l'agent qui choisit le temps non complet, il s'agit d'une caractéristique du poste. La durée du travail ne peut être modifiée que par l'administration. On distingue les emplois à temps incomplet à moins de 70 % de la durée légale de travail et les emplois à temps incomplet à plus de 70 % de la durée légale de travail. L'arrêté demande une ventilation par tranche de durée hebdomadaire mais celle-ci ne correspond à rien (70 % de 35 heures = 24 h 30 et l'arrêté fixe deux seuils : un à 28 heures et un à 17 h 30). Celles-ci correspondent juste à 50 % et 80 % de 35 heures

Finalité de l'indicateur.

Cet indicateur permet d'étudier la composition du temps de travail liée aux modes d'organisation spécifique du travail

Origine

Service Statistique Académique ; Boxi PIAD – Univers BSA (Base Sociale Académique)

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°153 - Répartition des effectifs en fonction par modalité de service au 30 novembre 2023

Modalité de service	Effectifs	ETP
Temps incomplet	1 793	1 015,5
Temps partiel à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption	201	155,8
Temps partiel au profit des travailleurs handicapés	69	52,5
Temps partiel de droit pour congé de présence parentale	1	0,8
Temps partiel de droit pour congé de proche aidant	1	1,0
Temps partiel de droit pour soins à conjoint, enfant, ascendant	37	27,2
Temps partiel pour raison thérapeutique après CITIS	9	9,0
Temps partiel pour raison thérapeutique après CMO,CLM ou CLD	84	82,6
Temps partiel sur autorisation	389	296,2
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	17	11,7
Temps plein	8 950	8 858,9
Total	11 551	10 511,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – agents en fonction dans l'académie

Source : SSA de Limoges- Boxi Piad - Dossier RSU

77 % des agents en fonction au 30 novembre 2023 sont en temps plein et 16 % en temps incomplet.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°153 - Répartition des effectifs en fonction par modalité de service au 30 novembre 2023

- Ventilation par catégorie

	A		B		C		Non déterminé		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Temps incomplet	143	67,4			1 648	947,1	2	1,0	1 793	1 015,5
Temps partiel à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption	195	151,0	2	1,6	4	3,2			201	155,8
Temps partiel au profit des travailleurs handicapés	61	46,4	5	4,0	3	2,1			69	52,5
Temps partiel de droit pour congé de présence parentale					1	0,8			1	0,8
Temps partiel de droit pour congé de proche aidant	1	1,0							1	1,0
Temps partiel de droit pour soins à conjoint, enfant, ascendant	36	26,4			1	0,8			37	27,2
Temps partiel pour raison thérapeutique après CITIS	9	9,0							9	9,0
Temps partiel pour raison thérapeutique après CMO,CLM ou CLD	75	74,0	2	2,0	7	6,6			84	82,6
Temps partiel sur autorisation	361	273,6	15	12,4	13	10,2			389	296,2
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	17	11,7							17	11,7
Temps plein	7 874	7 795,9	219	218,0	847	835,0	10	10,0	8 950	8 858,9
Total	8 772	8 456,4	243	238,0	2 524	1 805,8	12	11,0	11 551	10 511,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – agents en fonction dans l'académie

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - Dossier RSU

90% des agents de catégorie A sont en temps plein et 65 % des agents en catégorie C sont en temps incomplet.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°153 - Répartition des effectifs en fonction par modalité de service au 30 novembre 2023

- Ventilation par statut

	Non Titulaire		Titulaire		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Temps incomplet	1 792	1 015,0	1	0,5		1 015,5
Temps partiel à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption			201	155,8		155,8
Temps partiel au profit des travailleurs handicapés			69	52,5		52,5
Temps partiel de droit pour congé de présence parentale			1	0,8		0,8
Temps partiel de droit pour congé de proche aidant			1	1,0		1,0
Temps partiel de droit pour soins à conjoint, enfant, ascendant			37	27,2		27,2
Temps partiel pour raison thérapeutique après CITIS			9	9,0		9,0
Temps partiel pour raison thérapeutique après CMO,CLM ou CLD	2	1,6	82	81,0		82,6
Temps partiel sur autorisation	6	4,4	383	291,8		296,2
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise			17	11,7		11,7
Temps plein	1 139	1 131,0	7 811	7 727,9		8 858,9
Total	2 939	2 152,0	8 612	8 359,2	11 551	10 511,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – agents en fonction dans l'académie

Source : SSA de Limoges- Boxi Piad - Dossier RSU

Parmi les agents non titulaires en fonction, 61 % sont en temps incomplet et 38,8 % en temps plein.

Pour les agents titulaires, 90,7 % sont en temps plein, 9,29 % en temps partiel et 0,012 % en temps incomplet qui correspond à un agent

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°153 - Répartition des effectifs en fonction par modalité de service au 30 novembre 2023

- Ventilation par sexe

	Femme		Hommes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Temps incomplet	1 510	854,9	283	160,6	1 793	1 015,5
Temps partiel à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption	187	144,9	14	10,9	201	155,8
Temps partiel au profit des travailleurs handicapés	61	46,5	8	6,1	69	52,5
Temps partiel de droit pour congé de présence parentale	1	0,8		0,0	1	0,8
Temps partiel de droit pour congé de proche aidant	1	1,0		0,0	1	1,0
Temps partiel de droit pour soins à conjoint, enfant, ascendant	34	25,5	3	1,7	37	27,2
Temps partiel pour raison thérapeutique après CITIS	8	8,0	1	1,0	9	9,0
Temps partiel pour raison thérapeutique après CMO,CLM ou CLD	64	62,6	20	20,0	84	82,6
Temps partiel sur autorisation	303	230,5	86	65,7	389	296,2
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	9	5,9	8	5,8	17	11,7
Temps plein	6 235	6 159,5	2 715	2 699,5	8 950	8 858,9
Total	8 413	7 539,9	3 138	2 971,2	11 551	10 511,2

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public – agents en fonction dans l'académie

Source : SSA de Limoges- Boxi Piad - Dossier RSU

- Dans l'ensemble, 70 % des agents en temps plein sont des femmes;
- Parmi les femmes, 74 % sont en temps plein, 18 % en temps incomplet et 8 % en temps partiel;
- Pour les hommes, 87 % sont en temps plein , 9 % en temps incomplet et 4 % en temps partiel.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°153 - Répartition des effectifs en fonction par modalité de service au 30 novembre 2023

- Ventilation par tranche d'âge – Effectifs physiques

	18 - 20	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 - 64	65 - 69	Ensemble
Temps incomplet	13	289	161	161	222	249	214	214	161	101	8	1 793
Temps partiel à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption			18	81	65	29	6	1		1		201
Temps partiel au profit des travailleurs handicapés			1	6	4	11	14	14	18	1		69
Temps partiel de droit pour congé de présence parentale				1								1
Temps partiel de droit pour congé de proche aidant									1			1
Temps partiel de droit pour soins à conjoint, enfant, ascendant				1	4	11	10	6	3	2		37
Temps partiel pour raison thérapeutique après CITIS				1	1		1	5		1		9
Temps partiel pour raison thérapeutique après CMO,CLM ou CLD			3	7	6	8	18	18	14	7	3	84
Temps partiel sur autorisation			3	17	51	76	67	76	67	31	1	389
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise				1		4	6	6				17
Temps plein	2	278	652	657	821	1 346	1 630	1 750	1 247	531	36	8 950
Total	15	567	838	933	1 174	1 734	1 966	2 090	1 511	675	48	11 551

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – agents en fonction dans l'académie

Source : SSA de Limoges- Boxi Piad - Dossier RSU

35 % des agents en temps incomplet sont âgés de moins de 35 ans.

72 % des agents en temps plein sont âgés de 40 ans et plus.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°153 - Répartition des effectifs en fonction par modalité de service au 30 novembre 2023

- Effectifs des agents en personnes physiques en fonction et équivalents temps plein par modalité de service, par catégorie et par sexe au 14 octobre 2023

Modalité de service	Personnels	Effectifs	ETP
Temps incomplet	ATSS	9	4,4
	Personnel 1er degré	247	130,5
	Personnel 2nd degré	1530	877,8
	Personnel d'éducation et d'orientation	7	2,8
Temps partiel à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption	ATSS	9	7,3
	Personnel 1er degré	133	103,3
	Personnel 2nd degré	54	41,5
	Personnel d'éducation et d'orientation	5	3,7
Temps partiel au profit des travailleurs handicapés	ATSS	9	6,9
	Personnel 1er degré	33	24,8
	Personnel 2nd degré	25	19,3
	Personnel d'éducation et d'orientation	2	1,6

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – agents en fonction dans l'académie

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - Dossier RSU

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°153 - Répartition des effectifs en fonction par modalité de service au 30 novembre 2023

- Effectifs des agents en personnes physiques en fonction et équivalents temps plein par modalité de service, par catégorie et par sexe au 14 octobre 2023

Modalité de service	Personnels	Effectifs	ETP
Temps partiel de droit pour congé de présence parentale	ATSS	1	0,8
Temps partiel de droit pour congé de proche aidant	Personnel 1er degré	1	1,0
Temps partiel de droit pour soins à conjoint, enfant, ascendant	ATSS	1	0,8
	Personnel 1er degré	22	16,0
	Personnel 2nd degré	13	9,6
	Personnel d éducation et d orientation	1	0,8
Temps partiel pour raison thérapeutique après CITIS	Personnel 1er degré	8	8,0
	Personnel 2nd degré	1	1,0
Temps partiel pour raison thérapeutique après CMO,CLM ou CLD	ATSS	11	11,0
	Personnel 1er degré	33	33,0
	Personnel 2nd degré	38	36,6
	Personnel d éducation et d orientation	2	2,0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – agents en fonction dans l'académie

Source : SSA de Limoges - Boxi Pdad - Dossier RSU

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°153 - Répartition des effectifs en fonction par modalité de service au 30 novembre 2023

- Effectifs des agents en personnes physiques en fonction et équivalents temps plein par modalité de service, par catégorie et par sexe au 14 octobre 2023

Modalité de service	Personnels	Effectifs	ETP
Temps partiel sur autorisation	ATSS	48	38,2
	Personnel 1er degré	80	56,9
	Personnel 2nd degré	260	200,4
	Personnel d éducation et d orientation	1	0,8
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	Personnel 1er degré	7	4,7
	Personnel 2nd degré	9	6,5
	Personnel d éducation et d orientation	1	0,5
Temps plein	ATSS	898	888,0
	Personnel 1er degré	3046	3022,0
	Personnel 2nd degré	4498	4448,8
	Personnel de direction et d inspection	230	230,0
	Personnel d éducation et d orientation	278	270,2
	Total	11551	10511,2

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public – agents en fonction dans l'académie

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad - Dossier RSU

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°159 - Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre 2022

Définition et éléments de contexte

Temps complet : un emploi (ou un poste) est défini à temps complet par l'administration lorsque sa durée exprimée en heures hebdomadaires correspond à la durée légale. Temps partiel : un emploi est occupé à temps partiel lorsque la durée de travail hebdomadaire définie pour l'agent est inférieure à la durée de travail hebdomadaire définie par l'administration pour ce type de poste. Le travail à temps partiel est mis en place à la demande de l'agent. Temps incomplet : un emploi à temps incomplet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail à temps complet. À la différence du temps partiel, ce n'est donc pas l'agent qui choisit le temps non complet, il s'agit d'une caractéristique du poste. La durée du travail ne peut être modifiée que par l'administration. On distingue les emplois à temps incomplet à moins de 70 % de la durée légale de travail et les emplois à temps incomplet à plus de 70 % de la durée légale de travail. L'arrêté demande une ventilation par tranche de durée hebdomadaire mais celle-ci ne correspond à rien (70 % de 35 heures = 24 h 30 et l'arrêté fixe deux seuils : un à 28 heures et un à 17 h 30). Celles-ci correspondent juste à 50 % et 80 % de 35 heures

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet d'étudier la composition du temps de travail liée aux modes d'organisation spécifique du travail

Origine

DPAE

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°159 - Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre 2022

- Ventilation par catégorie hiérarchique, tranche d'âge et sexe

Catégorie Hiérarchique	Tranche d'âge	Sexe		TOTAL
		F	H	
A	[50 - 54]	1	0	1
B	[50 - 54]	1	0	1
B	[65 - 69]	1	0	1
C	[35 - 39]	1	0	1
C	[60 - 64]	1	0	1

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : DPAE - SIRH

5 comptes épargne-temps ont été ouverts par des femmes de plus de 50 ans, dont une de catégorie A, 2 de catégorie B et 2 de catégorie C.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°160 - Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au 31 décembre 2022

Définition et éléments de contexte

Le compte épargne-temps (CET) permet de conserver les jours de congés ou de RTT non pris sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, si une délibération le prévoit, indemnisés ou pris en compte pour la retraite complémentaire.

Finalité de l'indicateur

Les indicateurs sur les CET étudient la propension à épargner des jours de congés par des agents publics

Origine

DPAE

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°160 - Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au 31 décembre 2022

- Ventilation par catégorie hiérarchique, tranche d'âge et sexe

Catégorie Hiérarchique	Tranche d'âge	Sexe		TOTAL
		F	H	
A+	[50 - 54]	0	1	1
A	[35 - 39]	1	0	1
	[44 - 49]	1	1	2
	[50 - 54]	3	0	3
	[55 - 59]	0	0	0
B	[40 - 44]	1	0	1
	[50 - 54]	1	0	1
	[55 - 59]	1	0	1
	[65 - 69]	1	0	1
C	[60 - 64]	1	0	1
TOTAL		10	2	12

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public
 Source : DPAE - SIRH

Au 31 décembre 2022, 12 agents ont déposé des jours sur leurs comptes épargne-temps, dont 10 femmes.

THEME 5 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°161 - Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre 2022

Définition et éléments de contexte

Le compte épargne-temps (CET) permet de conserver les jours de congés ou de RTT non pris sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, si une délibération le prévoit, indemnisés ou pris en compte pour la retraite complémentaire.

Finalité de l'indicateur

Les indicateurs sur les CET étudient la propension à épargner des jours de congés par des agents publics

Origine

DPAE

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°161 - Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre 2022

- Ventilation par catégorie hiérarchique, tranche d'âge et sexe

Au 31 décembre 2022 sont comptabilisés 1 235,5 jours stockés sur les comptes épargne-temps.

73,2 % des jours sont stockés par des femmes.

Répartition des jours stockés :

- Catégorie A et A+ : 35,4 %
- Catégorie B : 43,2 %
- Catégorie C : 21,4 %
- Femmes : 73,7%
- Hommes : 26,3%

Catégorie Hiérarchique	Tranche d'âge	Sexe		TOTAL
		F	H	
A+	[50 - 54]	0	15	15
	[55 - 59]	0	27	27
A	[35 - 39]	33	0	33
	[40 - 44]	47	0	47
	[45 - 49]	20	62,5	82,5
	[50 - 54]	138	15	153
	[55 - 59]	33	0	33
	[60 - 64]	40	7	47
B	[35 - 39]	4	19	23
	[40 - 44]	86,5	0	86,5
	[45 - 49]	42,5	8	50,5
	[50 - 54]	47,5	123	170,5
	[55 - 59]	62	40	102
	[60 - 64]	59	15	74
C	[64 - 69]	27	0	27
	[35 - 39]	13	0	13
	[40 - 44]	36	0	36
	[45 - 49]	15	0	15
	[50 - 54]	47	0	47
	[55 - 59]	76,5	0	76,5
	[60 - 64]	77	0	77
	[65 - 69]	0	0	0
TOTAL		904	331,5	1235,5

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : DPAE - SIRH

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°163 - Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année 2022-2023

INDICATEUR N°164 - Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année 2022-2023

Définition et éléments de contexte

Certaines périodes sont considérées comme des périodes de service accompli et ne réduisent pas les droits à congés annuels.

Finalité de l'indicateur

Les indicateurs d'absence et de congé (hors raison de santé) permettent d'appréhender l'absentéisme des agents.

Origine

Service Statistique Académique ; Boxi PIAD – Univers BSA (Base Sociale Académique)

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°163 - Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année 2022-2023

Type de congé	Libellé de l'absence	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence
Autorisations d'absence	Aa Cgrès Syndic Nationaux (Art 13)	71
	Aa Garde Enfant Malade/Pers Handicapée	1583
	Aa Instances Paritaires	106
	Aa Maladie Grave Décès	1
	Aa Mariage Pacs	208
	Aa Pour Formation Professionnelle	1769
	Aa Pour Instances Emploi, Formation	13
	Autorisation D'Absence Pour Confinement	292
	Autorisation D'Absence Pour Préparation De Concours	2
	Autorisations D'Absences Diverses	1459
Congé annuel	Récupération Dépassement Ors Ens	84
Congé formation prof grp	Congé De Formation Professionnelle	30
	Congé Pour Formation Syndicale	146
Congé maternité, paternité ou adoption	Congé Pater Accueil L'Enfant Naissance	59
	Congé Pour Adoption	1
	Congé Pour Maternité	213
Congé pour raison de famille	Congé De Présence Parentale	4
	Congé De Proche Aidant	3
	Congé De Solidarité Familiale	5
Suspensions/Exclusions temporaires	Absence Suite Au Non Respect D'Une Obligation Sanitaire	1
	Suspension	1
Total		6 051

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

6 051 agents de l'académie au eu au moins une absences entre le 01/09/2022 et le 31/08/2023. 91 % des absences concernent les autorisations d'absences

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°163 - Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année 2022-2023

- Ventilation par catégorie

Regroupement (Absence)	A	B	C	Ensemble
Autorisations d'absence	5 092	47	365	5 504
Congé annuel	84			84
Congé formation prof grp	135		41	176
Congé maternité, paternité ou adoption	233		40	273
Congé pour raison de famille	7		5	12
Suspensions/Exclusions temporaires	2			2
Total	5 553	47	451	6 051
Part en %	91,8	0,8	7,5	100,0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

Parmi les agents ayant eu au moins une absence hors raisons, 91,8 % sont de catégorie A.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°163 - Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année 2022-2023

- Ventilation par sexe

Regroupement (Absence)	Sexe		Ensemble
	FEMMES	HOMMES	
Autorisations d'absence	4 466	1 038	5 504
Congé annuel	65	19	84
Congé formation prof grp	124	52	176
Congé maternité, paternité ou adoption	214	59	273
Congé pour raison de famille	10	2	12
Suspensions/Exclusions temporaires		2	2
Total	4 879	1 172	6 051
Part en %	80,6	19,4	100,0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

80,6 % des agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé sont des femmes.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°163 - Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année 2022-2023

- Ventilation par tranche d'âge

Tranche d'âge	Autorisations d'absence	Congé annuel	Congé formation prof grp	Congé maternité, paternité ou adoption	Congé pour raison de famille	Suspensions/Exclusio ns temporaires	Ensemble	Part en %
20 - 24 ans	51			5			56	0,9
25 - 29 ans	251	5	3	42			301	5,0
30 - 34 ans	479	5	18	120	2		624	10,3
35 - 39 ans	756	6	21	75			858	14,2
40 - 44 ans	1254	15	37	22	2		1 330	22,0
45 - 49 ans	1104	20	35	5	3		1 167	19,3
50 - 54 ans	943	22	29	3	1	1	999	16,5
55 - 59 ans	490	8	29	1	1		529	8,7
60 - 64 ans	170	3	4		3	1	181	3,0
65 - 69 ans	6						6	0,1
Total	5 504	84	176	273	12	2	6 051	100,0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

72 % des agents qui ont au moins une absence hors raison de santé ont entre 35 et 54 ans.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°164 - Nombre total d'absences hors raison de santé au cours de l'année 2022-2023

Type de congé	Libellé de l'absence	Nombre d'absences
Autorisations d'absence	Aa Cgrès Syndic Nationaux (Art 13)	455
	Aa Garde Enfant Malade/Pers Handicapée	3 903
	Aa Instances Paritaires	301
	Aa Maladie Grave Décès	5
	Aa Mariage Pacs	576
	Aa Pour Formation Professionnelle	5 703
	Aa Pour Instances Emploi, Formation	55
	Autorisation D'Absence Pour Confinement	2 538
	Autorisation D'Absence Pour Préparation De Concours	5
	Autorisations D'Absences Diverses	3 755
Congé annuel	Récupération Dépassement Ors Ens	147
Congé formation prof grp	Congé De Formation Professionnelle	5 574
	Congé Pour Formation Syndicale	233
Congé maternité, paternité ou adoption	Congé Pater Accueil L'Enfant Naissance	1 279
	Congé Pour Adoption	112
	Congé Pour Maternité	19 464
Congé pour raison de famille	Congé De Présence Parentale	245
	Congé De Proche Aidant	263
	Congé De Solidarité Familiale	309
Suspensions/Exclusions temporaires	Absence Suite Au Non Respect D'Une Obligation Sanitaire	252
	Suspension	96
Total		45 270

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

45 270 absences pour des raisons de santé ont été recensées entre le 01/09/2022 et le 31/08/2023.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°164 - Nombre total d'absences hors raison de santé au cours de l'année 2022-2023

- Ventilation par catégorie

Regroupement (Absence)	A	B	C	Ensemble
Autorisations d'absence	15 734	149	1 413	17 296
Congé annuel	147			147
Congé formation prof grp	5 762		45	5 807
Congé maternité, paternité ou adoption	17 758		3 097	20 855
Congé pour raison de famille	385		432	817
Suspensions/Exclusions temporaires	348			348
Total	40 134	149	4 987	45 270
Part en %	88,7	0,3	11,0	100,0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

Parmi les absences 88,7 % concernent les agents de catégorie A.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°164 - Nombre total d'absences hors raison de santé au cours de l'année 2022-2023

- Ventilation par sexe

Regroupement (Absence)	Sexe		Ensemble
	FEMMES	HOMMES	
Autorisations d'absence	13 922	3 374	17 296
Congé annuel	115	32	147
Congé formation prof grp	4 869	938	5 807
Congé maternité, paternité ou adoption	19 576	1 279	20 855
Congé pour raison de famille	549	268	817
Suspensions/Exclusions temporaires		348	348
Total	39 031	6 239	45 270
Part en %	86,2	13,8	100,0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

86,2 % des absences concernent les femmes.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°164 - Nombre total d'absences hors raison de santé au cours de l'année 2022-2023

- Ventilation par tranche d'âge

Tranche d'âge	Autorisation s d'absence	Congé annuel	Congé formation prof grp	Congé maternité, paternité ou adoption	Congé pour raison de famille	Suspensions/ Exclusions temporaires	Ensemble	Part en %
20 - 24 ans	187			274			461	1,0
25 - 29 ans	947	15	3	3934			4 899	10,8
30 - 34 ans	1621	14	564	9278	44		11 521	25,4
35 - 39 ans	2270	9	575	5656			8 510	18,8
40 - 44 ans	3791	23	2326	1406	78		7 624	16,8
45 - 49 ans	3314	34	883	158	194		4 583	10,1
50 - 54 ans	3023	29	405	143	134	96	3 830	8,5
55 - 59 ans	1484	17	1045	6	92		2 644	5,8
60 - 64 ans	644	6	6		275	252	1 183	2,6
65 - 69 ans	15						15	0,0
Total	17 296	147	5807	20 855	817	348	45 270	100,0

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

54,2 % des absences concernent les agents âgés entre 35 et 54 ans.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°168 - Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif

INDICATEUR N°169 - Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année 2022-2023

Les congés de maladie ordinaire des enseignants du 1er degré privé ne sont pas pris en compte dans les requêtes car ils sont sous déclarés dans les bases de gestion. Dans le premier tableau, c'est l'ensemble des congés des professeurs du 1er degré privé qui seront exclus.

- Nombre d'agents ayant eu au moins un congé :

si le congé de l'agent commence avant le mois de septembre et se poursuit au-delà, l'agent est pris en compte dans le nombre d'agents ayant eu au moins un congé sur la période observée.

-Proportion d'agents ayant eu au moins un congé (%) :

Si le congé de l'agent commence avant le mois de septembre et se poursuit au-delà, l'agent est pris en compte dans le nombre d'agents ayant eu au moins un congé sur la période observée.

Proportion d' agents eu au moins un congés= $(\sum(\text{Nombre d' agents ayant eu au moins un congé}))/(\sum \text{Effectifs à une date d'observation}) \times 100$

-Durée cumulée moyenne des congés rapportée à l'ensemble des agents (en jours):

La durée cumulée moyenne des congés additionnent les durées individuelles de congé des agents arrêtés, quel qu'en soit le nombre, et les rapportent à l'ensemble des agents (qu'ils aient eu un congé ou pas), pour tous types de congé. Ces durées sont calculées en comptant les jours de congé du 1er septembre au 31 août inclus. Les durées réelles des congés sont tronquées, pour ceux commençant avant le début de la période observée et/ou se poursuivant au-delà, cas d'autant plus probable que le congé dure longtemps. Cette troncature touche surtout les congés de maternité et les congés longs. Les congés qui englobent l'année scolaire sont comptés pour 365 jours . Un congé entamé avant le 1er septembre de l'année scolaire et se poursuivant au-delà de cette date est pris en compte au titre de l'année observée. De plus, ces durées incluent vacances scolaires, week-ends et jours fériés.

Durée cumulée moyenne des congés= $(\sum(\text{Nombre de jours de congés sur l' année scolaire}))/(\sum \text{Effectifs à une date d'observation})$

n.d. : données non disponibles

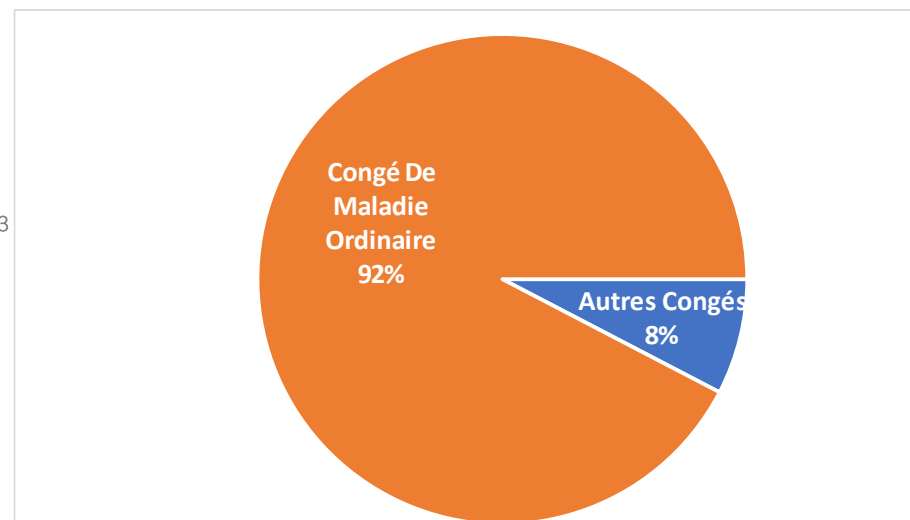
n.s. : données non significatives (respect du secret statistique)

Type de congé	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence
Cong Accid Service/Trajet	9
Congé De Longue Durée	49
Congé De Grave Maladie	14
Congé De Longue Maladie	184
Congé De Maladie Ordinaire	4 611
CITIS	125
Total	4 992

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

CITIS : Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service



92 % des absences pour des raisons de santé concernent les congés de maladie ordinaire.

- Ventilation par catégorie

	Catégorie			
Type de congé	A	B	C	Ensemble
CLD	46	1	2	49
Cong Accid Service/Trajet	3		6	9
Congé De Grave Maladie	5		9	14
Congé De Longue Maladie	163	7	14	184
Congé De Maladie Ordinaire	3 534	91	986	4 611
CITIS	119	2	4	125
Total	3 870	101	1 021	4 992
Part en %	77,5	2,0	20,5	100,0

CITIS : Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

77,5 % des agents ayant eu au moins une absence pour une raison de santé sont de catégorie A.

- Ventilation par sexe

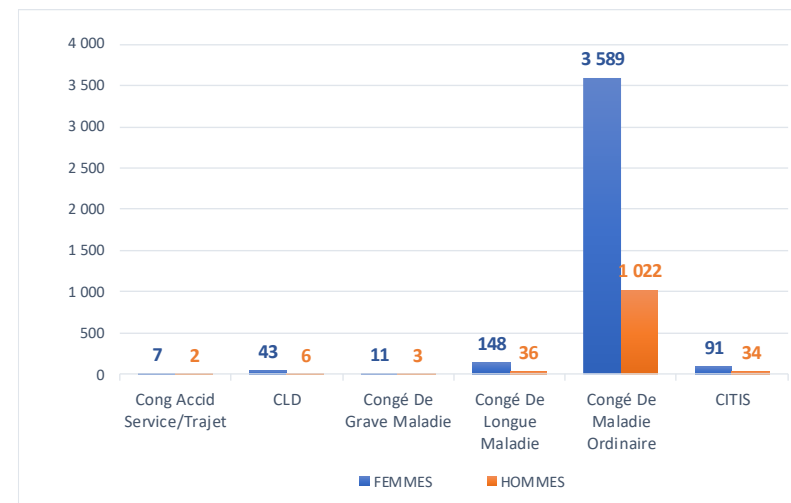
	Sexe		
Type de congé	FEMMES	HOMMES	Ensemble
Cong Accid Service/Trajet	7	2	9
CLD	43	6	49
Congé De Grave Maladie	11	3	14
Congé De Longue Maladie	148	36	184
Congé De Maladie Ordinaire	3 589	1 022	4 611
CITIS	91	34	125
Total	3 889	1 103	4 992
Part en %	77,9	22,1	100,0

CITIS : Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

77,9 % des agents ayant eu au moins une absence sont des femmes.



THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°168 - Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif

- Ventilation par age

Tranche d'âge	CLD	Cong Accid Service/Trajet	Congé De Grave Maladie	Congé De Longue Maladie	Congé De Maladie Ordinaire	CITIS	Ensemble	Part en %
20 - 24 ans					129		129	2,6
25 - 29 ans		1		5	355	3	364	7,3
30 - 34 ans	2		1	9	427	8	447	9,0
35 - 39 ans	5	1		12	489	12	519	10,4
40 - 44 ans	5	1	2	16	692	10	726	14,5
45 - 49 ans	7		1	27	825	24	884	17,7
50 - 54 ans	10	1	2	43	804	32	892	17,9
55 - 59 ans	9	4	3	41	613	22	692	13,9
60 - 64 ans	9	1	4	29	260	14	317	6,4
65 - 69 ans	2		1	2	17		22	0,4
Total	49	9	14	184	4 611	125	4 992	100,0

CITIS : Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

60,5 % des agents ayant eu au moins une absence ont entre 35 et 54 ans.

• Ventilation par métier (1/2)

Corps *	Cong Accid Service/Trajet	Congé De Grave Maladie	Congé De Longue Maladie	Congé De Maladie Ordinaire	CITIS	Ensemble
Professeurs des écoles de l'Education Nationale			64	1 449	50	1 563
Professeurs certifiés de l'Education Nationale			46	1 097	28	1 171
Accompagnants des élèves en situation de handicap	5	9		587		601
Assistants d'éducation	1			292		293
Professeurs de lycée professionnel de l'Education Nationale			19	240	15	274
Professeurs agrégés du second degré de l'Education Nationale			6	196	2	204
Professeurs d'éducation physique et sportive de l'Education Nationale			5	142	12	159
Adjointes administratifs de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur			12	82	2	96
Agent contractuel second degré	1	2		91		94
Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur			7	78	2	87
Conseillers principaux d'éducation			9	64	4	77
Infirmiers de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur			4	57	3	64
Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation			6	31	3	40
Attachés d'administration de l'Etat			1	34		35
Psychologues de l'éducation nationale			1	33		34
Agent contractuel premier degré				31		31

CITIS : Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service

* Hors CLD

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges- Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°168 - Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif

• Ventilation par métier (2/2)

Corps *	Cong Accid Service/Trajet	Congé De Grave Maladie	Congé De Longue Maladie	Congé De Maladie Ordinaire	CITIS	Ensemble
Adjoints techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur	2	3	2	25	2	29
Assistants de service social des administrations de l'Etat			1	14	1	16
Contractuel recruté pour pourvoir temporairement un emploi vacant				11		13
Techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur				13		13
Contractuel recruté en remplacement momentané d'un fonctionnaire				8		8
Inspecteurs de l'Education Nationale				7		7
Professeur contractuel				6		6
Ingénieurs d'études du ministère chargé de l'enseignement supérieur				5		5
Contractuel recruté lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient en CDI				1		4
Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat				3		3
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi				2		2
Ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'enseignement supérieur				2		2
Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux			1	1		2
Professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques de l'EN				2		2
Administrateurs de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche				1		1
Assistants ingénieurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur				1		1
Corps des assistants étrangers				1		1
Enseignant contractuel alternant premier degré				1		1
Enseignant contractuel alternant second degré				1		1
Maître auxiliaire				1		1
Médecins de l'Education Nationale				1		1
Médecins de l'Education Nationale - Conseillers techniques					1	1
Total	9	14	184	4 611	125	4 943

CITIS : Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service

* Hors CLD

Corps	CLD	Ensemble
Adjoints administratifs de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur	1	1
Adjoints techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur	1	1
Conseillers principaux d'éducation	5	5
Infirmiers de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur	6	6
Professeurs certifiés de l'Education Nationale	12	12
Professeurs de lycée professionnel de l'Education Nationale	6	6
Professeurs d'éducation physique et sportive de l'Education Nationale	1	1
Professeurs des écoles de l'Education Nationale	16	16
Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	1	1
Total	49	49

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat
Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°168 - Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif

- 1.1 Proportion d'agents ayant eu au moins un congé pour raison de santé(%)

		Tous congés	Tous congés hors congé de maternité, paternité ou adoption	Congé maladie ordinaire	Congé long	Congé pour accident du travail ou maladie professionnelle	Congé maternité et ses complications	Congé paternité et adoption	Congé proche aidant
Femmes	De 30 à 39 ans	56,7	54,8	53,6	1,0	0,9	8,9	0,1	0,2
	De 40 à 49 ans	48,9	48,8	47,0	1,5	1,1	0,4	n.s.	0,2
	Moins de 30 ans	55,2	54,0	53,4	0,3	1,0	6,6	n.s.	0,1
	Plus de 50 ans	50,3	50,3	46,8	3,2	1,6	n.s.	n.s.	0,1
	Total	51,5	51,0	48,7	2,0	1,3	2,4	0,0	0,1
Hommes	De 30 à 39 ans	45,4	41,7	41,0	0,3	0,8	0	6,9	n.s.
	De 40 à 49 ans	37,1	36,5	35,5	0,8	0,7	0	1,1	n.s.
	Moins de 30 ans	42,0	40,3	40,0	n.s.	0,4	0	2,7	0
	Plus de 50 ans	36,5	36,4	33,3	2,8	0,9	0	0,1	0,1
	Total	38,7	37,7	35,9	1,6	0,8	0	1,8	0,0
Total	De 30 à 39 ans	54,1	51,7	50,7	0,8	0,9	6,8	1,7	0,2
	De 40 à 49 ans	46,1	45,9	44,2	1,4	1,0	0,3	0,3	0,1
	Moins de 30 ans	51,4	50,1	49,5	0,3	0,8	4,7	0,8	0,1
	Plus de 50 ans	46,3	46,2	42,8	3,1	1,4	n.s.	0,0	0,1
Total		48,1	47,5	45,3	1,9	1,1	1,8	0,5	0,1

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Pdad – situation comparée

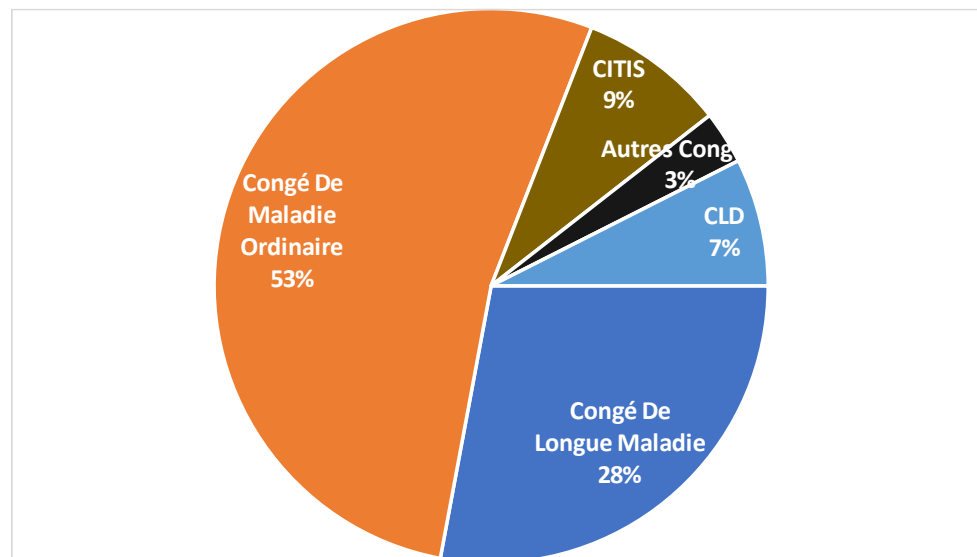
51,5 % des femmes ont eu au moins un congé pour raison de santé, contre 38,7 % pour les hommes.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°169 Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif

Type de congé	Nombre d'absences
Cong Accid Service/Trajet	423
CLD	11 035
Congé De Grave Maladie	4 151
Congé De Longue Maladie	41 401
Congé De Maladie Ordinaire	78 495
CITIS	12 668
Total	148 173

CITIS : Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service



Champ : Académie de Limoges- Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

53 % des absences pour des raisons de santé concernent les congés de maladie ordinaire, et 28 % pour congé de longue maladie.

- Ventilation par catégorie

	Catégorie			
Type de congé	A	B	C	Ensemble
Cong Accid Service/Trajet	34		389	423
CLD	10 927	8	100	11 035
Congé De Grave Maladie	1 630		2 521	4 151
Congé De Longue Maladie	36 650	957	3 794	41 401
Congé De Maladie Ordinaire	59 277	1 673	17 545	78 495
CITIS	12 450	108	110	12 668
Total	120 968	2 746	24 459	148 173
Part en %	81,6	1,9	16,5	100,0

CITIS : Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Pdad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

81,6 % des absences sont de catégorie A.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°169 Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif

- Ventilation par sexe

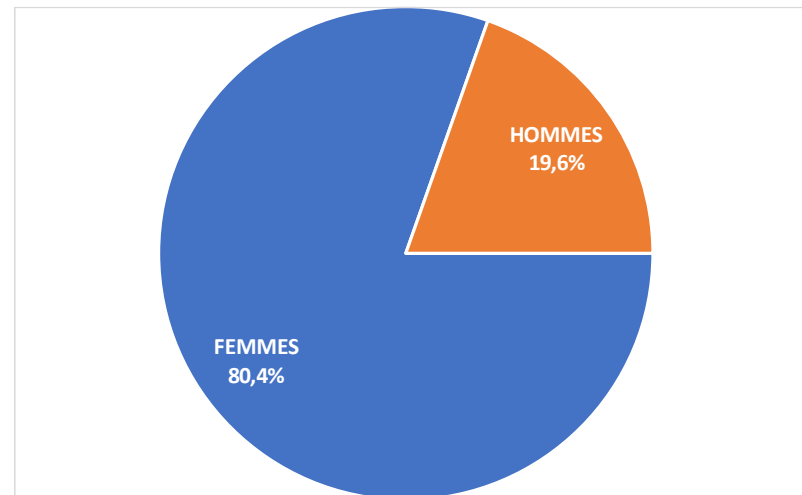
Type de congé	Sexe		Ensemble
	FEMMES	HOMMES	
Cong Accid Service/Trajet	393	30	423
CLD	9 974	1 061	11 035
Congé De Grave Maladie	3 170	981	4 151
Congé De Longue Maladie	33 426	7 975	41 401
Congé De Maladie Ordinaire	62 530	15 965	78 495
CITIS	9 628	3 040	12 668
Total	119 121	29 052	148 173
Part en %	80,4	19,6	100,0

CITIS : Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Pdad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

80,4 % des absences pour raison de santé sont demandées par des femmes.



THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°169 Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif

- Ventilation par tranche d'âge

Tranche d'âge	Cong Accid Service/Trajet	CLD	Congé De Grave Maladie	Congé De Longue Maladie	Congé De Maladie Ordinaire	CITIS	Ensemble	Part en %
20 - 24 ans					1 569		1 569	1,1
25 - 29 ans	16			1 083	5 494	164	6 757	4,6
30 - 34 ans		214	365	2 259	9 264	1 644	13 532	9,1
35 - 39 ans	36	1 497		2 413	7 635	709	10 793	7,3
40 - 44 ans	8	1 457	718	3 436	10 771	258	15 191	10,3
45 - 49 ans		1 703	176	6 544	12 500	1 853	21 073	14,2
50 - 54 ans	15	2 255	730	9 828	14 975	3 892	29 440	19,9
55 - 59 ans	289	1 886	860	8 550	11 374	1 840	22 913	15,5
60 - 64 ans	59	1 293	1 131	6 729	4 603	2 308	14 830	10,0
65 - 69 ans		730	171	559	310		1 040	0,7
Total général	423	11 035	4 151	41 401	78 495	12 668	148 173	100,0

CITIS : Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°169 Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif

- Ventilation par métier

Corps *	Cong Accid Service/Trajet	Congé De Grave Maladie	Congé De Longue Maladie	Congé De Maladie Ordinaire	CITIS	Ensemble
Professeurs des écoles de l'Education Nationale			15 616	25 718	6 083	47 417
Professeurs certifiés de l'Education Nationale			10 201	16 129	3 440	29 770
Accompagnants des élèves en situation de handicap	378	2 521		11 630		14 529
Professeurs de lycée professionnel de l'Education Nationale			4 071	4 057	1 219	9 347
Adjoints administratifs de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur			3 557	1 524	103	5 184
Professeurs d'éducation physique et sportive de l'Education Nationale			1 249	2 542	895	4 686
Professeurs agrégés du second degré de l'Education Nationale			974	2 949	247	4 170
Assistants d'éducation	11			3 938		3 949
Conseillers principaux d'éducation			2 209	1 417	229	3 855
Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur			957	1 444	108	2 509
Agent contractuel second degré	14	729		1 326		2 069
Infirmiers de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur			445	1 395	226	2 066
Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation			947	609	31	1 587
Psychologues de l'éducation nationale			364	813		1 177
Contractuel recruté lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifie en CDI		901		90		991
Adjoints techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur			237	453	7	697
Attachés d'administration de l'Etat			8	605		613
Agent contractuel premier degré				578		578
Assistants de service social des administrations de l'Etat			365	165	20	550
Contractuel recruté pour pourvoir temporairement un emploi vacant	20			244		264
Techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur				229		229
Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux			201	3		204
Professeur contractuel				164		164

CITIS : Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service

* Hors CLD

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi PIA – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°169 Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif

- Ventilation par métier

Corps *	Cong Accid Service/Trajet	Congé De Grave Maladie	Congé De Longue Maladie	Congé De Maladie Ordinaire	CITIS	Ensemble
Contractuel recruté en remplacement momentané d'un fonctionnaire				123		123
Inspecteurs de l'Education Nationale				92		92
Ingénieurs d'études du ministère chargé de l'enseignement supérieur				76		76
Administrateurs de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche				62		62
Médecins de l'Education Nationale - Conseillers techniques					60	60
Ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'enseignement supérieur				36		36
Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat				24		24
Enseignant contractuel alternant second degré				12		12
Professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques de l'EN				12		12
Assistants ingénieurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur				8		8
Enseignant contractuel alternant premier degré				7		7
Maître auxiliaire				7		7
Médecins de l'Education Nationale				7		7
Contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi				6		6
Corps des assistants étrangers				1		1
Total général	423	4 151	41 401	78 495	12 668	137 138

CITIS : Congé Invalidité Temporaire Imputable au Service

* Hors CLD

Corps Libellé Edition	CLD
Adjoints administratifs de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur	8
Adjoints techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur	92
Conseillers principaux d'éducation	573
Infirmiers de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur	1 492
Professeurs certifiés de l'Education Nationale	2 432
Professeurs de lycée professionnel de l'Education Nationale	1 717
Professeurs d'éducation physique et sportive de l'Education Nationale	274
Professeurs des écoles de l'Education Nationale	4 439
Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	8
Total général	11 035

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public et Privé sous contrat

Source : SSA de Limoges - Boxi Piad – requête du BSA sur les absences du 01/09/2022 au 31/08/2023

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°168 - Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif

INDICATEUR N°169 - Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif

Définition et éléments de contexte

En cas d'incapacité de travailler en cas de maladie ou suite à un accident, le fonctionnaire a droit à des congés de maladie ordinaire (CMO).

En cas de maladie présentant un caractère invalidant, de gravité confirmée et nécessitant un traitement et des soins prolongés, il peut être placé en congé de longue maladie (CLM), après avis du comité médical.

En cas de maladie grave (cancer, maladie mentale), il peut être placé en congé de longue durée (CLD), après avis obligatoire du comité médical.

Les dispositions relatives aux congés de longue maladie et de longue durée dans la fonction publique évoluent suite à l'ordonnance n° 2020-1447 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique.

Ces dispositions législatives doivent faire l'objet de décrets d'application.

L'agent contractuel a droit à des congés de maladie en cas de maladie attestée par un certificat médical.

En cas de maladie le mettant dans l'impossibilité d'exercer son activité, nécessitant un traitement et des soins prolongés et présentant un caractère invalidant et de gravité confirmée, l'agent contractuel a droit à un congé de grave maladie, sous condition d'ancienneté.

Finalité de l'indicateur

Ces indicateurs permettent d'appréhender l'absentéisme des agents pour raison de santé

Origine

Service Statistique Académique ; Boxi PIAD – requête “situation comparée Homme Femme”

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°169 - Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif

- 1.2 Durée cumulée moyenne des congés rapportée à l'ensemble des agents (en jours)

		Tous congés	Tous congés hors congé de maternité, paternité ou adoption	Congé maladie ordinaire	Congé long	Congé pour accident du travail ou maladie professionnelle	Congé maternité et ses complications	Congé paternité et adoption	Congé proche aidant
Femmes	De 30 à 39 ans	23,6	14,2	10,7	2,8	0,6	9,3	0,0	0,2
	De 40 à 49 ans	14,0	13,5	8,3	4,3	0,8	0,5	n.s.	0,1
	Moins de 30 ans	17,2	10,6	9,2	1,0	0,3	6,6	n.s.	0,1
	Plus de 50 ans	20,2	20,2	9,7	8,9	1,5	n.s.	n.s.	0,0
	Total	18,5	15,9	9,4	5,5	1,0	2,5	0,0	0,1
Hommes	De 30 à 39 ans	8,4	6,8	5,6	0,7	0,4	0	1,6	n.s.
	De 40 à 49 ans	8,2	7,9	5,5	2,1	0,4	0	0,2	n.s.
	Moins de 30 ans	6,1	5,5	4,9	n.s.	0,2	0	0,6	0
	Plus de 50 ans	14,9	14,9	6,0	7,7	1,1	0	0,0	0,0
	Total	11,0	10,6	5,7	4,2	0,7	0	0,4	0,0
Total	De 30 à 39 ans	20,1	12,5	9,5	2,3	0,6	7,2	0,4	0,1
	De 40 à 49 ans	12,6	12,1	7,6	3,7	0,7	0,4	0,1	0,1
	Moins de 30 ans	14,1	9,1	8,0	0,8	0,2	4,7	0,2	0,1
	Plus de 50 ans	18,6	18,6	8,6	8,6	1,4	n.s.	0,0	0,0
Total		16,5	14,5	8,4	5,1	0,9	1,9	0,1	0,1

Les femmes ont cumulé en moyenne 18,5 jours de congés pour raison de santé, contre 11 jours pour les hommes.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°170 - Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année (année scolaire 2022-2023)

Définition et éléments de contexte

Lorsqu'il est en arrêt maladie, l'agent public (fonctionnaire ou contractuel) ne bénéficie du maintien de son traitement ou de sa rémunération qu'à partir du 2^e jour d'arrêt de travail. Le 1^{er} jour de congé de maladie, appelé jour de carence, n'est pas rémunéré.

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet de connaître l'impact sur l'activité des services des jours de carence appliqués aux agents en arrêt de travail

Origine

DPAE+DPE

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°170 - Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par catégorie, tranche d'âge et sexe (1/2)

Catégorie	Tranche d'Age	Sexe		TOTAL
		Femme	Homme	
Catégorie A Titulaires	[20 - 24]	19	7	26
	[25 - 29]	89	28	117
	[30 - 34]	153	51	204
	[35 - 39]	182	71	253
	[40 - 44]	278	105	383
	[45 - 49]	283	122	405
	[50 - 54]	277	162	439
	[55 - 59]	288	115	403
	[60 - 64]	140	98	238
	[65 - 69]	15	14	29
TOTAL DE JOURS		1724	773	2497
Répartition		69,04%	30,96%	

2 497 jours de carence ont été imputés aux enseignants titulaires de catégorie A suite à une absence.
69 % de ces jours de carence concernent des femmes.

Tout sexe confondu, c'est la tranche d'âge des 50-54 ans qui concentrent le plus de jours de carence (17,6 %).

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : DPE - SIRH

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°170 - Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par catégorie, tranche d'âge et sexe (2/2)

Concernant les enseignants contractuels de catégorie A, sont comptabilisés 435 jours de carence.

20,7% des jours de carences concernent les agents de 50 à 54 ans.

Catégorie	Tranche d'Age	Sexe		TOTAL
		Femme	Homme	
Catégorie A Contractuels	[20 - 24]	6	6	12
	[25 - 29]	14	11	25
	[30 - 34]	12	10	22
	[35 - 39]	32	18	50
	[40 - 44]	29	25	54
	[45 - 49]	49	31	80
	[50 - 54]	70	20	90
	[55 - 59]	48	19	67
	[60 - 64]	19	14	33
	[65 - 69]	1	1	2
TOTAL DE JOURS		280	155	435
Répartition		64,37%	35,63%	

Au total, on dénombre 2 932 jours de carence dont 68,3% concernent des femmes.

	Sexe		TOTAL
	Femme	Homme	
TOTAL GENERAL DE JOURS	2004	928	2932
Répartition Générale	68,3%	31,7%	100,0%

Champ : Académie de Limoges - Secteur Public
 Source : DPE – SIRH

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°170 - Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année (année scolaire 2022-2023)

- Agents titulaires - Ventilation par catégorie, tranche d'âge et sexe

Catégorie	Tranche d'Age	Sexe		TOTAL
		Femme	Homme	
Titulaires	[20 - 24]	1	0	1
	[25 - 29]	236	17	253
	[30 - 34]	359	49	408
	[35 - 39]	412	49	461
	[40 - 44]	462	89	551
	[45 - 49]	702	90	792
	[50 - 54]	630	125	755
	[55 - 59]	560	120	680
	[60 - 64]	332	110	442
	[65 - 69]	27	11	38
TOTAL DE JOURS		3721	660	4381
<i>Répartition</i>		84,93%	15,07%	100,00%

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public

Source : DPAE – SIRH

4 381 jours de carence ont été imputés aux agents administratifs titulaires dont 84,9 % aux femmes.

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°170 - Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année (année scolaire 2022-2023)

- Agents contractuels - Ventilation par catégorie, tranche d'âge et sexe

Catégorie	Tranche d'Age	Sexe		TOTAL
		Femme	Homme	
Contractuels	[20 - 24]	30	2	32
	[25 - 29]	28	12	40
	[30 - 34]	42	3	45
	[35 - 39]	72	18	90
	[40 - 44]	100	5	105
	[45 - 49]	99	6	105
	[50 - 54]	106	4	110
	[55 - 59]	82	5	87
	[60 - 64]	46	1	47
	[65 - 69]	11	0	11
TOTAL DE JOURS		616	56	672
<i>Répartition</i>		<i>91,67%</i>	<i>8,33%</i>	<i>100,00%</i>

Au cours de l'année 2022-2023, l'académie comptabilise 672 jours de carences pour les agents contractuels.

TOTAL GENERAL DE JOURS	4337	716
<i>Répartition Générale</i>	<i>85,83%</i>	<i>14,17%</i>

Le total titulaires + contractuels est de 5 053 jours de carences.

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public
 Source : DPAE – SIRH

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°171 - Montant total des sommes brutes retenues au titre des jours de carence, suite à une absence survenue au cours de l'année

Définition et éléments de contexte

Lorsqu'il est en arrêt maladie, l'agent public (fonctionnaire ou contractuel) ne bénéficie du maintien de son traitement ou de sa rémunération qu'à partir du 2^e jour d'arrêt de travail. Le 1^{er} jour de congé de maladie, appelé jour de carence, n'est pas rémunéré.

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet de connaître l'impact sur l'activité des services des jours de carence appliqués aux agents en arrêt de travail

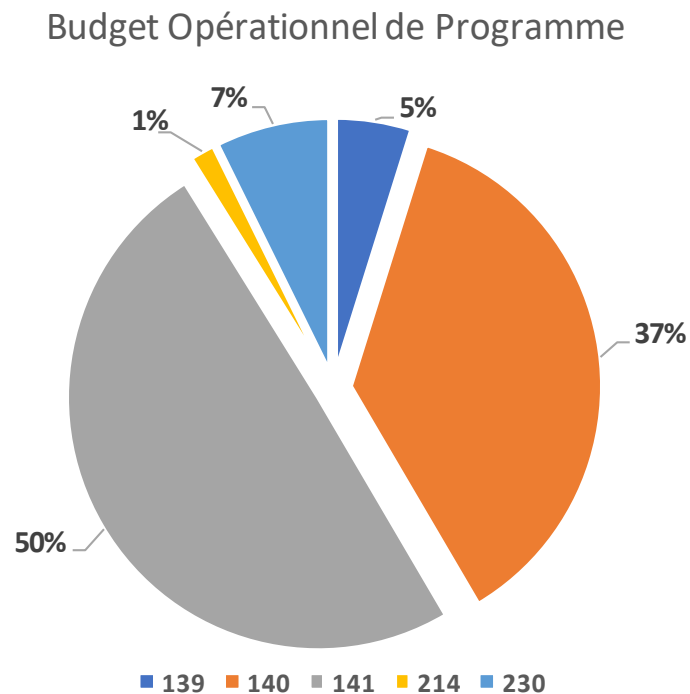
Origine

Coordo paie

THEME 7 – ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

INDICATEUR N°171 - Montant total des sommes brutes retenues au titre des jours de carence, suite à une absence survenue au cours de l'année

BOP	Montant
139	28 328,00 €
140	213 780,00 €
141	289 148,00 €
214	9 209,00 €
230	42 734,00 €
Total	583 199,00 €



8. Action sociale



THEME 8 – ACTION SOCIALE ET PROTECTION

INDICATEUR N°172 - Exécution n-1 en AE et CP et ventilation par nature de prestation et de dépenses

Définition et éléments de contexte

L'action sociale a pour but d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, par exemple dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

AE : Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées.

CP : Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées au cours de l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE.

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet de connaître le budget consacré à l'action sociale par type de prestations

Origine

DPPS

THEME 8 – ACTION SOCIALE ET PROTECTION

INDICATEUR N°172 - Exécution n-1 en AE et CP et ventilation par nature de prestation et de dépenses en 2023

- Tableau détaillé des dépenses

	Prestations	BOP 214	BOP 139
TITRE 2			
<u>PIM</u>	Allocations enfants handicapés	157 137,94 €	7243,32 €
	Séjours enfants	958,09 €	-
<u>SECOURS</u>	Secours sur les 3 départements	58 841 €	1500 €
TOTAL		216 937.03 €	8 743,32 €
HORS TITRE 2			
<u>ASIA</u>	BAFA	735 €	-
	Subvention repas cantines municipales	1 259,96 €	
	Frais de fonctionnement des restaurants administratifs	16 530,93 €	-
<u>PIM</u>	Subvention repas	7 262,50 €	-
TOTAL		25 788,39 €	-
TOTAL T2 et HT2		242 725,42 €	8 743,32 €

Champ : Académie de Limoges

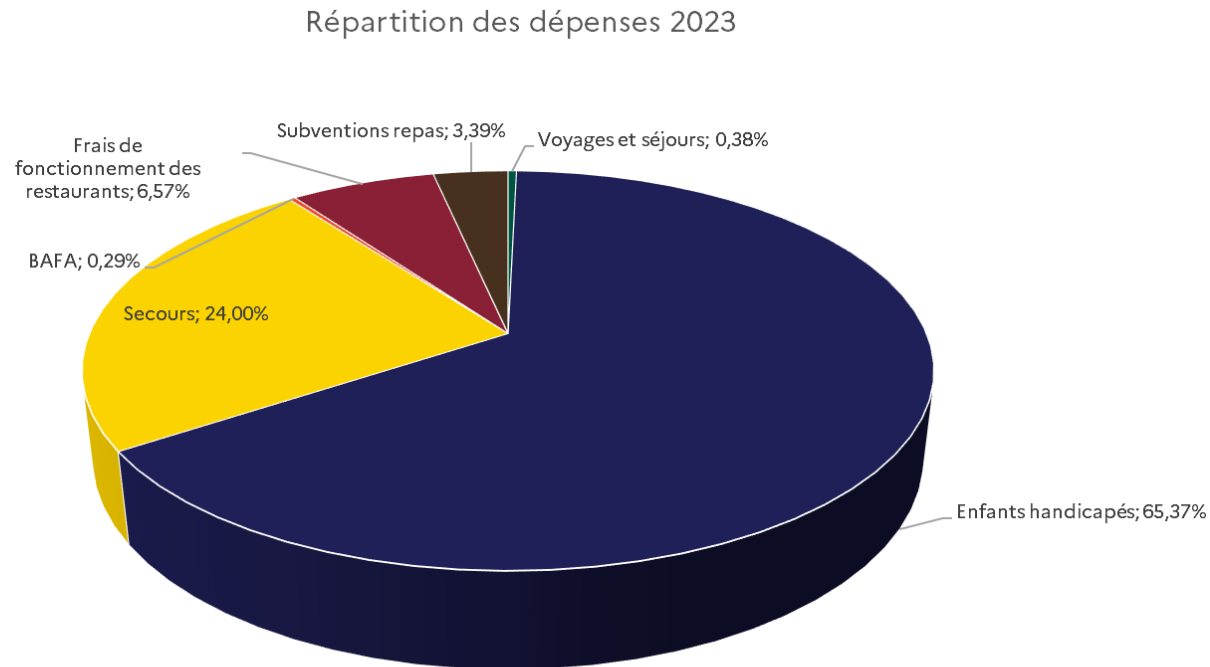
Source : DPPS

On comptabilise 242 725,42 € de dépenses dont 89,4 % ont été dédiés au titre 2.

THEME 8 – ACTION SOCIALE ET PROTECTION

INDICATEUR N°172 - Exécution n-1 en AE et CP et ventilation par nature de prestation et de dépenses en 2023

- Répartition des dépenses



Champ : Académie de Limoges
 Source : DPPS

65,3 % des dépenses du titre II en 2023 ont été dédiées aux aides aux enfants handicapés.

THEME 8 – ACTION SOCIALE ET PROTECTION

INDICATEUR N°172 - Exécution n-1 en AE et CP et ventilation par nature de prestation et de dépenses en 2023

Les crédits d'action sociale ont augmenté de 18,54 % entre 2022 et 2023. Le budget du BOP 214 T2 qui était strictement le même depuis 2018 a fortement augmenté cette année (+16,60 %). Celui du BOP 139 T2 a connu une forte augmentation pour la deuxième année consécutive (+64,18 %), afin de permettre le paiement de nouveaux dossiers d'allocation aux parents d'enfants handicapés.

84,36 % du budget de l'Action Sociale a été consommé, tous BOP et prestations confondus.

65 % des dépenses ont servi à financer les prestations pour les enfants handicapés avec une augmentation de 15,46 % des dépenses en 2023.

Les dépenses au titre des secours ont connu une hausse conséquente en 2023 de 12,69 %.

Au titre de l'année 2023, les crédits 214 Titre 2 ont été fléchés par famille de prestation, de ce fait nous avons perdu une certaine souplesse dans la gestion et la consommation de nos crédits.

Les frais de fonctionnement des restaurants administratifs ont quant à eux fortement baissé de 37,23%, mais risquent fort d'augmenter sur l'année 2024, au vu des travaux prévus (au restaurant administratif sur le site des impôts).

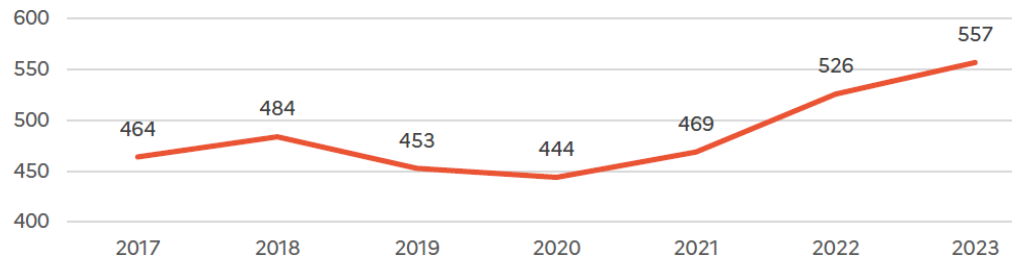
Il est à noter que malgré la fermeture des ASIA sur le 214 T2, les dépenses ont globalement augmenté et se sont essentiellement concentrées sur les prestations pour les enfants en situation de handicap et sur les secours.

Champ : Académie de Limoges
Source : DPPS

THEME 8 – ACTION SOCIALE ET PROTECTION

Données complémentaires – les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) au 31/12/2023

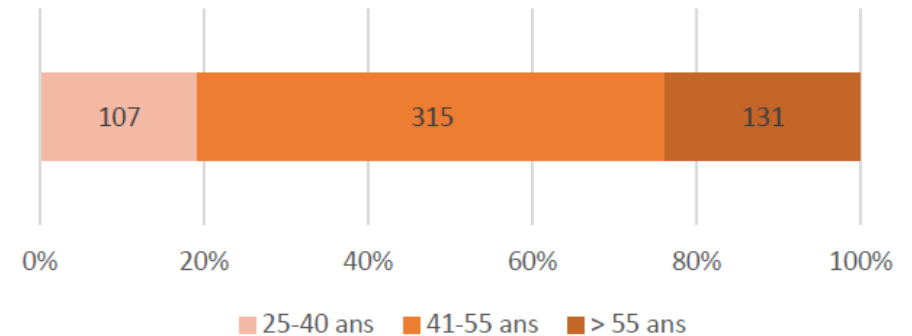
Evolution des effectifs BOE dans l'académie de Limoges



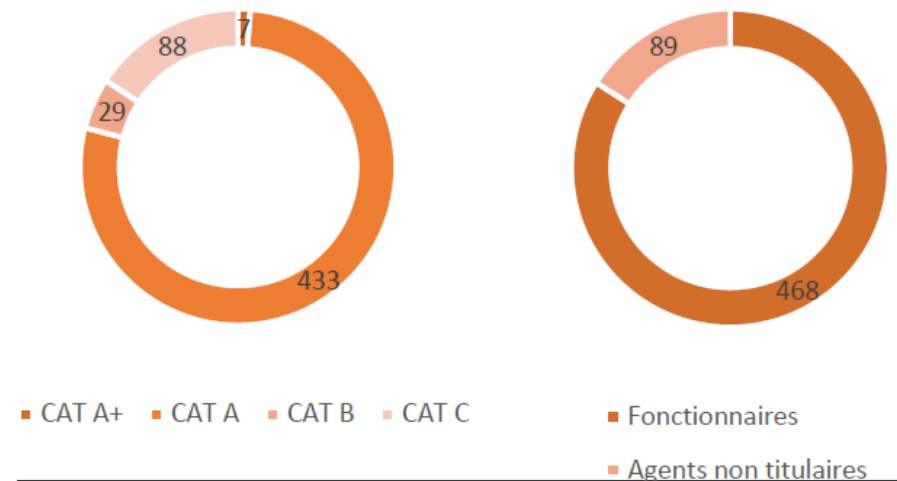
577 personnels BOE ont été recensés au 31 décembre 2023 soit + 31 agents par rapport à 222 (+ 6%).

80 % des BOE ont plus de 40 ans et 79 % sont des agents de catégorie A.

Tranche d'âge des BOE académie de Limoges



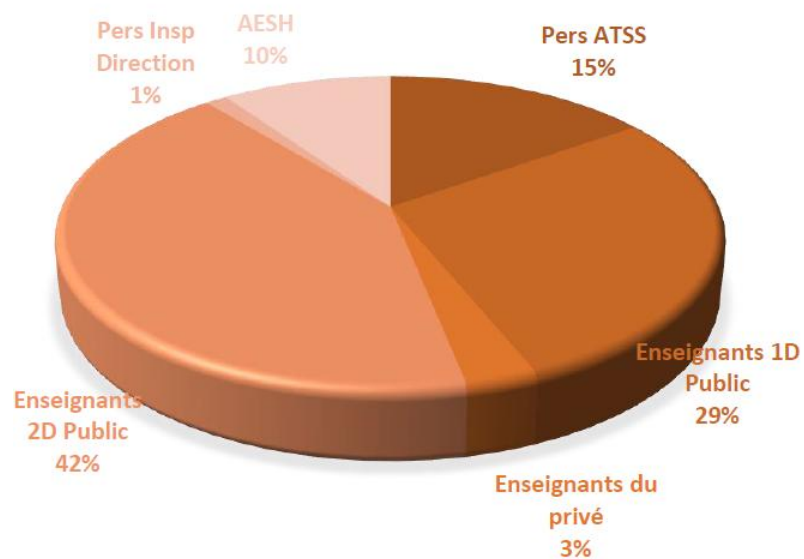
Catégorie hiérarchique des BOE de l'académie de Limoges



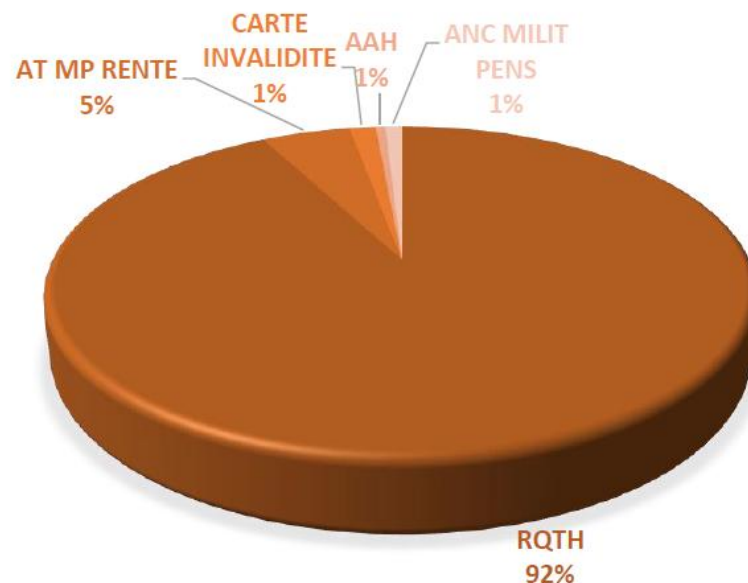
THEME 8 – ACTION SOCIALE ET PROTECTION

Données complémentaires – les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) au 31/12/2023

RÉPARTITION DES BOE ACADÉMIE LIMOGES PAR POPULATIONS



RÉPARTITION DES BOE PAR TYPOLOGIE-ACADÉMIE DE LIMOGES



Les enseignants du second degré public représentent 42 % des BOE de l'académie.

92 % des BOE sont titulaires d'une RQTH et 2 % des BOE ont une incapacité supérieure à 50 % (AAH et carte d'invalidité).

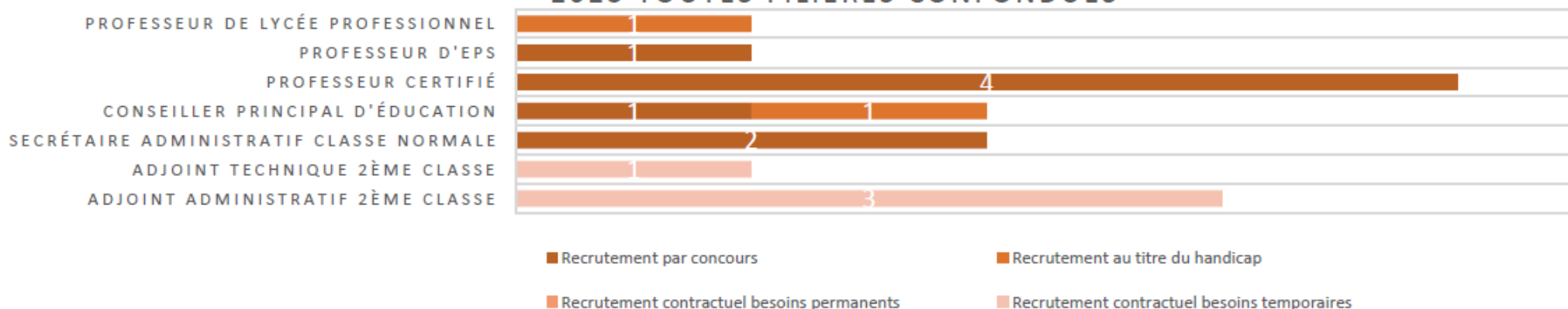
THEME 8 – ACTION SOCIALE ET PROTECTION

Données complémentaires – recrutement et conditions de travailleurs handicapés

Objectifs de recrutements par la voie contractuelle au titre du handicap pour l'académie de Limoges :

Cibles-planchers ministériels de recrutements BOE à effectuer par an	
	Académie de Limoges
Enseignants du 1 ^{er} degré public	1
Enseignants du 2 nd degré public	2
Personnels ASS	6% des concours
Apprentis	6 % des recrutements

RECRUTEMENTS DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS RÉALISÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 TOUTES FILIÈRES CONFONDUES



Le plancher de recrutement au titre du handicap a été atteint pour le second degré.

Champ : Académie de Limoges
 Source : DPPS

THEME 8 – ACTION SOCIALE ET PROTECTION

Données complémentaires – recrutement et conditions de travailleurs handicapés

➤ Dépenses d'aménagement

Actions	Montant des dépenses 2023
Interprétariat LSF	2 461,00 €
Prothèses auditives	25 386,75 €
Autres prothèses et orthèses	2 302,50 €
Fauteuil roulant	- €
Transport adapté	22 007,84 €
Aménagement véhicule personnel	- €
Aide à l'adaptation du poste de travail	85795,39
Auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles	196 907,59 €
Formation de compensation du handicap	558,00 €
Formation dans le cadre de la période de préparation au reclassement	1 500,00 €
TOTAL	336 919,07 €

336 919 € ont été dépensé pour des aménagements dans le cadre du maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap dont 58,4 % ont été dédiés à la rémunération des APSH.

Champ : Académie de Limoges
 Source : DPPS

THEME 8 – ACTION SOCIALE ET PROTECTION

INDICATEUR N°174 - Montant du financement de l'employeur État à la protection sociale complémentaire des agents.

INDICATEUR N°175 - Nombre d'agents adhérents à la ou aux garanties de protection sociale complémentaire référencées

Définition et éléments de contexte

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique est applicable au 1er janvier 2022. Elle précise notamment que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient.

Le montant de la participation ne peut être inférieur à la moitié du financement nécessaire à la couverture de ces garanties minimales.

Ces personnes publiques peuvent également participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet de quantifier la participation de l'administration à la protection sociale complémentaire des agents publics

Origine

Coordination paie

Données

Montant de la participation de l'Etat à la PSC en 2023 : **1 406 436,98 €**

Nombre d'agents adhérent à décembre 2023 : **7 623**

9. Dialogue social



THEME 9 – DIALOGUE SOCIAL

INDICATEUR 176 - 177

Définition et éléments de contexte – 176 – 177

Les agents publics participent, via leurs représentants siégeant au sein d'instances consultatives, à l'examen de décisions relatives à leur carrière ou au fonctionnement des services. Ces instances consultatives sont actuellement les commissions administratives paritaires (CAP), commissions consultatives paritaires (CCP), comités techniques (CT), comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), conseils supérieurs de la fonction publique et le conseil commun de la fonction publique.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la création de comités sociaux d'administration en remplacement des comités techniques et des CHSCT à l'issue des élections professionnelles en 2022.

Finalité de l'indicateur

176 : Cet indicateur permet de connaître la représentation des personnels au sein des différentes instances de dialogue social

177 : Cet indicateur permet de préciser le fonctionnement des instances de dialogue social

178 : Cet indicateur permet de quantifier les autorisations d'absence accordées aux représentants syndicaux pour siéger dans les instances de dialogue social

Origine

DPE

THEME 9 – DIALOGUE SOCIAL

INDICATEUR 176 - 177

INDICATEUR N°176 - Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSA

		Sexe		
Fonction	Type d'instance	F	H	Ensemble
Titulaires	CAPA AAE	2	2	4
Suppléants		4	0	4
Titulaires	CAPA ADJAENES	2	2	4
Suppléants		2	2	4
Titulaires	CAPA ATRF	2	2	4
Suppléants		2	2	4
Titulaires	CAPA SAENES	1	3	4
Suppléants		3	1	4
Titulaires	CAPA Infenes, CTSS, ASSAE	2	2	4
Suppléants		3	1	4
Titulaires	CAPA Perdir	3	1	4
Suppléants		2	2	4
Titulaires	CAPA Enseignant	9	10	19
Suppléants		9	10	19
Titulaires	CCP CONTRACTUEL	4	1	5
Suppléants		5	0	5
Titulaires	CCP AED AESH	6	4	10
Suppléants		8	2	10
Titulaires	CCP ATPSS	4	0	4
Suppléants		4	0	4
Titulaires	CCP ENSEIGNANT	2	1	3
Suppléants		2	1	3
Titulaires	CSAA et FS CSA	1	9	10
Suppléants		1	9	10
Titulaires	CTA (avant CSAA)	6	4	10
Suppléants		4	4	8
Total		93	75	168

168 représentants du personnel sont recensés en 2023.

INDICATEUR N°177 - Nombre de réunions des instances au cours de l'année, ventilé par type d'instance et ventilé par niveau pour le CSA

Instances	Nombre de réunions
CAPA	3
CCP	2
CSA	9
TOTAL	14

THEME 9 – DIALOGUE SOCIAL INDICATEUR N°178 et 179

Définition et éléments de contexte – 178 et 179

Les agents publics participent, via leurs représentants siégeant au sein d'instances consultatives, à l'examen de décisions relatives à leur carrière ou au fonctionnement des services. Ces instances consultatives sont actuellement les commissions administratives paritaires (CAP), commissions consultatives paritaires (CCP), comités techniques (CT), comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), conseils supérieurs de la fonction publique et le conseil commun de la fonction publique.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la création de comités sociaux d'administration en remplacement des comités techniques et des CHSCT à l'issue des élections professionnelles en 2022.

Sur simple présentation de leur convocation ou du document les informant de la réunion de ces organismes, les représentants syndicaux, titulaires et suppléants, ainsi que les experts, appelés à siéger au conseil commun de la fonction publique, au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, au sein des comités techniques, des commissions administratives paritaires, des commissions consultatives paritaires, des comités économiques et sociaux régionaux, des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, du comité interministériel d'action sociale, des sections régionales interministérielles et des commissions ministérielles d'action sociale, des conseils d'administration des organismes sociaux ou mutualistes, y compris les organismes de retraite, des organismes publics chargés de promouvoir la diversité dans la fonction publique, ainsi que des conseils d'administration des hôpitaux et des établissements d'enseignement, se voient accorder une autorisation d'absence.

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet de quantifier les autorisations d'absence accordées aux représentants syndicaux pour siéger dans les instances de dialogue social

Origine

DPE

THEME 9 – DIALOGUE SOCIAL

INDICATEUR N°178 et 179

INDICATEUR N°178 - Nombre de journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation au cours de l'année visée au I de l'article 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982

Instances	Nombre de demi journées
CAPA	23
CCP	8
CSA	90
TOTAL	121

INDICATEUR N°179 - Nombre de journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoqué par l'administration ou à une négociation au cours de l'année en application du II de l'article 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982

Décompter comme 1/2 journée par instance prévue

Au total, 121 journées d'autorisation d'absence ont été accordées pour siéger dans une instance de concertation en 2023.

Type de réunion	Nombre de demi journées
GT BLANCHET	48
GT CSAA	90
GT ITRF	20
GT INF	40
Total	198

Au total, 198 journées d'autorisation d'absence ont été accordées pour participer à une réunion de travail en 2023.

THEME 9 – DIALOGUE SOCIAL

INDICATEUR N°181 - Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982

Définition et éléments de contexte

Un crédit de temps syndical, utilisable sous forme de décharges de service ou de crédits d'heure selon les besoins de l'activité syndicale, est déterminé, au sein de chaque département ministériel, à l'issue du renouvellement général des comités techniques. Son montant global, exprimé en effectifs décomptés en équivalents temps plein, est calculé en fonction d'un barème appliqué aux effectifs. Ce montant est reconduit chaque année jusqu'aux élections suivantes, sauf modification du périmètre du département ministériel entraînant une variation de plus de 20 % des effectifs.

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet de quantifier le contingent annuel global de crédit de temps syndical

Origine

DPE

THEME 9 – DIALOGUE SOCIAL

180 - Nombre de jours d'autorisations d'absence accordées pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat au cours de l'année en application de l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982.

INDICATEUR N°181 - Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982

INDICATEUR N°180 - Nombre de jours d'autorisations d'absence accordées pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat au cours de l'année en application de l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982.

Organisations syndicales	Nombre de jours
SNES FSU	70
FO	10
SNFOLC	4,5
UNSA	19
SUD EDUCATION	3
CGT	6
TOTAL	112,5

INDICATEUR N°181 Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982

Organisation syndicale	Crédit d'heure réparti	Equivalent nombre de demi journée
FEP-CFDT	0,083	30
FNEC-FP/FO	0,16	58
CFDT	0,03	11
SNEIP-CGT	0,055	20
SUD EDUCATION	0,037	13
UNSA-EDUCATION	0,152	55
Total	0,517	187

Au total 187 demi-jours ont été accordés au syndicat dont 55 au UNSA-EDUCATION

THEME 9 – DIALOGUE SOCIAL

INDICATEUR N°183 - Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales (surface et valeur locative estimée pour l'année)

Définition et éléments de contexte –

Lorsqu'un bâtiment compte au moins 50 agents, les syndicats représentatifs ayant une section syndicale disposent au moins d'un local commun. Si elle le peut, l'administration met à disposition de chaque organisation un local distinct.

L'attribution de locaux distincts est obligatoire lorsque les effectifs sont supérieurs à 500 agents. Toutefois, les syndicats affiliés à une même fédération ou confédération disposent d'un local commun.

Les syndicats considérés comme représentatifs sont ceux disposant d'au moins 1 siège au comité technique compétent pour le service concerné ou au comité technique ministériel. Les locaux comportent les équipements indispensables à l'activité syndicale (mobilier, ligne téléphonique, poste informatique, connexion au réseau internet, accès aux moyens d'impression et à un photocopieur, boîte aux lettres...).

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet d'apprécier les moyens immobiliers mis à disposition des organisations syndicales

Origine

DPE

Données

INDICATEUR N°183 - Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales (surface et valeur locative estimée pour l'année) : 0

INDICATEUR N°184 - Nombre de négociations au sens des articles 8bis à 8 nonies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 engagées au cours de l'année, dont nombre de négociations engagées à la suite d'une initiative des organisations syndicales au sens de l'article 8 quinquies de la même loi : 0

INDICATEUR N°185 - Nombre de demandes formulées par les organisations syndicales visant à ouvrir une négociation collective selon les modalités prévues à l'article 8 quinquies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 : 0

INDICATEUR N°186 - Nombre d'accords conclus et signés majoritairement au cours de l'année, par niveau de CSA : 0

THEME 9 – DIALOGUE SOCIAL

INDICATEUR N°187 - Nombre de recours examinés en réunion de CAP et de CCP au cours de l'année

Définition et éléments de contexte

Les CAP connaissent des projets de décisions individuelles défavorables suivantes concernant les fonctionnaires :

- en matière de recrutement, des refus de titularisation et des licenciements en cours de stage en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire ;
- des questions d'ordre individuel relatives 1) au licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité après qu'il a refusé trois postes qui lui sont proposés en vue de sa réintégration, 2) au licenciement pour insuffisance professionnelle, 3) au licenciement du fonctionnaire qui, à l'expiration de son congé de maladie, de son congé de longue maladie ou de longue durée, refuse sans motif valable lié à son état de santé le ou les postes qui lui sont proposés, 4) au licenciement d'un membre du personnel enseignant après refus du poste qui lui est assigné en vue de sa réintégration à la suite de son placement en position de non-activité pour poursuivre ou parfaire des études d'intérêt professionnel ;
- des décisions refusant le bénéfice d'un congé pour formation syndicale ou d'un congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité ;
- du rejet d'une demande d'actions de formation ou d'une période de professionnalisation, des décisions ayant pour objet de dispenser le fonctionnaire de l'obligation de rembourser l'indemnité perçue durant le congé de formation professionnelle et des décisions de refus d'une demande de congé de formation professionnelle.

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet de préciser le fonctionnement des instances de dialogue social

	Saisine de droit	Demandes des agents	Total
CAPA	0	14	14
Total	0	14	14

DPE

THEME 9 – DIALOGUE SOCIAL

INDICATEUR N°188 - Nombre de jours non travaillés au cours de l'année pour faits de grève

Définition et éléments de contexte

La grève est une cessation collective et concertée du travail destinée à appuyer des revendications professionnelles. Le droit de grève est reconnu aux agents publics. L'exercice du droit de grève est soumis à un préavis, fait l'objet de certaines limitations et entraîne des retenues sur rémunération.

Finalité de l'indicateur

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de jours non travaillés pour faits de grèves

Origine

Coordination Académique Paye – Extraction Mozart

Données

Au cours de l'année 2023, pour les agents titulaires et contractuel du secteur Public, le nombre de jours non travaillés pour faits de grève est de **14 382**.

10. Discipline



THEME 10 – DISCIPLINE

INDICATEUR N°189 - Nombre sanctions prononcées

Définition et éléments de contexte

En cas de manquement à ses obligations, un agent public peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire. Les sanctions applicables diffèrent selon la fonction publique d'appartenance et selon qu'il est fonctionnaire stagiaire ou titulaire ou agent contractuel. Les sanctions les plus sévères ne peuvent être prononcées qu'après consultation du conseil de discipline.

Finalité de l'indicateur

Indicateur permettant de quantifier et de qualifier les sanctions disciplinaires

Origine

DPE

THEME 10 – DISCIPLINE

INDICATEUR N°189 - Nombre de sanctions prononcées (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par type de sanction, nature de la faute et sexe

Sexe	Type de sanction	Nature de la sanction			Total
		Harcèlement Sexuel	Qualité de service	Harcèlement moral	
Hommes	Avertissement		1		1
	Blâme		1		1
	Exclusion temporaire	1		1	2
Total		1	2	1	4

Moins de 5 sanctions ont été prononcées. Les cas d'harcèlement (moral et sexuel) ont abouti à des exclusion temporaire.

- Ventilation par statut d'emploi, catégorie hiérarchique, tranche d'âge et sexe

			Statut d'emploi
Catégorie	Sexe	Age	Fonctionnaire sur emploi permanent
A	Hommes	[40 - 49]	3
		[50 - 59]	1
Total			4

Seuls des hommes de catégorie A de plus de 40 ans ont fait l'objet de sanctions disciplinaires en 2022.

Champ : Académie de Limoges- Secteur Public

 Source : DPE

THEME 10 – DISCIPLINE
INDICATEUR N°189 - Nombre de sanctions prononcées (année scolaire 2022-2023)

- Ventilation par type de sanction, nature de la faute et sexe

Aucune sanction pour la DSDEN de la Haute-Vienne en 2023